

**LE RÔLE DES COMMUNAUTÉS ÉPISTÉMIQUES DANS
L'INSTITUTIONNALISATION D'UN RÉGIME CIVILO-MILITAIRE
DÉMOCRATIQUE EN RÉPUBLIQUE DE CHINE ET EN RÉPUBLIQUE DE
CORÉE**

François L. Scharry

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du programme de maîtrise

**École d'études politiques
Sciences sociales
Université d'Ottawa**

© François L. Scharry, Ottawa, Canada, 2011

Remerciements

Je remercie sincèrement mon directeur de thèse, le professeur André Laliberté et les membres du jury, soit les professeurs David Grondin et Éric Champagne. Ce travail n'aurait également pas été possible sans le soutien constant de Patricia Côté et de ma famille et je tiens à les remercier chaudement pour leurs encouragements, leur patience et leur appui dans ce processus.

Résumé de la thèse

La République de Chine et la République de Corée sont aujourd'hui des nations démocratiques prospères et pacifiques, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Pendant la Guerre froide, ces États étaient en effet contrôlés par des régimes autoritaires où les forces armées jouaient un rôle prépondérant. La fin de ce grand conflit idéologique en 1990 a ouvert la voie à un assouplissement progressif de ces régimes autoritaires et à l'abolition du rôle politique des forces armées. Plusieurs explications ont été avancées pour expliquer ces phénomènes, notamment à travers l'hypothèse constructiviste d'un transfert de normes à partir d'une influence extérieure exercée par des entrepreneurs de normes comme l'hégémon et les institutions internationales. Cette thèse cherche plutôt à nuancer cette affirmation en examinant plutôt le rôle des communautés épistémiques dans la démocratisation progressive des régimes civilo-militaires taïwanais et sud-coréen.

Table des matières

Table des matières	iv
Introduction	1
1.1 État général des relations civilo-militaires depuis la fin de la Guerre froide	1
1.2 Importance pour la discipline des relations internationales et de la politique comparée et limites de la théorie des régimes	3
1.3 Justification des pays : Perspective comparée de la République de Chine et de la République de Corée	5
1.4 Héritage autoritaire.....	7
1.5 Démocratisation du régime-civilo-militaire en République de Chine et en République de Corée	10
1.6 Institutionnalisation d'un régime-civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée.....	11
1.7 Hypothèse de recherche	13
1.8 Cadre théorique et opérationnalisation des concepts	15
1.9 Méthodologie	19
1.10 Description des chapitres	21
Chapitre 1 : Revue de littérature	27
2.1 Les relations civilo-militaires : Perspective classique, principaux enjeux et débats.....	27
2.2 Samuel Huntington et la théorie institutionnelle (<i>Institutionnal theory</i>)	27
2.3 Morris Janowitz et la théorie de la convergence (<i>Convergence theory</i>).....	30
2.4 Samuel Finer et la première typologie des relations civilo-militaires.....	32
2.5 Peter Feaver et la théorie de l'agence (<i>Agency theory</i>).....	34
2.6 Claude Welch et la théorie de la responsabilité partagée entre civils et militaires	36
2.7 Albert Legault et les différents types d'entrepreneurs de normes.....	40
Chapitre 2 : Communautés épistémiques	43
3.1 Définition élargie des communautés épistémiques et rôle dans le processus décisionnel	43
3.2 Rôle des communautés épistémiques et de la société civile dans le processus de démocratisation	48
3.3 Rôle des communautés épistémiques dans les relations civilo-militaires.....	51
3.4 Les communautés épistémiques professionnelles	56
3.4.1 Think tanks.....	56
3.4.2 Associations professionnelles	59
3.5 Communautés épistémiques civiles	61
3.5.1 Organisations non-gouvernementales et société civile transnationale.....	61
3.5.2 Mouvements étudiants	65
3.5.3 Institutions religieuses et organisations de défense des droits de la personne	68
3.5.4 Diasporas	72
3.6 Conclusion.....	74

Chapitre 3 : Évolution des relations civilo-militaires en République de Chine à Taiwan	76
4.1 Occupation japonaise 1895-1945 : Modernisation de Taiwan et émergence des forces armées en tant qu'acteur politique de premier plan	76
4.2 Dictature du Guomindang 1949-1988 : Contrôle politique des forces armées et régime civilo-militaire autoritaire	79
4.3 Pressions des entrepreneurs de normes et des communautés épistémiques 1987-2000 : Assouplissement progressif du régime civilo-militaire autoritaire et ouverture démocratique	84
4.4 Loi Organique du Ministère de la Défense Nationale et les Deux Lois sur la Défense Nationale : Institutionnalisation et consolidation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine à Taiwan	88
4.5 Défis et obstacles demeurant dans la consolidation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine : problèmes de deuxième génération.....	92
4.6 Le rôle des communautés épistémiques dans l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine	93
4.7 Partenariat stratégique avec les États-Unis : Sécurité, transfert de normes, vente d'armes et relation ambiguë	101
4.8 Existence d'une menace externe importante : Modernisation de l'APL.....	104
Chapitre 4 : Institutionnalisation progressive d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Corée	107
5.1 Protectorat japonais sur la Corée 1905-1945: Facteur endogène qui explique le rôle politique actuel des forces armées.....	107
5.2 Dictature de Syngman Rhee : 1948-1960	109
5.3 Dictature de Park Chung-hee 1961-1979 : IIIe et IVe République.....	111
5.4 Chun Doo-hwan 1980-1987 : Fractionnement des forces armées et faction <i>Hanawoe</i>	117
5.5 Dictature de Roh Tae-woo 1988-1993.....	119
5.6 Premières ouvertures démocratiques du régime civilo-militaire autoritaire sous Kim Young-sam 1993-1998.....	121
5.7 Consolidation et institutionnalisation du régime civilo-militaire démocratique sous Kim Dae-jung 1998-2003	123
5.8 Partenariat stratégique avec les États-Unis : présence militaire américaine, transfert de normes et relations ambivalentes	126
5.9 Existence d'une menace externe importante : Corée du Nord	128
5.10 Conclusion.....	129
6. Conclusion.....	133
6.1 Similarités et différences dans l'évolution des relations civilo-militaires de République de Chine et de République de Chine à partir de 1980.....	133
6.2 Communautés épistémiques : Vecteur principal de la transformation des relations civilo-militaires de la République de Chine et de la République de Corée	135
6.3 Nécessité de repenser l'étude des relations civilo-militaires pour prendre en compte la consolidation et l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique : les problèmes de deuxième génération	137

6.4 Contribution de la République de Chine et de la République de Corée pour la compréhension des relations civilo-militaires et perspectives futures	138
--	-----

Introduction

1.1 État général des relations civilo-militaires depuis la fin de la Guerre froide

De nombreuses explications théoriques ont été avancées pour expliquer les phénomènes de transition démocratique ainsi que les transformations des relations entre les forces armées et le pouvoir civil. (Feaver, 2003; Finer, 1962; Huntington, 1957; Janowitz, 1960; Legault, 2001; O'Donnell et Schmitter, 1986; Trinkunas, 1999; Welch, 1992) Les premiers travaux en ce sens, issus des réflexions de Samuel Huntington, Morris Janowitz et S.E. Finer, entrant dans la littérature classique sur les relations-civilo-militaires. Façonnées par le contexte de la Guerre froide, leurs réflexions s'appuient essentiellement sur une séparation étanche des sphères civiles et militaires, sur le contrôle objectif et la professionnalisation des forces armées pour garantir la viabilité d'un régime civilo-militaire démocratique.

Avec la fin de la Guerre froide émergent des courants de pensée alternatifs, avec notamment les écrits de Claude Welch et de Peter Feaver. Ces auteurs contemporains estiment tous deux que le contrôle démocratique des forces armées est une garantie *sine qua none* de la viabilité d'un régime politique libéral et démocratique mais diffèrent sur les méthodes pour y arriver, Welch étant un partisan de la séparation des responsabilités entre les dirigeants civils et militaires afin d'atténuer les risques de conflit civilo-militaire, tandis que Feaver est plutôt favorable à la création d'un « superviseur » civil chargé de surveiller et d'encadrer l'activité des forces armées, d'où la notion de théorie de l'agence.

En ce qui concerne les phénomènes de transition démocratique, des auteurs comme Guillermo O'Donnell et Philippe Schmitter ont élaboré sur la notion de « pacte », ou compromis négocié entre les factions modérées des élites au pouvoir et de l'opposition afin d'exclure les radicaux des deux camps et de favoriser une transition graduelle et pacifique. Si cette littérature fait davantage de place aux phénomènes internes, Albert Legault s'est quant à lui interrogé sur la pertinence d'une influence extérieure sur les phénomènes de transition, d'où l'hypothèse d'un « transfert de normes » à travers l'activité normative d'entrepreneurs de normes comme l'hégémon et les organisations internationales.

Dans cette perspective, la transition démocratique et la refonte des institutions politiques d'un État s'accompagnent généralement d'une transformation importante des relations entre les autorités civiles et les élites militaires, et les régimes civilo-militaires sont par conséquent profondément bouleversés par le processus de démocratisation. La fin de la Guerre froide a de surcroît marqué l'effondrement de nombreux régimes autoritaires et militaristes ainsi que la démocratisation plus ou moins rapide de nombreux États. Ceux-ci ont notamment eu à repenser entièrement leur cadre institutionnel et plus particulièrement le régime à travers lequel ils régissaient les relations entre leurs forces armées et le gouvernement civil. Cette situation a stimulé l'élargissement du champ d'étude des relations civilo-militaires et de nombreux modèles ont été élaborés pour expliquer, comprendre et éventuellement prédire ces nouveaux phénomènes. Les théories de la transition démocratique ont en ce sens permis des progrès considérables en mettant de l'avant le concept de transfert de normes pour expliquer les transformations des régimes civilo-militaires dans les États nouvellement démocratiques et en voie de consolidation (Legault, 2001 :169). Ces théories

cherchent en effet à identifier les paramètres essentiels de ce que devrait idéalement être un régime civilo-militaire libéral/démocratique et à expliquer l'adoption d'un tel régime par un État nouvellement démocratique à travers le concept de transfert de normes. En ce sens, l'activité normative de l'hégémon du système international apparaît comme un vecteur normatif important en raison de ses capacités à diffuser unilatéralement des normes compatibles avec ses préférences et ses intérêts, là où les organisations internationales doivent obéir aux contraintes imposées par le régime international auquel elles adhèrent.

Dans ce contexte, cette perspective met notamment en évidence le « rôle essentiel joué par les institutions internationales comme relais de transmission, d'assimilation et d'intégration des normes de coopération entre démocraties. » (Legault, 2001 :169). Dans ce contexte, l'adoption d'un régime civilo-militaire démocratique par un État nouvellement démocratique ou en voie de consolidation est la conséquence d'une exposition à une influence extérieure et ne saurait être attribuée à des facteurs domestiques. Ces autres sources mettent par conséquent l'accent sur les institutions internationales, la puissance hégémonique ou les communautés épistémiques, censées agir en tant que relais de transmission et « entrepreneurs de normes » afin de diffuser des normes de coopération démocratique, comme par exemple l'adoption d'un régime civilo-militaire démocratique.

1.2 Importance pour la discipline des relations internationales et de la politique comparée et limites de la théorie des régimes

Toutefois, les théories de la transition démocratique ainsi que la théorie des régimes demeurent incapables d'expliquer l'adoption d'un tel régime dans certains États, notamment la République de Corée du Sud ainsi que la République de Chine à Taiwan. (Laliberté

2001 :234 ; Legault, 2001 :169-170 ; Laliberté, 2002 :84) Ces États, ayant tous deux un lourd héritage autoritaire et militaire, ont adopté un nouveau régime de relations entre l'armée et le gouvernement civil suite à l'influence de facteurs domestiques et non externes, dans la mesure où le poids des facteurs domestiques est plus important qu'en apparence. La comparaison de ces deux États questionnera certaines théories des relations internationales et à expliquer les tenants et aboutissants de cette transformation. Dans cette perspective, cette recherche part par conséquent du principe que les théories des relations internationales, notamment la théorie des régimes, constituent un excellent point de départ pour cette analyse mais ne peuvent suffire pour expliquer la création d'un tel régime d'interaction entre l'armée et le gouvernement civil dans les deux États susmentionnés car ceux-ci ont cherché à institutionnaliser le principe de la suprématie civile, certes de manière différente, mais tous deux sous l'influence de facteurs domestiques, notamment l'existence d'une menace externe importante. Cette avenue ouvre en quelque sorte une voie vers l'analyse de la politique interne de ces États.

Par conséquent, cette étude ne cherchera pas à questionner la pertinence des théories des relations internationales pour répondre à ce questionnement en termes absolus, mais plutôt à soulever certaines insuffisances qui restreignent leur application dans le cadre du sujet étudié. Ces carences se situent notamment au niveau de l'incapacité de ces théories d'expliquer l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée en dépit de l'absence des conditions jugées nécessaires à l'émergence d'un tel régime.

L'ampleur de cette menace externe a notamment un impact déterminant sur l'organisation, le rôle politique et social ainsi que sur la mission dévolue aux forces armées de République de Chine et de République de Corée. En tant que facteur essentiellement exogène, l'existence d'une menace externe a d'importantes conséquences sur l'évolution interne du régime civilo-militaire de ces deux États. Cette piste de recherche cherchera également à identifier et à évaluer les principaux obstacles qui s'opposaient ou qui empêchent toujours l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire véritablement démocratique dans les deux États. En effet, certains écueils nuisent toujours à la transparence et à la surveillance législative des affaires militaires. Ceux-ci continuent de surcroît à ralentir l'introduction de bureaucrates civils au sein de l'administration militaire et à faciliter la subsistance de vides juridiques et administratifs à travers lesquelles les forces armées peuvent échapper aux mécanismes de transparence, de surveillance et d'imputabilité mis en place par le pouvoir législatif.

1.3 Justification des pays : Perspective comparée de la République de Chine et de la République de Corée

La comparaison entre la République de Chine à Taiwan ainsi que la République de Corée (ou Corée du Sud), qui occupera une large part de cette étude, se doit également d'être justifiée car les deux États ont, initialement, des circonstances politiques très différentes puisque Taiwan est une dictature militaire de 1949 à 1988 et que la Corée du Sud connaît une période de démocratie multipartite sous Syngman Rhee entre 1948 et 1961, puis une succession de régimes personnalistes sous les généraux Park et Chun. L'évolution politique de ces deux États montrera cependant des similitudes de plus en plus importantes à travers le

passage du temps. Cette constatation est très importante et cette étude cherchera par conséquent à élaborer une comparaison basée sur la similitude du parcours politique des deux États à partir de 1988, notamment en ce qui concerne la démocratisation et la civilianisation du régime en place. Bien que les bureaucrates civils exerçaient déjà une influence considérable sur les forces armées, c'est réellement à partir de cette date qu'ils sont parvenus à réduire l'autonomie institutionnelle de l'armée et à restreindre l'accès des élites militaires aux cercles du pouvoir. (Cheng, 1990 :77) Cette civilianisation se traduit également par l'accession de technocrates civils à la magistrature suprême, avec notamment l'élection de Lee Teng-hui à Taiwan et de Kim Young-sam en Corée du Sud. Le trait d'union entre ceux-ci et ce qui rend la comparaison possible est en ce sens un désir commun chez les militaires de moderniser leurs structures et de professionnaliser leurs forces afin de se concentrer efficacement sur leur mission de défense nationale. (*National Defense Report*, 2006 ; Saxer, 2004 :395) Les forces armées de Corée du Sud et de la République de Chine partagent en effet la particularité d'être confrontées à des menaces externes de grande envergure qui justifient l'importance de l'armée sur la scène politique nationale ainsi que l'ambitieux programme de modernisation entrepris par les forces armées des deux États. Une différence fondamentale entre les appareils militaires des deux États doit également être soulignée : le système de commandement militaire (*military command system*) en République de Chine a longtemps eu recours à un système de commissaires politiques pour s'assurer de la loyauté des forces armées et en assujettir les effectifs, principalement le corps des officiers, aux ordres du parti. (Cheng, 1990 :52-53) À travers ce système, qui est paradoxalement l'apanage des régimes communistes, le Guomindang était en mesure de diffuser son idéologie à l'intérieur des forces armées et de s'attacher leur loyauté. (Lo

2001 :145 ; Chase, 2007 :3 ; Hung, Mo et Tuan, 2003 :182 ; Cheng, 1990 :52-53; Laliberté, 2002 :88-89) Le système de commissaires politiques, aboli en 1988, permet en ce sens de révéler une différence intéressante dans la comparaison entre la Corée du Sud et la République de Chine et de faire une importante distinction entre le contrôle politique et le contrôle démocratique des forces armées. En ce sens, le contrôle politique des forces armées ne peut expliquer l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine, et ce même si le leadership civil du Guomintang contrôlait institutionnellement et administrativement l'appareil militaire à travers le système de commissaires politiques et l'absorption des officiers au sein du parti. La raison de cette incapacité est que le contrôle politique est indissociable d'un endoctrinement idéologique élevé et s'est traduit en République de Chine par une participation accrue des forces armées aux affaires domestiques et à la sécurité interne. C'est davantage grâce à la professionnalisation croissante des forces armées taïwanaises et leur dissociation politique avec le Guomintang qu'un régime civilo-militaire démocratique a été en mesure d'émerger en République de Chine. Le contrôle démocratique des forces armées suppose donc, au-delà la simple subordination du leadership militaire aux autorités civiles, un degré important de neutralité politique au sein des forces armées ainsi que l'existence de mécanismes législatifs de surveillance, de transparence et d'imputabilité.

1.4 Héritage autoritaire

La République de Corée et la République de Chine partagent également un passé autoritaire articulé autour d'un rôle politique et social important traditionnellement dévolu aux forces armées en raison de l'existence d'une menace externe importante. (Croissant,

2004 :365; Laliberté, 2002 :87-88 ; Kuehn, 2008 :873-874; Saxer, 2004 :385) Ce rôle historique était basé sur une conception élargie de la sécurité nationale. (Laliberté, 2002 :87-89) L'existence d'une menace externe importante, l'Armée Populaire de Libération pour la République de Chine et l'Armée Populaire de Corée pour la Corée du Sud, conjuguée au contexte géostratégique de la Guerre froide, a ainsi légitimé l'emprise des forces armées sur le leadership politique et permis à celles-ci de monopoliser l'accès au pouvoir ainsi que le contrôle de ses principaux mécanismes. (Benjamin et Edinger, 1971 :9-11) Les forces armées sont ainsi devenues le principal instrument de mobilité sociale et leur proximité avec les élites politiques civiles faisait en sorte qu'une carrière au sein des forces armées était essentielle pour éventuellement prétendre à une fonction administrative ou politique importante. (Bechtol, 1995 :610; Croissant, 2004 :365-366) D'autre part, les forces armées n'étaient pas l'instrument de l'État ou de la nation mais bien un outil utilisé par un parti politique pour diffuser son idéologie et imposer ses politiques. Les forces armées étaient ainsi fortement politisées et elles intervenaient fréquemment dans la vie politique, tout en échappant à la surveillance des autorités législatives et en court-circuitant les tentatives d'imputabilité parlementaire faites à cette époque. (Chen et Edmonds, 2006 :65-66 ; Chen, 2006 :86-87) Le programme politique du régime bureaucratique-autoritaire en République de Chine et en République de Corée était en fait d'assurer la stabilité politique et sociale par tous les moyens afin de promouvoir les investissements étrangers et de favoriser le développement économique à travers une économie basée sur les exportations. (Wiarda, 2003 :74) Toutes les tentatives faites par la société civile pour promouvoir la démocratisation des institutions et le pluralisme politique ont ainsi été réprimées par le régime autoritaire, qui associait ces tentatives à de l'agitation pro-communiste et à une menace pour la croissance

économique. C'est seulement après qu'une certaine stabilité politique eût été acquise et qu'un certain niveau de développement économique eût été atteint que les milieux d'affaire et les classes moyennes ont cessé de soutenir les élites militaires conservatrices et se sont opposées aux mesures autoritaires comme la loi martiale et l'emprisonnement arbitraire de détenus politiques. (Wiarda, 2003 :75-76) Paradoxalement, ce changement est imputable à l'atténuation de la menace communiste après la fin de la Guerre froide et à un climat domestique de plus en plus prospère, ce qui a fait en sorte que les classes moyennes et les milieux d'affaires ne voyaient plus la nécessité de maintenir en place des mesures de répression et n'acceptaient plus d'être privés de leurs droits politiques. La République de Chine et la République de Corée doivent cependant toujours composer avec l'héritage de ce passé autoritaire car certaines ambiguïtés et zones d'ombre persistent toujours dans le contrôle démocratique des forces armées, notamment au niveau de la transparence des affaires militaires et de l'élaboration des politiques de défense et de sécurité. (Croissant et Kuehn, 2009 :12 ; Kuehn, 2008 :875-876) D'autre part, la persistance d'une menace externe importante fait également en sorte que les forces armées sont amenées à jouer un rôle important et qu'elles soient visibles au sein de la société, même si leur neutralité politique semble aujourd'hui être assurée. Quoiqu'il en soit, l'analyse des relations civilo-militaires en République de Chine et en République de Corée ne peut ignorer l'héritage du passé autoritaire et cette étude s'efforcera par conséquent d'y attacher de l'importance. Le legs autoritaire est en effet une condition commune aux deux États qu'il est nécessaire d'étudier car il constitue les fondations sur lesquelles s'est construit le régime civilo-militaire actuellement en place. Lorsque des technocrates civils et des opposants politiques comme Lee Teng-hui, Chen Shui-bian, Kim Young-sam et Kim Dae-jung ont entrepris de réformer

le régime civilo-militaire autoritaire, ils se sont heurtés à des structures institutionnelles et administratives héritées des administrations précédentes. Les régimes autoritaires de République de Chine et de République de Corée, bien que de natures différentes, constituent une condition variable commune aux deux États car ils reposaient tous deux sur le contexte géopolitique de la Guerre froide pour légitimer leur existence. Ce parallèle, combiné à la simultanéité du déclin des régimes autoritaires, favorise la comparaison des deux États et offre une perspective intéressante pour expliquer la démocratisation du régime civilo-militaire en République de Chine et en République de Corée.

1.5 Démocratisation du régime-civilo-militaire en République de Chine et en République de Corée

Cette étude cherchera essentiellement à identifier quels sont les déterminants de la démocratisation des relations civilo-militaires en République de Chine et en République de Corée à partir de la fin de la Guerre froide. Elle s'efforcera par conséquent de repérer les paramètres et les causalités susceptibles d'expliquer l'adoption de normes de contrôle démocratique des forces armées par la République de Chine et la République de Corée à partir de la fin des années 1980 jusqu'au début des années 2000 en se basant sur le modèle explicatif élaboré par Ann Florini et relatif au concept d'entrepreneur de normes. (Florini, 1996 ; Laliberté, 2001 :242 ; Haas, 1992, dans Laliberté, 2002 :85) Suivant ce modèle, l'analyse s'articulera donc autour des trois différents types d'entrepreneurs de normes, soit l'hégémon du système international, les organisations internationales et les communautés épistémiques. (Laliberté, 2001 :242 ; Haas, 1992, dans Laliberté, 2002 :85) Cette recherche s'efforcera par conséquent de déterminer si l'institutionnalisation d'un régime civilo-

militaire démocratique en République de Corée et en République de Chine est attribuable à un transfert de normes et, le cas échéant, d'identifier l'entrepreneur de normes qui en est responsable. L'analyse des problèmes et des obstacles persistants dans la démocratisation des relations civilo-militaires de la République de Chine et de la République de Corée viendra également s'ajouter à la proposition de la question générale de recherche dans la mesure où il sera intéressant d'analyser le travail normatif éventuel des entrepreneurs de normes depuis que le contrôle démocratique des forces armées est institutionnalisé dans ces deux États.

1.6 Institutionnalisation d'un régime-civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée

Afin d'approfondir la question générale de recherche, il est nécessaire de souligner que l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée s'y est fait en dépit de l'absence des conditions supposées nécessaires par la théorie des régimes. (Laliberté, 2001 :242-243) Cette absence se caractérise notamment par les contradictions de l'hégémon américain envers les régimes autoritaires des Républiques de Chine et de Corée, ainsi que par l'influence limitée des grandes institutions internationales dans la gestation et l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique dans ces deux États.

En effet, l'hypothèse d'un transfert de normes de contrôle démocratique des forces armées à travers l'action normative ou socialisante de l'hégémon du système international et des organisations internationales est affaiblie par un certain nombre de contradictions de la politique étrangère américaine et des organisations internationales auxquelles participent la

République de Chine et la République de Corée. (Laliberté, 2001 :243-244) En premier lieu, le partenariat stratégique qu'entretiennent les États-Unis avec la République de Chine et la République de Corée est sans contredit un véhicule de transmission de normes d'efficacité et de professionnalisme militaire. Toutefois, les contradictions de la diplomatie américaine et le soutien apporté par celle-ci aux régimes autoritaires de République de Chine et de République de Corée atténuent la portée de cet argument et mettent en doute l'hypothèse d'une transmission exclusivement américaine de normes de contrôle démocratique des forces armées. (Laliberté, 2001 : 243) En second lieu, la participation à des organisations internationales n'est pas garante de la socialisation des forces armées et de la diffusion de normes compatibles avec un régime civilo-militaire démocratique. Ainsi, la plupart des organisations internationales auxquelles adhère la République de Corée n'obligent pas leurs membres à avoir un régime démocratique et ne font pas systématiquement la promotion de normes de contrôle civil des forces armées. (Laliberté, 2001 :245) En ce qui concerne la République de Chine, l'ambiguïté de son statut international l'empêche d'adhérer à de nombreuses organisations internationales et son isolement diplomatique rend fortement improbable la transmission de normes de contrôle démocratique à travers sa participation à un régime international. (Yahuda, 1996 :1325-1326)

Le parcours de la République de Chine et de la République de Corée montre donc les limites de la théorie des régimes et force à repenser les déterminants qui sont supposés nécessaires à l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique. En l'absence d'une diffusion externe des normes relatives à un tel régime, il apparaît donc nécessaire d'examiner le contexte domestique de ces deux États et le rôle du troisième type

d'entrepreneurs de normes, les communautés épistémiques. Celles-ci sont principalement constituées de réseaux professionnels spécialisés dans un domaine particulier et qui utilisent cette expertise pour avoir une influence sur le processus décisionnel. Ces réseaux s'agregent autour de certains principes, de certaines normes et de certaines valeurs qu'ils s'efforcent de véhiculer. Les membres d'un même réseau partagent généralement les mêmes explications causales et militent par conséquent en faveur d'initiatives politiques conformes à ces explications. Cette définition est tirée des travaux fondateurs de Peter Ha et de James Sebenius sur les communautés épistémiques. (Haas, 1992 :3; Sebenius, 1992 : 354) Dans le cadre de cette étude, les think tanks, les associations professionnelles, les organisations non-gouvernementales issues de la société civiles, les mouvements étudiants, les institutions religieuses et les diasporas seront considérés comme les communautés épistémiques les plus pertinentes.

1.7 Hypothèse de recherche

Cette étude s'articulera par conséquent autour de l'hypothèse selon laquelle l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée est davantage le résultat de facteurs domestiques, ou endogènes, et que l'activité des communautés épistémiques est le facteur explicatif le plus plausible et le plus susceptible de fournir une réponse satisfaisante à ce phénomène. L'activité des communautés épistémiques est également susceptible de non seulement expliquer l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée, mais également la consolidation subséquente du contrôle démocratique des forces armées. Le terme de communautés épistémiques fait référence aux « groupes

d'experts détenant l'expertise pertinente à des politiques spécifiques. » (Haas, 1992 dans Laliberté, 2001 :243). Toutefois, la diversité des communautés épistémiques nécessite d'élargir la définition afin de ne pas se limiter exclusivement aux experts détenant un savoir scientifique et d'inclure les groupes et les individus qui sont impliqués ou affectés par l'application des politiques de défense et de sécurité. (Laliberté, 2001 :244) Suivant cet élargissement, les communautés épistémiques susceptibles d'influencer la diffusion d'un régime civilo-militaire démocratique incluent également les experts impliqués dans la politique étrangère, les représentants des milieux d'affaire (chambres de commerce et associations professionnelles) ainsi que les groupes issus de la société civile, comme les mouvements étudiants et les organisations de défense des droits de la personne. (Kim, 1997 :1139-1140 ; Laliberté, 2001 :244 ; Scott, 1999 :148-149 ; Wiarda, 2003 :7 ; Wright, 1999 :986) Cette approche apparaît comme étant la plus susceptible de répondre à la question spécifique de recherche dans la mesure où les communautés épistémiques ont fait pression sur les régimes autoritaires de République de Chine et de République de Corée et ont diffusé des normes compatibles avec un régime civilo-militaire démocratique en l'absence d'une diffusion équivalente de la part de l'hégémon du système international et des organisations internationales. (Laliberté, 2001 :244-245)

Dans cette perspective, l'approche des politiques gouvernementales élaborée par Graham Allison et Philip Zelikow dans leur ouvrage *The Essence of Decision : The Cuban Missile Crisis* (1999) sera utilisée afin de mettre en évidence la manière dont les communautés épistémiques se superposent également aux instances décisionnelles et forment des réseaux avec lesquels les autorités gouvernementales doivent impérativement composer.

(Allison et Zelikow, 1999 :256 ; Chen, 2006 :87-88) L'utilité du modèle des politiques gouvernementales pour cette étude vient principalement du fait qu'il stipule que « le processus décisionnel n'est généralement pas le résultat d'un choix unique et rationnel ; il est plutôt le fruit de négociations, de compromis et de conflits entre les parties prenantes et les groupes d'intérêts » (Chen, 2006:87) Ce postulat est particulièrement applicable dans le contexte de l'évolution des relations civilo-militaires en République de Chine et en République de Corée car il illustre les tractations et le caractère éminemment conflictuel de la démocratisation des relations civilo-militaires dans ces deux États.

Il sera de surcroît démontré que les communautés épistémiques en République de Chine et en République de Corée cadrent parfaitement avec ce modèle décisionnel dans la mesure où c'est en multipliant leurs réseaux et en s'intégrant à ceux déjà existants que les communautés épistémiques sont en mesure de véhiculer des normes relatives à un régime civilo-militaire démocratique. C'est également à travers ces réseaux que les communautés épistémiques sont en mesure de participer à l'élaboration des politiques et d'influencer le processus décisionnel. (Allison et Zelikow, 1999 :257-258; Chen, 2006 :87-88)

1.8 Cadre théorique et opérationnalisation des concepts

Dans le cadre de cette étude, il est également pertinent d'opérationnaliser les concepts utilisés et de les relier au cadre théorique employé, c'est-à-dire la théorie des politiques gouvernementales. Cette thèse fera essentiellement appel aux concepts de transfert de normes, de régime et de transformation de régimes, de diffusion de normes au sein d'organisations et d'institutions internationales et de communautés épistémiques. Il importe

donc de définir adéquatement ces concepts afin de les situer avec précision au sein du cadre analytique de la thèse afin de soutenir plus efficacement.

Cette étude examine en premier lieu le concept de transfert de normes, qui fait référence, selon Albert Legault, au rôle essentiel joué par l'hégémon du système international et les organisations internationales, censées agir comme « relais de transmission, d'assimilation et d'intégration des normes de coopération entre les démocraties. (Legault, 2001, 169) Dans le cadre des relations civilo-militaires, cela suppose une influence exogène pour la société étudiée ainsi qu'une capacité de mimétisme de la part de celle-ci, qui reçoit de l'extérieur certaines normes, valeurs, règles et procédures auxquelles elle est encouragée à adhérer à travers la participation à un certain nombre de réseaux, nommément ceux tissés par l'hégémon et les principales institutions au niveau international, censées véhiculer des préférences qui desservent leurs intérêts et leurs croyances.

En ce qui concerne la notion de régimes ainsi que leur transformation, Stephen Krasner estime que les États perçoivent les régimes internationaux comme un mode de coopération destiné à nuancer leur souveraineté exclusive. Ainsi, les régimes internationaux seraient en quelque sorte des « sous-systèmes partageant les mêmes normes, les mêmes principes, les mêmes règles et procédures visant à guider les relations entre acteurs qui les composent. » (Krasner, 1983, 17-19) Dans cette perspective, les acteurs étatiques contractent à travers ces sous-systèmes des obligations et des responsabilités qui les engagent à modifier un certain nombre de leurs politiques nationales afin de les adapter aux contraintes

internationales. D'autre part, ces sous-systèmes tendent à atténuer les risques et les incertitudes qui règnent entre les États.

Dans cette optique, le concept de régime international renvoie directement à la notion d'institutions, ou d'organisations internationales, par rapport auxquelles les acteurs étatiques « partent d'un présupposé pragmatique en affirmant qu'ils trouvent un avantage mutuel à créer des institutions pour assurer par leur coopération une amélioration de leur bien-être et la consolidation de la paix. (Krasner, 1983, 221 et 83)

Le concept-pivot de cette étude est sans contredit la notion de communauté épistémique, définie par Peter Haas comme étant « un réseau de professionnels disposant d'une compétence reconnue dans un domaine particulier et qui revendiquent avec autorité leur connaissance politique dans ce domaine. » (Haas, 1992, 3) Haas élabore également sur les paramètres qui régissent l'activité des communautés épistémiques, qui sont les suivants :

« Même si une communauté épistémique peut réunir des professionnels de disciplines et d'origines variés, ils partagent 1) une même croyance dans un ensemble de normes et de principes qui permettent de définir une base raisonnée de valeurs pour l'action sociale des membres de la communauté, 2) les mêmes croyances causales qui découlent de leur observation des pratiques responsables des principaux problèmes qui se posent dans leur domaine et qui permettent de clarifier les multiples raisons pouvant exister entre les actions politiques possibles et les résultats désirés, 3) les mêmes notions de validité, c'est-à-dire des critères intersubjectifs et définis de manière interne pour mesurer le poids et la validité d'une connaissance dans leur domaine de compétence, et, 4) une même initiative politique, c'est-à-dire un ensemble de pratiques communes associé à un ensemble de problèmes vers lequel leur compétence professionnelle est dirigée, sans qu'il y ait préalablement de conviction que le bien-être humain s'en trouvera amélioré ». (Haas, 1992, 3)

Dans cette perspective, les membres d'une communauté épistémique partagent également des compréhensions intersubjectives ainsi qu'une façon particulière de connaître

et de raisonner. Ils élaborent de surcroît un projet politique basé sur des valeurs similaires, partagent les mêmes convictions causales, ont recours à des pratiques discursives identiques et s'engagent dans la même mise en pratique et la même production d'informations. (Haas, 1992, 3)

Pour James Sebenius, les incertitudes techniques liées à une question particulière ainsi que la revendication légitime d'une compétence spécifique par une communauté épistémique, principalement par les membres qui sont les plus près du processus décisionnel, peuvent entraîner le rapprochement des intérêts apparents des acteurs-clés de différents pays ainsi que de leur compréhension des relations causales qui les sous-tendent. Dans cette situation, les membres de la communauté épistémique peuvent même en venir à agir comme un ensemble coordonné de filtres d'interprétation communs. (Sebenius, 1992, 354)

Cette thèse aura donc principalement pour objet d'examiner l'interaction entre les communautés épistémiques et les instances étatiques dans le domaine des relations civilo-militaires. Les communautés épistémiques qui seront examinées incluent les *think tanks*, les associations professionnelles, les diasporas, les mouvements étudiants ainsi que les institutions religieuses. Il sera notamment démontré que c'est à travers leurs réseaux que se sont diffusées les normes relatives à un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée.

1.9 Méthodologie

La méthodologie de cette étude repose essentiellement sur une perspective comparée des relations civilo-militaires de la République de Chine et de la République de Corée. Elle fait également appel, dans une certaine mesure, à une approche historique puisque l'analyse reposera en partie sur une perspective évolutive et chronologique des relations civilo-militaires de ces deux États. Pour mener à bien cette comparaison, ce travail s'appuiera principalement sur une démarche hypothético-déductive basée sur une question spécifique de recherche, c'est-à-dire les raisons qui expliquent l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique dans ces deux États en dépit de l'absence des conditions normalement nécessaires, un cadre d'analyse articulé autour de la théorie des politiques gouvernementales élaborée par Graham Allison et Philip Zelikow, ainsi qu'une proposition de recherche selon laquelle l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique est principalement attribuable à l'activité normative des communautés épistémiques.

La réalisation des tests empiriques destinés à confirmer ou infirmer la validité de cette hypothèse de recherche sera effectuée à partir d'une analyse documentaire des sources disponibles sur les différentes théories des relations civilo-militaires ainsi que sur l'évolution et le fonctionnement des régimes civilo-militaires de République de Chine et de République de Corée. L'auteur de cette thèse est malheureusement limité dans l'étendue des sources qui lui sont accessibles en raison de son incompréhension des textes originaux d'auteurs coréens et taïwanais et n'a pu avoir accès qu'à des sources francophones ou anglophones. Néanmoins, en raison de l'importance stratégique de ces deux régions sur l'échiquier international, de nombreuses sources documentaires issues d'universités et de *think tanks*

américains ont été disponibles, et ce facteur doit impérativement être pris en compte dans l'articulation de la méthodologie. En effet, l'analyse des relations civilo-militaires coréennes et taïwanaises d'un point de vue exclusivement américain entraînerait certainement l'existence d'un biais méthodologique et documentaire important, dans la mesure où le partenariat stratégique entretenu par les États-Unis avec ces deux États est certes un élément d'analyse capital, mais qui ne peut suffire à lui seul pour analyser l'activité des communautés épistémiques et des sociétés civiles sud-coréennes et taïwanaises. Dans ce contexte, l'utilisation de sources documentaires anglophones issues d'universitaires taïwanais, tels que Ching-pu Chen, et sud-coréens, comme Eugene Kim, a été d'une grande utilité.

Dans cette perspective, cette étude a également eu accès à des documents officiels et des fonds d'archives émanant d'autorités gouvernementales sur les relations civilo-militaires, en particulier le rapport annuel de 2002 du Ministère de la Défense de la République de Chine. Cette source officielle du gouvernement taïwanais, traduite en anglais, a été particulièrement utile pour mettre en lumière la perspective intérieure des autorités gouvernementales de République de Chine et donner un aperçu interne de leur propre perception des affaires civilo-militaires, notamment en ce qui a trait à la transparence législative de l'appareil militaire, au partage des compétences, au rôle des civils dans la bureaucratie du ministère de la défense ainsi qu'aux responsabilités attribuées par le leadership politique et la société aux forces armées. L'utilisation de cette source officielle permet de surcroît de diversifier la documentation utilisée et de ne pas dépendre uniquement de la littérature occidentale, voire nord-américaine, et d'atténuer un tant soit peu le biais normalement encouru par le recours exclusif à une telle documentation. Il est toutefois

évident que l'impossibilité d'accéder à certains types de documents et de fonds d'archives, pour des raisons de ressources et d'obstacles linguistiques, limite forcément les horizons méthodologiques et documentaires de cette thèse et qu'il est possible d'aller au-delà de la réflexion qui y est développée.

En ce qui concerne le champ de la science politique dans lequel s'inscrit ce projet de recherche, il apparaît approprié de ne pas se limiter exclusivement à un seul domaine car cette thèse s'inscrit en quelque sorte au croisement de la perspective des relations internationales et de celle de la politique comparée. Bien que cette étude s'intéresse principalement aux réformes du secteur public survenues dans le domaine des relations civilo-militaires et se préoccupe majoritairement des acteurs de l'administration publique, elle fait également appel à certains éléments des relations internationales, notamment en ce qui concerne le partenariat stratégique entretenu avec les États-Unis. Malgré cette diversité, cette thèse repose principalement sur une comparaison politique et historique des régimes civilo-militaires respectifs de la République de Chine et de la République de Corée, et doit par conséquent s'inscrire avant tout dans le champ de la politique comparée.

1.10 Description des chapitres

Le premier chapitre de cette étude dressera le bilan de la littérature sur les relations civilo-militaires et exposera les principaux modèles théoriques élaborés après la Seconde Guerre mondiale. Il sera notamment question des conceptions classiques qui découlent principalement des travaux de Samuel Huntington et de Morris Janowitz, respectivement la théorie institutionnelle et la théorie de la convergence. La revue de littérature exposera

ensuite les critiques adressées aux modèles classiques, particulièrement à travers la théorie de l'agence de Peter Feaver. Le premier chapitre se terminera ensuite par la définition du concept d'entrepreneur de normes ainsi que par une brève typologie tirée des travaux d'Albert Legault et d'André Laliberté. (Legault, 2001 :176-177 ; Haas, 1992 dans Laliberté, 2001 :242 ; Laliberté, 2002 :85-86 ; Sebenius, 1992 :354) C'est de cette typologie qu'est tiré le concept de communauté épistémique, qui constituera l'ossature de cette réflexion.

Le second chapitre établira la base conceptuelle et théorique de cette étude en approfondissant le concept de communauté épistémique et en identifiant les principales communautés épistémiques susceptibles de répondre au questionnement avancé, c'est-à-dire avoir un impact sur les relations civilo-militaires. La définition ainsi que l'identification des communautés épistémiques pertinentes se fera essentiellement selon une catégorisation civile/professionnelle et elle s'articulera notamment autour de l'analyse des communautés épistémiques à vocation professionnelle ou intellectuelle, ainsi qu'à celles qui sont issues de la société civile. L'objectif de ce chapitre consiste, outre à jeter les fondations conceptuelles de ce travail, à le relier à la théorie des politiques gouvernementales élaborée par Graham Allison et Philip Zelikow. (Allison et Zelikow, 1999 :255 ; Chen, 2006 :87-88). Il sera en effet démontré que les communautés épistémiques en République de Chine et en République de Corée cadrent parfaitement avec ce modèle décisionnel dans la mesure où c'est en multipliant leurs réseaux et en s'intégrant à ceux déjà existants que les communautés épistémiques sont en mesure de véhiculer des normes relatives à un régime civilo-militaire démocratique. C'est également à travers ces réseaux que les communautés épistémiques sont

en mesure de participer à l'élaboration des politiques et d'influencer le processus décisionnel. (Allison et Zelikow, 1999 :258-259 ; Chen, 2006 :87-88)

Le troisième chapitre traitera de l'évolution des relations civilo-militaires de la République de Chine au XXe siècle, en ayant comme point de départ l'occupation coloniale japonaise et l'avènement du gouvernement du Guomindang en 1949. Il sera démontré que les forces armées de la République de Chine ont évolué d'une entité contrôlée politiquement et idéologiquement par le Guomindang en une force moderne, efficace et neutre politiquement à travers l'institutionnalisation du contrôle démocratique des forces armées. L'analyse des réformes législatives entreprises par l'administration de Chen Shui-bian, notamment la Loi Organisationnelle du Ministère de la Défense ainsi que les Deux Lois sur la Défense Nationale, mettra en évidence les ajustements apportés aux relations civilo-militaires de la République de Chine après les premières ouvertures démocratiques de Lee Teng-hui. Il sera ensuite démontré que l'institutionnalisation du contrôle démocratique et la dépoliticisation des forces armées en République de Chine est essentiellement dûe à l'activité des communautés épistémiques et de la société civile et, dans une moindre mesure, au partenariat stratégique avec les États-Unis. L'exposé des principales lacunes demeurant dans la démocratisation des relations civilo-militaires en République de Chine permettra ensuite de mettre en exergue les problèmes de seconde génération reliés à la consolidation d'un régime civilo-militaire démocratique. C'est dans ce contexte que l'activité des communautés épistémiques est pertinente dans la mesure où leurs réseaux sont à même d'assurer la transparence et l'imputabilité des forces armées de façon constante et sur une base permanente. (Wiarda, 2003) Ces réseaux incluent notamment des communautés

professionnelles comme des think tanks et des lobbys professionnels, ainsi que des associations civiles comme des organisations non-gouvernementales, des mouvements étudiants, des institutions religieuses et des diasporas.

Le quatrième chapitre examinera l'évolution des relations civilo-militaires de la République de Corée à partir de la colonisation japonaise. La participation des communautés épistémiques et de la société civile à l'institutionnalisation progressive d'un régime civilo-militaire démocratique sera ainsi retracée à travers l'émergence d'un régime bureaucratique-autoritaire en République de Corée après la Seconde Guerre mondiale et l'indépendance de la péninsule coréenne. Cette analyse se fera essentiellement de manière chronologique à travers l'examen des mandats successifs de Syngman Rhee, de Park Chung-hee, de Chun Doo-hwan, de Roh Tae-woo, de Kim Young-sam et de Kim Dae-jung. Il sera notamment question de la légitimation du régime bureaucratique autoritaire à travers une politique d'expansion économique ainsi que de la factionalisation des forces armées à partir du coup d'État de Chun Doo-hwan en 1980. Il sera ensuite démontré que l'activité des communautés épistémiques et de la société civile était très présente pendant la dictature autoritaire et que le contexte géostratégique de la Guerre froide, conjugué à la politique de développement économique, a empêché l'éclosion d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Corée. Dans cette perspective, l'examen des mandats de Kim Young-sam et de Kim Dae-jung permettra de mettre en évidence les réformes apportées au régime civilo-militaire de la République de Corée depuis le milieu des années 1990 et de démontrer que l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique y est principalement attribuable à des facteurs endogènes, notamment les communautés épistémiques et la

société civile. Il sera également fait mention du partenariat stratégique avec les États-Unis dans la mesure où la présence d'un important contingent militaire américain en Corée du Sud depuis la fin de la Guerre de Corée ne peut qu'avoir un impact déterminant sur les relations civilo-militaires de la République de Corée. Le rôle de l'hégémon du système international sera donc davantage exploré afin de déterminer dans quelle proportion il a contribué à diffuser des normes relatives au contrôle démocratique des forces armées en République de Corée. Le quatrième chapitre se conclura par un bref exposé de la menace militaire posée par la République démocratique populaire de Corée ainsi que de son impact sur les relations civilo-militaires de la Corée du Sud, particulièrement depuis la politique dite du « Rayon de Soleil ».

Une brève conclusion permettra ensuite de rassembler les différents éléments de cette étude et de les relier à la question spécifique de recherche, c'est-à-dire de déterminer si les communautés épistémiques ont eu un impact positif et déterminant sur l'émergence et la consolidation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée. Cette conclusion sera ensuite reliée au cadre théorique de la théorie des politiques gouvernementales afin de déterminer dans quelle proportion les réseaux des communautés épistémiques ont réellement réussi à s'intégrer, voire à se superposer aux réseaux décisionnels concernés par l'élaboration des politiques de défense et de sécurité et par les relations civilo-militaires. Le contraste des deux études de cas permettra ensuite de dresser le portrait des différences et des similitudes entre la République de Chine et la République de Corée et de dresser le bilan de leurs trajectoires respectives, ainsi que la

contribution qu'elles sont susceptibles de respectivement apporter pour la discipline des relations civilo-militaires et de la politique comparée.

Chapitre 1 : Revue de littérature

2.1 Les relations civilo-militaires : Perspective classique, principaux enjeux et débats

Bien que les premiers questionnements relatifs aux relations civilo-militaires peuvent être retracés chez des penseurs comme Sun Tsu et Clausewitz, qui voyaient tous deux les forces armées comme des servants de l'État, la discipline des relations civilo-militaires émerge réellement en science politique et en politique comparée après la Seconde Guerre mondiale et le début de la Guerre froide. En effet, les États-Unis décident pour la première fois de leur histoire de maintenir une importante armée permanente et cette décision suscite plusieurs interrogations chez des académiciens comme Samuel Huntington (*The Soldier and the State*, 1957) et Morris Janowitz (*The Professional Soldier*, 1960) quant aux ramifications des relations entre les forces armées et l'administration civile, principalement au sein d'une démocratie libérale. Plusieurs intellectuels s'inquiètent en effet de l'impossibilité de contrôler une armée aussi imposante et de la militarisation éventuelle de la société civile. Les principales préoccupations concernent l'application du contrôle civil sur les forces armées : Comment les forces armées sont-elles contrôlées par les autorités civiles ? Quelles structures et quelles politiques mènent à l'institutionnalisation du contrôle civil ? Et surtout, quel type de régime civilo-militaire sert le mieux les intérêts d'une démocratie sur le long terme ? (Bland, 1999 :7)

2.2 Samuel Huntington et la théorie institutionnelle (*Institutionnal theory*)

Ces questionnements entraîneront d'ailleurs la publication d'un ouvrage incontournable dans le domaine des relations civilo-militaires ; *The Soldier and the State* de Samuel Huntington, paru en 1957 à l'apogée de la Guerre froide. Huntington y définit le

militaire et le civil comme étant deux sphères et institutions séparées aux fonctions, règles et modes opératoires fondamentalement différentes. Articulant sa théorie institutionnelle autour du corps des officiers, perçus comme des experts de la violence et la clé de voûte du contrôle civil, Huntington y développe le concept de « professionnalisme militaire » pour garantir l'obéissance et le contrôle civil objectif des forces armées. La professionnalisation du corps des officiers à travers des notions de discipline, de structure, d'ordre et de sacrifice est en effet perçue comme étant la meilleure garantie pour assurer la neutralité politique des forces armées puisqu'elle procure l'autonomie aux officiers dans leur propre sphère de compétence ; libres de l'interférence civile dans leur sphère d'influence, les militaires se soumettent volontairement au contrôle civil et s'abstiennent d'intervenir dans le processus décisionnel. Selon Huntington, cette manière de faire assure « un corps d'officier neutre politiquement, autonome et professionnel. » (Huntington, 1957 :viii)

La théorie institutionnelle se bute cependant au dilemme du contrôle dans la mesure où il est délicat pour les dirigeants civils d'adéquatement doser la sévérité de leur contrôle sur les affaires militaires ; un contrôle trop étroit nuit à l'efficacité des forces armées et attise leur ressentiment envers l'administration civile tandis qu'un contrôle trop lâche peut provoquer l'intervention politique des forces armées et la faillite du gouvernement. Huntington répond à ce dilemme par la notion de contrôle civil objectif, par opposition au contrôle civil subjectif, plus intrusif. (Huntington, 1957 :84) L'efficacité du contrôle civil détermine par conséquent, dans l'esprit d'Huntington, l'efficacité de l'appareil militaire.

Huntington définit de surcroît le contrôle civil selon une variable fonctionnelle et une variable sociétale. La variable fonctionnelle reflète la nature des menaces externes qui affecte la société tandis que la variable sociétale renvoie à l'idéologie et à la structure. L'idéologie traduit un régime politique (libéral, conservateur, fasciste, marxiste) alors que la structure englobe le cadre légal et institutionnel qui régit les relations civilo-militaires. (Huntington, 1957 :94) La variable sociétale ne fluctue que rarement selon Huntington et c'est plutôt la variable fonctionnelle qui détermine la nature du régime civilo-militaire et qui constitue le facteur explicatif principal de sa théorie, puisque c'est le niveau des menaces externes qui détermine l'importance du rôle des forces armées ; une faible menace externe réduit l'importance de l'appareil militaire tandis qu'une forte menace externe entraîne une influence accrue des forces armées, à travers un phénomène qu'Huntington appelle la « transmutation ». (Huntington, 1957 :155) La transmutation fait essentiellement référence, selon Huntington, aux transformations des forces armées selon l'évolution des menaces auxquelles elles font face. Ainsi, les forces armées en temps de paix sont fondamentalement différentes de celles qui opèrent en temps de guerre. Selon Huntington, la composition de ces armées est différente ; les armées en temps de paix sont essentiellement composées de soldats de métier, tandis que celles en temps de guerre sont largement constituées de conscrits issus de la sphère civile. (Huntington, 1957 :155-156) La nature du régime civilo-militaire est donc déterminée par le contexte stratégique dans lequel évoluent les forces armées et cette hypothèse semble se confirmer dans l'évolution de l'appareil militaire américain au XXe siècle, celui-ci subissant d'intenses périodes de mobilisation et de démobilisation selon l'évolution des menaces externes.

Bien que la théorie institutionnelle d'Huntington représente un apport incontournable pour la compréhension des relations civilo-militaires et jette les fondations des réflexions futures sur la question, cette approche n'est pas sans lacunes car elle se fonde essentiellement sur l'expérience des démocraties libérales, en particulier les États-Unis, et s'adapte moins adéquatement à d'autres types de régimes comme les dictatures militaires et les régimes autoritaires. D'autre part, le modèle institutionnel a été élaboré pendant la Guerre froide pour répondre aux enjeux et aux préoccupations de cette période. Malgré sa prescience, il n'est pas intemporel et éprouve des difficultés à s'adapter aux réalités de l'après-Guerre froide, en particulier la multiplication des acteurs non-étatiques impliqués dans l'élaboration et l'application des politiques de défense. Malgré sa contribution théorique évidente, le modèle d'Huntington est insuffisant pour comprendre l'évolution actuelle des relations civilo-militaires, notamment en République de Chine et en République de Corée. En effet, les forces armées de ces deux États sont aujourd'hui professionnelles et neutres politiquement, et le contrôle démocratique éprouve toujours des difficultés à se consolider. La théorie institutionnelle s'articule en effet autour des institutions et ne considère pas les acteurs qui évoluent à l'extérieur de la sphère de l'État, comme les communautés épistémiques. Il est donc nécessaire d'évaluer d'autres outils théoriques susceptibles de considérer l'impact de tels acteurs sur le processus d'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique.

2.3 Morris Janowitz et la théorie de la convergence (*Convergence theory*)

La décennie 1960 marque la multiplication des coups d'État et des dictatures militaires, principalement en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Cette évolution, conjuguée à la situation stratégique de la Guerre froide, marque en quelque sorte la

militarisation des relations internationales et soulève la nécessité d'élargir le champ d'investigation théorique de la discipline des relations civilo-militaires au-delà des démocraties libérales. Cette situation provoque un vif intérêt pour la question des relations civilo-militaires dans les milieux politiques et universitaires et suscite une profonde réflexion dans l'objectif de repenser le corpus théorique de la discipline afin de mieux comprendre des phénomènes comme les coups d'État et les dictatures militaires. C'est dans ce contexte qu'émerge la théorie de la convergence avancée par Morris Janowitz dans son ouvrage *The Professional Soldier* paru en 1960. Bien que Janowitz reconnaisse l'existence d'une différence fondamentale entre les sphères civile et militaire, il n'essaie pas de développer un modèle susceptible de contrôler cette différence comme Huntington mais plutôt de l'atténuer à travers la convergence des deux mondes. Cette convergence est à double sens et peut aussi bien mener à la civilianisation des forces armées qu'à la militarisation de la société civile. L'argument principal de Janowitz est d'atténuer la différence entre civils et militaires, et par extension les risques de conflit, en favorisant la diffusion des normes et des valeurs de la société au sein de la culture militaire. Le recours à la conscription est également susceptible de réduire le monopole du corps des officiers sur la culture militaire et d'introduire des valeurs civiles dans les modes opératoires des forces armées. La théorie de la convergence proposée par Janowitz repose donc davantage sur l'influence réciproque que sur la surveillance pour garantir le contrôle civil dans la mesure où elle tente de réduire les différences et les frictions entre les institutions civiles et militaires à travers un faisceau d'interactions. L'approche sociologique de Janowitz diffère fondamentalement de celle d'Huntington car elle perçoit dorénavant les forces armées comme une « force constabulaire » permanente chargée de maintenir l'ordre au niveau international plutôt que comme une

force intervenant en cas d'urgence. Cette situation nécessite par conséquent une interaction et une convergence étroites entre les élites civiles et militaires afin de garantir la diffusion des normes et des valeurs civiles comme le professionnalisme militaire au sein des forces armées.

2.4 Samuel Finer et la première typologie des relations civilo-militaires

La parution de *The Man on Horseback : The Role of the Military in Politics* de Samuel Finer en 1962 permet l'élargissement l'espace théorique des relations civilo-militaires et d'en catégoriser les différentes manifestations. Finer développe en effet une typologie articulée autour des types de culture politique (mature, développée, basse et minimale) auxquelles correspondent différents niveaux d'intervention militaire dans la vie politique (influence, chantage, déplacement d'administrations civiles et remplacement d'un régime civil). Finer définit la culture politique comme étant la somme des opinions, des attitudes et des valeurs qu'a la population d'une collectivité à l'égard de la politique. Selon lui, l'étude de la culture politique se fait selon une approche articulée autour des individus, qui étudie les valeurs et les opinions personnels, ou selon une approche basée sur les institutions, qui examine les textes légaux et les structures politiques, ainsi que les facteurs historiques et sociaux. (Finer, 1962)

Il identifie également six canaux d'intervention à travers lesquels peut s'exercer l'influence militaire : canaux constitutionnels normaux, collusion ou compétition avec les autorités civiles, intimidation des autorités civiles, menaces de non-coopération ou de violence envers les autorités civiles, incapacité à défendre les autorités civiles contre la violence et violence

envers les autorités civiles. Cette typologie permet à Finer de dégager six types de régimes correspondant : civil, indirect limité, indirect complet, militaire direct et militaire quasi-civil. La contribution principale de l'ouvrage de Finer concerne les dispositions et les facteurs qui mènent à l'intervention militaire dans la vie politique. Les dispositions font essentiellement référence aux motifs et aux humeurs qui poussent les militaires à contester la suprématie civile. Finer est en ce sens en désaccord avec l'argument du professionnalisme militaire avancé par Huntington puisqu'il estime que l'assimilation du concept de suprématie civile est plus importante et que le professionnalisme militaire peut même être dans certains contextes un facteur d'intervention. Finer distingue les facteurs d'intervention subjectifs et objectifs et définit ceux-ci comme étant la dépendance croissante des autorités civiles envers les forces armées et la popularité grandissante de celles-ci. L'auteur estime de surcroît que l'humeur des forces armées, en particulier le ressentiment envers la suprématie civile, peut être un facteur explicatif de l'intervention militaire. La typologie développée par Finer tente essentiellement d'être un outil prédictif et d'expliquer quel type d'intervention militaire surviendra à quel moment et de déterminer quel type de régimes en résultera. Ses conclusions sont que le niveau de la culture politique détermine en grande partie le niveau d'intervention militaire et que celle-ci est une caractéristique des États faibles et immatures politiquement. Finer définit ces États selon quatre catégories : démocratie quasi-civile, démocratie ouverte, totalitarisme civil (communisme) et intervention militaire. Selon lui, l'intervention fréquente des forces armées dans la vie politique prouve que la culture politique de la société en question est immature et impropre à l'existence d'institutions représentatives. L'existence d'intérêts corporatifs propres aux forces armées renforce de surcroît cette immaturité politique. Finer croît également que le despotisme corporatif

subsiste toujours indépendamment des motifs des forces armées. Malgré le fait qu'il reconnaisse que les forces armées sont parfois le seul acteur institutionnel capable de gouverner en l'absence de structures civiles et politiques viables, il est extrêmement critique envers l'intervention militaire dans la vie politique. Les écrits de Finer peuvent par conséquent être considérés comme éminemment normatifs car sa pensée s'articule uniquement autour du concept de la suprématie civile et manifeste une préférence marquée pour la démocratie libérale ; les nouveaux États, généralement pas occidentaux, sont considérés comme immatures politiquement et Finer ne croît pas que des démocraties consolidées puissent y émerger rapidement en raison de leur faibles cultures politiques. Sa typologie est néanmoins utile pour comprendre les différentes formes que peut prendre l'intervention militaire dans la vie politique et les différents types de régimes susceptibles d'en résulter mais elle ne résistera pas à la fin de la Guerre froide et sera progressivement éclipsée par l'émergence d'autres paradigmes, notamment la théorie de l'agence de Peter Feaver.

2.5 Peter Feaver et la théorie de l'agence (*Agency theory*)

La fin de la Guerre froide provoque cependant le déclin du rôle politique des forces armées et soulève la nécessité d'actualiser la théorie des relations civilo-militaires et de repenser l'approche établie par Huntington. C'est dans ce contexte qu'émergent les premières remises en question de la théorie institutionnelle et de la théorie de la convergence. Celles-ci sont particulièrement l'œuvre de Peter Feaver, ce dernier énonçant les principes de la théorie de l'agence dans son ouvrage *Armed Servants : Agency, Oversight, and Civil-Military Relations* publié en 2003. Feaver fait en quelque sorte la synthèse des changements

survenus dans les relations civilo-militaires depuis la fin de la Guerre froide et propose une alternative rationnelle à la théorie institutionnelle d'Huntington, basée sur l'existence d'un « principal », l'administration civile, chargé d'élaborer les politiques, et d'un « agent », les forces armées, chargé de les appliquer. Le dilemme du « principal » est de trouver le moyen de surveiller adéquatement (*monitor*) l'agent sans interférer avec le fonctionnement opérationnel de l'appareil militaire. La théorie de l'agence se distingue de la théorie institutionnelle dans la mesure où elle n'accorde pas autant d'importance au principe du professionnalisme militaire et estime que le contrôle civil des forces armées est plutôt dû à une surveillance efficace de la part du « principal ». Comme Samuel Finer, Feaver estime qu'il est primordial de minimiser les coûts liés aux conflits entre mondes civil et militaire et de trouver un équilibre entre la surveillance et la coopération. La théorie de l'agence se situe par conséquent à la jonction de la théorie institutionnelle d'Huntington et de l'approche plus sociologique de Janowitz et tente d'articuler un modèle plus déductif que les approches précédentes. Feaver fixe par conséquent quatre critères qu'une théorie adéquate des relations civilo-militaire doit observer pour être opérationnalisable ; elle doit rendre compte de la différence entre la sphère civile et la sphère militaire, expliquer les facteurs qui façonnent la manière dont les autorités civiles exercent leur contrôle sur les forces armées, transcender le concept de professionnalisme militaire et être déductive avant d'être empiriquement testée. Pour prétendre être universalisable, une telle théorie doit également aller plus loin et aborder tous les problèmes relatifs aux relations civilo-militaire au sein d'un seul modèle. Feaver estime qu'elle doit de surcroît être transférable et applicable à n'importe quel type d'État et de modèle politique, qu'il soit démocratique ou autoritaire ainsi qu'expliquer les changements d'un régime civilo-militaire à travers les États, le temps, les circonstances et les

événements. L'universalisation est importante pour la théorie de l'agence car il est important selon Feaver qu'une théorie des relations civilo-militaire fournisse un degré élevé de prédictabilité à travers les différents types d'États, le temps et les événements. En ce sens, il est possible de relier les réflexions de Feaver aux arguments culturalistes, selon lequel les phénomènes culturels dictent l'évolution de la société et des individus et constituent les facteurs de socialisation les plus importants.

C'est pourquoi un tel modèle devrait fondamentalement être falsifiable lorsque empiriquement testé par des études de cas. Compte tenu de ces critères, l'évolution est donc significative entre la théorie de l'agence et les approches précédentes dans la mesure où Feaver tente de transcender le professionnalisme militaire pour expliquer le contrôle civil et de développer un modèle de gestion des relations civilo-militaire qui soit universalisable et prédictif. Cela emmène forcément la recherche au-delà de la prévention des coups d'État et de l'intervention militaire directe afin de prendre en compte les méthodes d'intervention indirectes et plus subtiles employées par les forces armées, préoccupation à laquelle s'efforce de répondre la théorie de la responsabilité partagée soutenue notamment par Claude Welch.

2.6 Claude Welch et la théorie de la responsabilité partagée entre civils et militaires

La théorie de la responsabilité partagée entre civils et militaires avancée par Claude Welch se base plutôt sur le postulat que le contrôle civil est atteint et maintenu à travers le partage des responsabilités entre les autorités civiles et les officiers militaires. Welch rejoint en ce sens la théorie des sphères séparées proposée par Huntington dans la mesure où certains aspects du contrôle civil sont sous la responsabilité et l'imputabilité des autorités

civiles et d'autres sous la juridiction du leadership militaire. Si certaines responsabilités relatives au contrôle civil peuvent être partagées entre pouvoirs civil et militaire, elles ne sont jamais fusionnées. La répartition des responsabilités se fait selon un ensemble de principes, de normes, de règles et de procédures décisionnelles conditionné par les circonstances nationales et autour duquel les attentes et les préférences des acteurs impliqués dans le régime civilo-militaire peuvent converger. La principale critique de la théorie de la responsabilité partagée envers les théories existantes est que celles-ci sont essentiellement préoccupées par la prévention et la résolution des coups d'État et de l'intervention militaire directe et négligent les méthodes d'intervention indirecte employées par les forces armées.

La théorie de la responsabilité partagée repose essentiellement sur deux hypothèses : elle assume en premier lieu que la seule source légitime de contrôle et de direction des forces armées dérive des autorités civiles à l'extérieur de l'établissement militaire. Cette affirmation suggère que l'existence de deux entités distinctes – le civil et le militaire – sont nécessaires pour qu'un conflit civilo-militaire survienne ; il n'y a par exemple pas de relations civilo-militaire si l'autorité civile et le commandement militaire sont fusionnés. Elle implique de surcroît que les forces armées n'ont pas la légitimité d'agir sans le consentement des autorités civiles mais ne fournit cependant pas de base morale ou éthique susceptible de légitimer le contrôle civil.

La seconde hypothèse ne définit plus le contrôle civil de manière statique mais plutôt comme un processus dynamique susceptible d'être affecté par de nouvelles idées, valeurs, circonstances, questions et par les personnalités des acteurs impliqués. Ce processus

s'articule autour de quatre matrices décisionnelles qui constituent la gestion de la défense. Le niveau stratégique réfère aux décisions concernant les fins et les moyens des forces armées et le niveau opérationnel définit les décisions relatives au déploiement des forces armées, tandis que le niveau organisationnel renvoie aux choix à propos de l'attribution des ressources et des responsabilités internes. La variable sociale fait quant à elle référence aux décisions concernant les relations entre les forces armées et la société. Ces matrices décisionnelles sont fondamentalement dynamiques et sont affectées par les fluctuations des idées, des valeurs, des personnalités et des préférences des acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques de défense et du régime civilo-militaire. Les autorités civiles et le leadership militaire se partagent en général la responsabilité et l'imputabilité dans l'ensemble de ces domaines.

Le dilemme auquel est cependant confrontée la théorie de la responsabilité partagée se situe dans l'équilibre entre partage et contrôle. En effet, un contrôle civil des forces armées exclusivement basé sur la surveillance et excluant toute forme de partage des responsabilités entraîne selon Welch l'aliénation des élites militaires ainsi qu'une rupture possible du régime civilo-militaire. C'est pourquoi la théorie de la responsabilité partagée reconnaît aux forces armées une autonomie tactique, opérationnelle et organisationnelle. L'idée centrale d'une telle théorie est que si un certain degré de contrôle civil est souhaitable, les autorités civiles ne doivent en aucun cas interférer dans la sphère professionnelle des forces armées et respecter leur autonomie au sein de celle-ci. Le partage des responsabilités s'efforce par conséquent de répondre au double problème de la subordination des forces armées aux autorités civiles et du contrôle d'un gouvernement en possession du monopole de la violence légitime. La théorie de la responsabilité partagée est donc très originale par

rapport aux modèles théoriques précédents car elle s'efforce de minimiser les conflits civilo-militaires en insistant sur l'autonomie respective des autorités civiles et des forces armées au sein de leurs propres sphères de compétence. L'objectif est de minimiser l'interférence des autorités civiles et l'aliénation des forces armées afin de convaincre celles-ci de souscrire volontairement au contrôle civil en reconnaissant leur autonomie institutionnelle et opérationnelle. La principale raison avancée par Welch pour expliquer la nécessité du partage des responsabilités est la relation de confiance entre l'expert et le ministre. Welch souligne avec acuité que les ministres et les fonctionnaires civils de l'établissement de la défense n'ont fréquemment pas l'expertise et les connaissances nécessaires pour contrôler les forces armées et deviennent par conséquent dépendants envers l'avis et le conseil d'officiers militaires ou d'experts à l'extérieur du complexe de la défense. Ceux-ci acquièrent par conséquent autorité et influence sur l'élaboration des politiques de défense et cela a un impact considérable sur l'évolution des relations civilo-militaires.

Les travaux de Claude Welch et de Peter Feaver constituent à l'heure actuelle une contribution importante à la recherche théorique dans le cadre des relations civilo-militaires. Mais la littérature sur ce sujet n'est pas vraiment explicite concernant la diffusion de normes relatives à un régime civilo-militaire démocratique. En effet, elle se concentre essentiellement sur le contexte domestique et n'envisage pas suffisamment l'hypothèse d'une transmission de normes à partir de ce qu'Albert Legault définit comme des « entrepreneurs de normes ». Dans cette perspective, il apparaît pertinent de se demander si l'influence de ces entrepreneurs de normes – hégémon du système international, organisations internationales et communautés épistémiques – peut avoir un impact sur l'émergence d'un régime civilo-

militaire démocratique dans un État donné. C'est cette lacune au niveau de la littérature des relations civilo-militaires qui justifie l'emploi du cadre théorique élaboré par Albert Legault, qui sera présenté ci-dessous.

2.7 Albert Legault et les différents types d'entrepreneurs de normes

En ce qui concerne la littérature sur les transferts de normes, la théoricienne constructiviste Ann Florini met l'emphasis sur les entrepreneurs de normes, la compatibilité entre les nouvelles normes et les normes préexistantes ainsi que sur la présence d'un environnement favorable pour expliquer le succès d'une transmission de normes. (Florini, 1996 ; Laliberté, 2001 :242 ; Haas, 1992, dans Laliberté, 2002 :85) Dans cette perspective, Albert Legault propose de retenir trois différentes catégories d'entrepreneurs de normes, à savoir l'hégémon dominant le système international, les communautés épistémiques et les organisations internationales. (Laliberté 2002, 2001) L'hégémon est censé être le plus susceptible de diffuser des normes de coopération dans la mesure où il est dans son intérêt de promouvoir un ordre normatif compatible avec ses intérêts. (Laliberté, 2001 :242) En l'occurrence, le partenariat stratégique entretenu par la République de Corée et la République de Chine avec les États-Unis entre dans cette catégorie. Toutefois, il sera ultérieurement démontré que l'hégémon américain n'a que partiellement favorisé la diffusion de normes de contrôle civil des affaires militaires en Corée et à Taiwan. (Laliberté, 2001 :242-243 ; Laliberté, 2002 :85) En ce qui concerne les communautés épistémiques, celles-ci renvoient aux communautés d'experts détenant l'expertise pertinente à des politiques spécifiques. (Haas, 1992, : 3) André Laliberté et Albert Legault sont cependant d'avis que si celles-ci peuvent agir en tant qu'entrepreneurs de normes, elles doivent être définies plus

rigoureusement en incluant notamment des groupes qui ne disposent pas forcément de l'expertise nécessaire mais qui participent néanmoins à l'élaboration de politiques spécifiques. Parmi ceux-ci on peut inclure les experts de politique étrangère, les institutions religieuses, les diasporas, les médias, les « *think tanks* », les associations professionnelles et étudiantes ainsi que différents groupes de pression au sein de la société civile. (Laliberté, 2001 :244) Quoiqu'il en soit, Laliberté estime qu'un élargissement rationnel du concept de communautés épistémiques est nécessaire afin de ne pas se limiter exclusivement aux groupes d'experts en études stratégiques, puisque d'autres acteurs participent à l'élaboration des politiques de défense. (Laliberté, 2001 :244) L'impact des communautés épistémiques sur la gestation de ces politiques ainsi que sur l'émergence d'un régime civilo-militaire réellement démocratique en République de Chine et en République de Corée à partir de 1980 est palpable et suggère qu'un tel régime est davantage le produit de communautés épistémiques locales et de dynamiques domestiques que d'influences externes de l'hégémon américain et d'organisations internationales. Cette question sera notamment approfondie dans les chapitres subséquents.

Les courants constructivistes avancent également l'hypothèse que les organisations internationales incarnent des ordres normatifs, constituent des instances de socialisation et agissent par conséquent en tant qu'entrepreneurs de normes. (Florini, 1996) Le fait que peu d'organisations internationales aient comme critères d'admission des normes démocratiques tend cependant à minimiser la portée de cette hypothèse, dans la mesure où les cas de République de Chine et de République de Corée ne cadrent pas dans cette analyse. (Laliberté 2001 : 245) L'Organisation de Coopération de l'Asie-Pacifique (APEC) et le Forum

Régional de l'ANASE (ARF) pratiquent par exemple une politique de non-ingérence et la majorité des membres de l'ARF n'ont pas de régimes démocratiques. (Laliberté, 2001 :245)

L'action normative et socialisante des organisations internationales auxquelles appartiennent la République de Chine et la République de Corée ne peut par conséquent expliquer à elle seule l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique dans ces deux États et la recherche doit donc s'orienter dans une autre direction. Cette recherche examinera donc davantage le rôle et l'impact des communautés épistémiques en République de Chine et en République de Corée afin d'expliquer l'émergence simultanée d'un tel régime dans les deux États ainsi que l'institutionnalisation progressive du contrôle civil.

Chapitre 2 : Communautés épistémiques

3.1 Définition élargie des communautés épistémiques et rôle dans le processus décisionnel

Comme il en a été question dans le chapitre précédent, les communautés épistémiques participent de plus en plus à l'élaboration des politiques de défense et de sécurité et possèdent par conséquent une influence grandissante dans le domaine des relations civilo-militaires. (Kim, 1988 :69-70 ; Lambert, 2009 :172-173) C'est pourquoi il est nécessaire d'élargir la définition de ces communautés épistémiques afin de prendre en compte la mosaïque d'acteurs qui participent au processus décisionnel dans ce contexte, qu'ils possèdent l'expertise reliée à des politiques spécifiques ou qu'ils soient des acteurs de la société civile. (Laliberté, 2001 :244) Les communautés épistémiques véhiculent en effet des valeurs, des normes et des modes opératoires particuliers et se constituent en réseaux articulés autour des intérêts et des préférences des acteurs. (Allison et Zelikow, 1999 :258-259 ; Chen et Edmonds, 2006 :68-69 ; Chen, 2006 :87-88)

Dans le cadre des relations civilo-militaires, cela inclut, bien entendu, les experts en études stratégiques, les « *think tanks* » et les universitaires spécialisés sur la question qui fournissent des conseils et de l'expertise aux établissements militaires, notamment aux ministères de la défense. (Laliberté, 2001 :244) Ces groupes fournissent aux administrations civiles et militaires des conseils et de l'expertise reliés au domaine de la défense et de la planification stratégique et agissent en tant qu'entrepreneurs de normes dans la mesure où ils agissent en tant que relais de certaines normes et de certaines valeurs comme l'efficacité et le professionnalisme militaire. (Guttieri, 2006 :241-243 ; Shen et Tsai, 2006 :105) Mais il serait erroné de conclure que l'ensemble de ces groupes diffuse des normes de contrôle

démocratique des forces armées et certains peuvent même supporter des régimes civilo-militaire autoritaires car leur rôle se borne parfois à fournir de l'expertise stratégique reliée à l'organisation et à l'administration des forces armées, et non au contrôle civil. (Kim, 1997 :1138 ; Laliberté, 2001 :243-244) Cette expertise peut notamment inclure des avis et des conseils reliés à l'achat d'armement et d'équipement militaire, à l'organisation et au déploiement des unités ainsi qu'à l'élaboration de lois régissant les rapports entre les forces armées et le gouvernement. (Chase, 2005 :363 ; Chase, 2007 :10 ; Chase, 2008 :710 ; Chen, 2006 :88-89)

La complexité grandissante de l'administration et de l'organisation militaire, principalement due à la modernisation et à la restructuration des forces armées après la Guerre froide, oblige de surcroît les établissements de la défense à recourir de plus en plus à l'expertise de ces groupes d'experts car les fonctionnaires civils ne possèdent pas toujours les connaissances nécessaires pour gérer efficacement l'activité des militaires. (Chase, 2005 :363-364 ; Chen, 2006 :90-91 ; Trinkunas, 1999 :16) L'élaboration des politiques de défense et de sécurité est également affectée par l'activité de groupes de pression et d'intérêts concernés par ces politiques et qui font valoir certains points de vue à travers des moyens de pression comme le lobbying. (Scott, 1999 :164) Le prochain chapitre s'efforcera par conséquent de préciser l'action de ces groupes d'intérêt et de pression et de distinguer ces lobbies professionnels des lobbies citoyens et organisations non gouvernementales. Quoiqu'il en soit, ces communautés épistémiques sont appelées à jouer un rôle important dans les relations civilo-militaires car elles participent abondamment au processus décisionnel et diffusent des valeurs et des modes opératoires à travers les réseaux qu'elles

intègrent ou qu'elles constituent. Le rôle d'un lobby est en effet « d'infléchir une norme, d'en créer une nouvelle ou de supprimer des dispositions existantes. » (Lamarque, 1994 :6) C'est dans ce contexte que les groupes d'experts et les associations professionnelles peuvent agir en tant qu'entrepreneurs de normes et influencer le processus décisionnel. La complexité croissante de certaines questions politiques, notamment les politiques de défense et de sécurité et les relations civilo-militaires, pousse de surcroît les gouvernements à solliciter de plus en plus l'expertise des communautés épistémiques professionnelles pour élaborer et appliquer ces politiques. Le fait que de nombreux fonctionnaires civils ne possèdent pas l'expérience des questions militaires accroît encore davantage la dépendance du gouvernement envers l'expertise de ces groupes d'experts et augmente leur influence au sein du processus décisionnel. (Lo, 2006 :202)

Les communautés épistémiques qui appartiennent à la société civile peuvent également participer à la prise de décision en matière de politiques de défense et de sécurité, même si elles ne possèdent pas forcément l'expertise liée à ces politiques spécifiques. (Laliberté, 2001 : 244) Celles-ci incluent notamment des organisations non gouvernementales, des institutions religieuses, des mouvements étudiants et des diasporas. Ces organisations interviennent notamment au niveau de la promotion de principes, de normes et de valeurs démocratiques et constituent une force d'opposition capable de limiter, voire d'empêcher la mise en place ou le maintien de mesures autoritaires grâce à leurs capacités de mobilisation et à la diversité de leurs moyens de pression. Elles sont également en mesure d'assurer une certaine forme de surveillance des affaires publiques en militant en faveur de la transparence des décisions politiques et de l'imputabilité des dirigeants. Plus

important encore, ces groupes sont en mesure d'influencer le corps électoral et de susciter un débat politique sur certaines questions.

La particularité de ces groupes d'intérêts et de pression est qu'ils constituent des réseaux à l'extérieur de la sphère d'influence de l'État. (Wiarda, 2003) Larry Diamond définit en effet la société civile comme étant :

« Le domaine de la vie sociale organisée qui est volontaire, largement autosuffisante, autonome de l'État, et régie par un ordre légal ou un ensemble de règles partagées. Cette vie sociale est distincte de la société en général parce qu'il s'agit de citoyens agissant collectivement dans le secteur public pour exprimer leurs intérêts, passions et idées, pour échanger de l'information, pour atteindre des buts mutuels, pour faire des demandes à l'État et pour exiger l'imputabilité des dirigeants de l'État ». (Diamond, 1994 :5)

Les communautés épistémiques qui émanent de la société civile emploient des moyens extraordinairement variés pour faire valoir leurs points de vue mais elles reposent essentiellement sur leur capacité à mobiliser et orienter l'opinion publique sur des questions particulières pour influencer le processus décisionnel. (Diamond, 1994 :8) La mobilisation de l'opinion publique est en effet susceptible de faire pression sur les autorités gouvernementales et de les convaincre d'ouvrir des négociations ou de faire des compromis afin d'éviter l'inimitié de ces communautés épistémiques ou d'apaiser le ressentiment de la société civile envers certaines politiques. (Diamond, 1994 :9 ; Fravel, 2002 :63 ; Wiarda, 2003 :74) L'activité des communautés épistémiques qui relèvent de la société civile est surtout efficace contre des gouvernements qui font face à une crise de légitimité puisqu'elles sont alors capables de mobiliser et de cristalliser des groupes aux intérêts divergents autour d'une cause commune. (Diamond, 1994) Comme pour les communautés épistémiques professionnelles, il est cependant erroné de percevoir les communautés épistémiques civiles

comme un bloc monolithique ; leurs intérêts, préférences et champs d'action sont extrêmement variés et elles entrent parfois en conflit ou en rivalité pour obtenir de l'influence et des ressources auprès du gouvernement. (Diamond, 2004 :12 ; Chen, 2006 :87-88 ; Kim, 1997 :1143)

Les communautés épistémiques civiles peuvent toutefois tisser des réseaux très étroits et mettre leurs divergences de côté sur des questions sensibles et particulières. Dans le contexte des relations civilo-militaires, ces groupes civils peuvent participer au processus décisionnel en faisant la promotion d'un régime civilo-militaire démocratique et en militant en faveur de l'abrogation de certaines lois discriminatoires. (Kim, 1997 :1137 ; Tien et Cheng, 1997 :18-19 ; Tien et Chu, 1996 :1154) Ils peuvent également faire pression en faveur de l'adoption de certaines législations relatives à l'assouplissement de politiques autoritaires ou au resserrement de la surveillance législative des forces armées. (Kim, 1997 :1138) L'impact des communautés épistémiques civiles sur le processus décisionnel se situe donc au niveau des facultés de mobilisation et de pression sur les autorités gouvernementales. Leur influence se mesure principalement par l'étendue de leurs réseaux, leurs capacités de mobilisation en termes de nombre et de durée ainsi que par leurs capacités à tisser des liens à travers les différentes factions de la société civile. (Diamond, 1994 :13) Le rôle des communautés épistémiques civiles dans le processus décisionnel se situe donc principalement au niveau de l'action collective et de la représentation civile auprès des gouvernements et diffère de l'activité des communautés épistémiques professionnelles dans la mesure où leurs réseaux agissent de manière autosuffisante et indépendamment de l'État. (Diamond, 1994 :9-10 ; Kim, 1997 :1142 ; Wiarda, 2003 :71-72 ; Wong, 2003 :247)

Les communautés épistémiques, qu'elles soient professionnelles ou civiles, participent donc au processus décisionnel en constituant des réseaux qui s'amalgament aux instances décisionnelles du gouvernement ou font pression sur celles-ci pour l'obtention de ressources ou pour promouvoir certains intérêts. (Allison et Zelikow, 1999 :258-259 ; Chen, 2006 :87-88) La prolifération rapide de ces groupes de pression et d'intérêt depuis la fin de la Guerre froide est en quelque sorte la conséquence et non la cause de l'influence grandissante des communautés épistémiques dans le processus décisionnel. (Chen, 2006 :87-88) Il faut donc plutôt regarder vers leurs capacités à fournir de l'expertise sur des politiques particulières aux autorités gouvernementales ainsi que vers leurs capacités à diffuser, véhiculer et infléchir des idées, des valeurs, des normes et des modes opératoires.

3.2 Rôle des communautés épistémiques et de la société civile dans le processus de démocratisation

Comme il en a été question précédemment, les communautés épistémiques ne constituent en aucun cas un ensemble monolithique ou un réseau unique et parfaitement unifié. Chaque communauté épistémique constitue un réseau qui lui est propre ou intègre un réseau préexistant afin de promouvoir ses propres intérêts et de véhiculer certains paramètres normatifs auxquels elle s'identifie. (Allison et Zelikow, 1999 :259-260) Certaines communautés épistémiques se contentent essentiellement de fournir une expertise particulière au gouvernement qui l'emploie ou de faire la promotion de leurs intérêts afin d'obtenir davantage de ressources et d'influence. Mais les communautés épistémiques sont considérées comme des entrepreneurs de normes dans la mesure où elles sont le véhicule de

certaines conceptions normatives et font la promotion de celles-ci, même inconsciemment. (Legault, 2001) En effet, une communauté épistémique s'articule fondamentalement autour d'une conception idéologique ou normative particulière et elle construit ou oriente son réseau dans cette direction. (Allison et Zelikow, 1999 :264 ; Chen, 2006 :87-88 ; Jun, 2001 :133) Ses activités s'articulent également autour de cette conception et elle tend à s'amalgamer à des communautés épistémiques et à des groupes qui partagent sa perspective.

Dans le cadre d'un processus de démocratisation, les communautés épistémiques peuvent être appelés à jouer un rôle important dans la mesure où certaines d'entre elles prônent la diffusion de normes démocratiques et n'hésitent pas à faire pression sur les autorités gouvernementales pour en faire la promotion. (Bechtol, 2005 :617 ; Legault, 2001 :169-170) C'est dans le contexte d'un processus de démocratisation et de libéralisation politique que les communautés épistémiques qui émanent de la société civile peuvent s'associer, en raison de l'assouplissement de mesures autoritaires et le rétablissement de libertés individuelles. (Cottey, Edmunds et Forster, 2002 :47 ; Kim, 1997 :1136 ; Lo, 2001 :151) Le processus de démocratisation se traduit en effet généralement par la remise en question de la légitimité du régime autoritaire et l'ouverture d'un débat public sur l'avenir du régime politique en place et les réformes à apporter. (Kim, 1997 :1144 ; Kuehn, 2008 ; Saxer, 2004) C'est à l'intérieur de ce débat public que s'inscrit l'activité des communautés épistémiques et de la société civile car elles cristallisent fréquemment l'opposition de la population envers le régime autoritaire et servent de relais aux différents groupes sociaux qui souhaitent s'impliquer dans le débat politique entourant la démocratisation. (Kim, 1997) Les communautés épistémiques polarisent par conséquent le débat public autour de leurs activités

et sont capables de faire la promotion de certaines normes, idées et valeurs à travers la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs sociaux, parfois pendant de longues périodes. (Hernandez, 1994 :77) Leurs réseaux sont également capables de regrouper une mosaïque d'acteurs variés, comme les mouvements étudiants et les institutions religieuses, autour d'une cause collective. (Hernandez, 1994 :77 ; Laliberté, 2001 ; Kim, 1997 :1136) Les manifestations entourant la commémoration des massacres du 28 février 1947, en République de Chine, et de Gwangju en République de Corée, constituent des exemples de cette capacité de cristalliser l'opposition autour d'un symbole ou d'une revendication. (Kuehn, 2008 ; Saxer, 2004) L'alliance de ces différents groupes autour d'une volonté de libéralisation et de réformes politiques est en effet susceptible de pousser les instances décisionnelles à reconsidérer leurs politiques et à faire des concessions à la société civile. (Kim, 1997 :1136-1137)

Dans le cadre d'un processus de démocratisation, la mobilisation des communautés épistémiques et de la société civile en faveur de la démocratisation emmène en effet les instances décisionnelles à reconsidérer les coûts de la répression. Cette situation incite dans la plupart des cas les éléments modérés du régime autoritaire à engager le dialogue avec les groupes sociaux moins radicaux afin de trouver un compromis. (Croissant, 2004 ; Kim, 1997 :1139-1140 ; O'Donnell et Schmitter, 1986 :78-79) Ce pacte entre les éléments modérés des deux parties met en évidence le rôle important que peuvent avoir les communautés épistémiques et la société civile dans le processus de démocratisation car leurs activités rend possible la diffusion de normes et de valeurs démocratiques à travers la population et permet à celle-ci de s'identifier à ces relais et de se polariser autour d'eux.

(Kim, 1997 :1143-1144) L'action collective est d'autant plus efficace qu'elle est coordonnée autour d'un objectif commun et touche de nombreux pans de la société qui autrement ont des intérêts et des préférences divergents. Le militantisme de la société civile est donc d'une grande pertinence dans le processus de démocratisation car il permet non seulement, dans bien des cas, d'initier la transition démocratique mais également d'approfondir la libéralisation et de consolider les gains démocratiques. (Kim, 1997 :1139 ; Lambert, 2009 :59-61) Le rôle de ces communautés épistémiques, particulièrement des organisations de défense des droits de la personne, des institutions religieuses et des mouvements étudiants, dans le processus de transition et de consolidation démocratique est fondamental dans la trajectoire politique de nombreux pays, dont la République de Chine et la République de Corée. (Hernandez, 1994 :77 ; Kim, 1997 :1137) Cette dynamique sera par conséquent explorée dans ce chapitre afin de mettre en évidence l'impact précis de chacun de ces acteurs sociaux dans l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique dans ces deux États.

3.3 Rôle des communautés épistémiques dans les relations civilo-militaires

La littérature sur les relations civilo-militaires est unanime pour affirmer qu'un régime civilo-militaire démocratique est une condition indispensable à l'existence d'un régime politique démocratique. (Bland, 1999 :9-10 ; Croissant, 2004 :357 ; Kuehn, 2008 :871 ; Saxer, 2004 :383-384) L'absence de contrôle démocratique des forces armées laisse en effet planer un doute quant aux capacités des autorités civiles d'élaborer et d'appliquer des politiques sans interférence du leadership militaire et laisse supposer que l'issue du processus décisionnel peut davantage refléter les intérêts et les préférences des forces armées que ceux de la population. (Bland, 1999 :384-385) C'est pour cette raison que

le débat politique entourant les relations civilo-militaires provoque l'implication des communautés épistémiques dans de nombreux pays aux prises avec un héritage autoritaire lié à un régime militaire. (Jun, 2001 :133-134 ; Lo 2001 :151) Dans de nombreux cas, ces communautés épistémiques voient en effet la démocratisation du régime politique et l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique comme une seule et même chose puisque les forces armées y sont le symbole et l'incarnation du passé autoritaire. (Lo, 2001 :151-152 ; Kim, 1997 :1137 ; Lambert, 2009 :97-99) C'est notamment le cas en République de Chine et en République de Corée, où les forces armées ont longtemps occupées un rôle politique dominant et demeurent associées au passé autoritaire. (Croissant, 2004 :370-371 ; Kuehn, 2008 :874 ; Moon et Kang, 1995 :183 ; Saxer, 2004 :391) Le rôle politique dominant des forces armées doit cependant, dans le cas de la République de Chine, être nuancé car le leadership militaire était certes influent mais demeurait subordonné au leadership civil du Guomindang à travers le système des commissaires politiques. (Cheng, 1990 :54-55)

Le rôle des communautés épistémiques dans les relations civilo-militaires est fonction de leur nature. Les communautés épistémiques professionnelles, comme les experts des politiques de défense et de sécurité, les « *think tanks* », les universitaires spécialisés et les associations professionnelles tendent à véhiculer des normes relatives au professionnalisme et à l'efficacité militaire. (Lazega, 1994 :314-315 ; Leng, 1998 :498) Elles agissent fréquemment en tant que consultants auprès des autorités civiles afin de fournir de l'expertise liée à l'administration et à la gestion de l'établissement de la défense ainsi qu'à l'élaboration des politiques de défense et de sécurité. (Chen, 2006 :87-88 ; Lee, 2007 :216) Elles agissent

en ce sens en tant qu'intermédiaires entre les autorités civiles et les forces armées et tissent par conséquent des réseaux à l'intérieur des sphères civiles et militaires. (Chen, 2006 :87-89 ; Leng, 1998 :503) Leur tâche peut consister à fournir des conseils pour optimiser l'efficacité administrative et opérationnelle des forces armées, réfléchir à la pertinence de la doctrine militaire et aux réformes à apporter, participer aux négociations entourant l'achat ou la vente d'armement ou d'équipement militaire et fournir des avis légaux concernant une éventuelle réforme constitutionnelle susceptible de modifier le rôle ou l'emploi des forces armées. (Chase, 2008 :717 ; Chen, 2006 :90-91 ; Shen et Tsai, 2006 :115 ; Swaine, 1999 :15 ; Wang et Chang, 2006 :383) Il est cependant problématique d'affirmer que les communautés épistémiques professionnelles font systématiquement la promotion d'un régime civilo-militaire démocratique car leur expertise est fortement diversifiée mais tend davantage à s'orienter vers les concepts d'efficacité et de professionnalisme. (Allison et Zelikow, 1999 :273 ; Chen et Edmonds, 2006 :65) Si elles sont unanimes en ce qui concerne la nécessité du contrôle civil des forces armées, elles divergent fortement en ce qui a trait au contrôle démocratique. Celui-ci suppose forcément un degré supérieur d'imputabilité et de surveillance des forces armées et va au-delà de la simple professionnalisation et de la neutralité politique, tel qu'affirmé par le contrôle objectif de Huntington. Le contrôle démocratique des forces armées implique en effet l'existence de mécanismes législatifs et institutionnels qui assurent la transparence et l'imputabilité des affaires militaires, ainsi que la participation de bureaucrates civils à l'élaboration des politiques de défense et de sécurité. (Bland, 1999 :13)

En République de Chine et en République de Corée, des communautés épistémiques professionnelles ont parfois soutenu des mesures autoritaires et n'ont pas réellement insisté sur l'institutionnalisation du contrôle démocratique des forces armées. (Laliberté, 2001 :244-245 ; Laliberté, 2002 :85) Toutefois, leur participation aux débats entourant les relations civilo-militaires est indiscutable, principalement en raison de la complexité croissante de cette question et de la dépendance grandissante des autorités civiles envers leur expertise. (Allison et Zelikow, 1999 ; Chen et Edmonds, 2006) Les think tanks et les associations professionnelles sont notamment impliquées dans l'élaboration des politiques de défense et de sécurité et les tractations entourant l'acquisition d'équipement militaire. (Chase, 2008) Ces communautés épistémiques sont par conséquent impliquées dans le processus décisionnel en fournissant une expertise spécifique à la bureaucratie civile de l'établissement de la défense.

Les communautés épistémiques civiles participent au débat civilo-militaire en insistant sur l'institutionnalisation du contrôle démocratique des forces armées et en faisant la promotion de réformes constitutionnelles susceptibles de réduire l'influence politique des forces armées dans les régimes autoritaires. (Diamond, 1994 ; Kim, 1997 :1136-1137) Comme elles agissent pour la plupart à l'extérieur de la sphère d'influence de l'État et que leur activité n'est pas centralisée, contrairement aux communautés épistémiques professionnelles, leurs canaux d'intervention et leurs réseaux sont extrêmement diversifiés et se chevauchent parfois mutuellement. (Diamond, 1994) Bien qu'elles ne disposent pas de l'expertise relative aux politiques de défense et de sécurité, comme c'est le cas pour les communautés épistémiques professionnelles, elles peuvent s'impliquer dans le débat civilo-

militaire en faisant la promotion de normes de contrôle démocratique des forces armées et en supportant la surveillance législative de celles-ci. (Chen, 2006 :87-88 ; Kim, 1997 :1139) Le rôle des communautés épistémiques civiles dans les relations civilo-militaires est en quelque sorte d'être les représentants de la société civile et elles militent en ce sens pour une plus grande imputabilité des forces armées envers les autorités civiles ainsi que pour la « civilianisation » du régime civilo-militaire. (Kim, 1997 :1141 ; Lambert, 2009 :90-91) Les moyens utilisés par les communautés épistémiques civiles pour participer au débat sur la question civilo-militaire diffèrent largement des méthodes employées par les communautés épistémiques professionnelles puisqu'elles ne possèdent pas l'expertise supposée nécessaire ni d'accès direct aux instances décisionnelles. (Diamond, 1994 ; Kemp et Hudlin, 1992) Parmi celles-ci, l'on peut notamment inclure des moyens de pression collectifs comme les manifestations, les grèves et les boycotts. (Kim, 1997) La légitimité et la marge de manœuvre des forces armées dans le processus décisionnel s'en trouvent d'autant plus affectées et elles éprouvent alors de nombreuses difficultés à justifier leurs mesures de répression contre la société civile. (Diamond, 1994 ; Kim, 1997 ; O'Donnell et Schmitter, 1986)

Dans le contexte des relations civilo-militaires, la principale préoccupation des communautés épistémiques civiles est donc de s'assurer que les forces armées se concentrent *exclusivement* sur leur mission de défense de l'espace national et n'outrepassent pas leur juridiction en interférant dans le processus décisionnel. (Croissant, 2004 :377-378 ; Kim, 1997 :1144 ; Kemp et Hudlin, 1992 :14) Elles s'efforcent par conséquent de faire respecter la suprématie constitutionnelle civile et d'empêcher la politisation ou la manipulation

politique des forces, en s'assurant que les forces armées ne sont pas organisées comme une institution politique. (Chen, 2006 ; Hung et Mo, 2003 ; Kim, 1997 ; Lambert, 2009) L'activité des communautés épistémiques civiles au sein des relations civilo-militaires doit toutefois être tempérée car, comme l'estime Alexandre Lambert, « l'interdiction faite aux forces armées d'être organisées en tant qu'institution politique peut mener à l'isolation relative des forces armées du reste de la société car elle les place dans une position inorganisée politiquement à l'intérieur de l'État. » (Lambert, 2009 :59) Les autorités civiles doivent donc trouver un compromis entre les revendications de la société civile et les intérêts des forces armées afin d'intégrer celles-ci au sein de la société, et non de les isoler. (Lambert, 2009 :60) C'est souvent à ce stade qu'interviennent les communautés épistémiques professionnelles car elles sont fréquemment impliquées dans l'élaboration des principaux discours normatifs sur les relations civilo-militaires, qu'il s'agisse de littérature scientifique ou d'expertise sur des politiques particulières. (Legault, 2001 ; Leng, 1998)

3.4 Les communautés épistémiques professionnelles

3.4.1 *Think tanks*

Les « *think tanks* » sont essentiellement des groupes de chercheurs qui se consacrent à fournir de l'expertise, à effectuer des études et offrir des suggestions dans le contexte de l'élaboration et de l'application des politiques publiques. (Scott, 1999 :146-147) Les « *think tanks* » s'efforcent idéalement d'analyser objectivement et scientifiquement certaines idées et certaines politiques afin d'orienter le débat public vers ces questions et fournir de l'expertise dans le but de proposer des solutions. (Scott, 1999 :152-153) Bien que les « *think tanks* » ne se réclament généralement d'aucun intérêt particulier, ils sont considérés comme

des entrepreneurs de normes car ils véhiculent un ensemble de normes, de valeurs et de modes opératoires particuliers et fondent leur expertise sur une analyse spécifique du contexte politique. (Chen, 2006 :90-94 ; Scott, 1999 :155) Les « *think tanks* » participent par conséquent au processus décisionnel dans la mesure où elles possèdent de l'influence sur des questions spécifiques et sont capables d'orienter l'agenda politique en fonction de leur expertise et de leurs préférences. (Chen, 2006 :90-94 ; Scott, 1999 :157-158) Ils forment généralement des réseaux à travers les universités, les administrations publiques et les partis politiques et s'intègrent facilement aux mécanismes et aux agences de l'État car leur vocation est fréquemment de produire des réflexions scientifiques, conseiller les administrations publiques ou plaider une cause particulière auprès des médias, de la société civile et des instances décisionnelles. (Allison et Zelikow, 1999 ; Chen, 2006 ; Scott, 1999) C'est dans ce contexte qu'il est pertinent d'examiner le rôle normatif des « *think tanks* » en tant que lobbys professionnels et entrepreneurs de normes. En effet, leurs activités consistent, selon Farnel, « à procéder à des interventions destinées à influencer directement ou indirectement les processus d'élaboration, d'application ou d'interprétation de mesures législatives, normes, règlements et plus généralement, de toute intervention ou décision des pouvoirs publics » (Farnel, 1994 :45)

Dans le contexte des relations civilo-militaires, cette capacité à influencer le processus décisionnel est particulièrement frappante dans la mesure où les administrations publiques ne possèdent pas toujours l'expertise nécessaire à l'administration et à la gestion des forces armées. (Chase, 2005 :363; Chen, 2006 :94) Les fonctionnaires civils des ministères de la défense n'ont pas toujours les connaissances nécessaires et doivent donc

faire appel aux compétences des *think tanks* et des lobbys spécialisés sur les questions militaires. (Chen, 2006 :90-94) C'est particulièrement le cas en République de Chine et en République de Corée, où les fonctionnaires civils des ministères de la défense nationale sont peu nombreux et dépendent de l'expertise de leurs homologues militaires ou de la contribution des « *think tanks* ». (Chen, 2006 :90) Dans ces deux États, le déclin du régime civilo-militaire autoritaire et l'institutionnalisation progressive d'un régime civilo-militaire démocratique est partiellement dû aux activités de « *think tanks* » locaux et étrangers, particulièrement américains, qui ont véhiculé des normes d'efficacité et de professionnalisme militaire et insisté sur la neutralité politique des forces armées. (Kim, 1988 :47; Chen, 2006 :90-94) L'activité normative de ces communautés épistémiques peut cependant être contradictoire car elles n'encouragent pas toujours la consolidation du contrôle démocratique des forces armées et peuvent plutôt se concentrer sur l'élaboration des politiques de défense et de sécurité. (Chen, 2006) Fournir de l'expertise sur l'acquisition d'armement et d'équipement militaire, sur les réformes à apporter pour optimiser le rendement de l'établissement de la défense ainsi que sur la modernisation des forces armées peut dans ce contexte être l'activité principale des *think tanks* et des lobbys spécialisés sur les questions militaires. (Chase, 2005 :367) Leurs réseaux s'étendent par conséquent aux forces armées, aux agences de renseignement et de sécurité interne, aux industries militaires ainsi qu'aux instances décisionnelles en matière de politique étrangère, de sécurité ainsi que de défense. (Chase, 2005 :367-369; Chen, 2006 :90-94)

Ces communautés épistémiques ne mettent cependant pas systématiquement de l'avant des normes de contrôle démocratique des forces armées mais diffusent néanmoins

des normes compatibles avec un régime civilo-militaire démocratique, notamment des notions de professionnalisme militaire et de neutralité politique des forces armées. (Laliberté, 2001 :242-244) C'est donc dans cette perspective que s'inscrit l'influence normative des thinks tanks et des lobbies dans l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée.

3.4.2 Associations professionnelles

Les associations professionnelles font référence à des groupes de pression et d'intérêt représentant certains secteurs économiques et certaines professions particulières. (Scott, 1999) Cela peut notamment inclure des syndicats, des chambres de commerce et des ordres professionnels organisés autour de pratiques et de modes opératoires communs. L'appartenance à ces groupes est fréquemment conditionnée selon l'exercice de certaines professions ou l'adhésion à des organismes socioprofessionnels particuliers. (Leng, 1998; Liou, 2009; Scott, 1999) Parmi les associations professionnelles les plus influentes dans le domaine des relations civilo-militaires sont sans contredit les chambres de commerce internationales, qui ont principalement pour objectif d'accroître les échanges ainsi que les investissements internationaux, d'ouvrir les marchés économiques mondiaux et de faire circuler librement les capitaux entre les pays. (Leng, 1998 ; Liou, 2009 ; Scott, 1999) Dans le contexte des relations civilo-militaires, le déclin du rôle politique des élites militaires depuis la fin de la Guerre froide est en partie attribuable à l'influence croissante des cercles économiques sur le processus décisionnel et à la multiplication des réseaux d'affaire internationaux. (Leng, 1998 ; Liou, 2009 ; Scott, 1999)

La prolifération de ceux-ci a en effet un impact considérable sur l'élaboration des politiques de défense et de sécurité dans la mesure où les élites économiques tendent à remplacer les élites militaires au sein des principales instances décisionnelles et à mieux s'organiser en tant que groupes de pression et d'intérêt. (Liou, 2009) L'influence en République de Chine de chambres de commerce internationales telles que l'*American Chamber of Commerce in Taipei* et le *U.S.-Taiwan Business Council* est intéressante dans le domaine des relations civilo-militaires dans la mesure où elles ont permis de créer des réseaux d'affaires qui se sont progressivement superposés aux réseaux des élites militaires. (Robinson, 1996 :1347-1349) Ces réseaux d'affaire transnationaux ont notamment affaibli la position des forces armées au sein du processus d'élaboration des politiques économiques et étrangères et ont effrité la cohésion des réseaux entretenus par les élites militaires au sein des cercles économiques et financiers internationaux. (Robinson, 1996 :1347-1349) Le déclin substantiel des budgets militaires ainsi que la rationalisation des effectifs des forces armées est en définitive en partie attribuable à la pression de ces associations professionnelles et leurs activités ont indirectement mené à la réduction de l'influence politique des forces armées. (Kuehn, 2008 :878 ; Saxer, 2004 :396) En effet, ces chambres de commerce ont fréquemment insisté en République de Chine et en République de Corée sur la nécessité de réduire le rôle politique des forces armées et d'accroître leur professionnalisme et leur efficacité. Cette attitude n'est certes pas équivalente à la diffusion d'un régime civilo-militaire démocratique, mais fait quand même des chambres de commerce internationales des entrepreneurs de normes dans la mesure où leurs activités sont dictées par le désir de véhiculer certaines préférences et certains intérêts. (Robinson, 1996 :1347-1349 ; Scott, 1999 :165) L'action des chambres de commerce peut être incompatible avec les normes

relatives à un régime civilo-militaire démocratique, mais elles ont eu un impact positif en ce sens en République de Corée et en République de Chine en réduisant l'influence des forces armées sur l'élaboration des politiques économiques ainsi que des budgets militaires

3.5 Communautés épistémiques civiles

3.5.1 *Organisations non-gouvernementales et société civile transnationale*

Les organisations non-gouvernementales (ONG) sont des organismes d'intérêt public qui sont indépendants et autonomes de l'État et qui s'organisent en groupes de pression et d'intérêt afin d'infléchir ou de créer des normes et d'orienter le débat public vers des questions et des politiques particulières. (Diamond, 1994) La sociologie des organisations définit les organisations non-gouvernementales en fonction de leurs origines, leurs objectifs ainsi que leur indépendance. Dans cette perspective, une organisation non-gouvernementale se doit d'être de constitution privée, militer en faveur de l'intérêt public et poursuivre un but non lucratif. (Diamond, 1994) Afin de préserver l'objectivité de son action, une organisation non-gouvernementale doit également être autonome financièrement et politiquement afin d'éviter sa manipulation à des fins personnelles ou politiques. Une organisation non-gouvernementale doit par conséquent être financée par des fonds privés et n'être affiliée à aucun parti politique. (Diamond, 1994 :12 ; Tsai et Lin, 2003 :247) Ces groupes de pression émanent fréquemment de la société civile et constituent donc des intermédiaires entre la population et la classe politique. (Hernandez, 1994 :77) La particularité des organisations non-gouvernementales qui émanent de la société civile est qu'ils agissent à la fois à l'extérieur de la sphère gouvernementale et de la sphère commerciale et constituent des réseaux articulés autour de l'auto-organisation d'acteurs sociaux, communautaires, étudiants

et religieux afin d'infléchir et de promouvoir certaines normes et certaines valeurs. (Diamond, 1994) Leur rôle est également d'attirer l'attention de la classe politique et des instances décisionnelles sur certaines questions à travers la mobilisation de l'opinion publique et l'organisation de moyens de pression collectifs. (Lambert, 2009) La mission des organisations non-gouvernementales peut être de nature caritative, humanitaire, d'aide au développement ou de plaidoyer. (Diamond, 1994) Ces dernières font plus particulièrement la défense ou la promotion d'une cause particulière et font davantage pression sur les autorités gouvernementales pour l'abolition ou l'adoption de certaines lois et de certaines politiques. (Diamond, 1994 ; Kim, 1997 ; Maier et Watts, 2002) Cette recherche examinera plus spécifiquement le rôle des organisations non-gouvernementales et de la société civile dans le contexte des relations civilo-militaires en République de Chine et en République de Corée. En effet, la mobilisation de ces réseaux autour de l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique a eu un impact déterminant sur la décision des forces armées de ne pas réprimer la mobilisation sociale et de ne pas entraver le processus de démocratisation. (Kim, 1997 ; Kuehn, 2008 ; Linz et Stephan, 1996 ; Saxer, 2004) Celle-ci a également eu pour conséquence de consolider la position des élites civiles qui souhaitent approfondir la libéralisation du régime civilo-militaire autoritaire et institutionnaliser la neutralité politique des forces armées. (Lo, 2001 ; Kim, 1997 ; Hung, Mo et Tuan, 2003)

L'organisation croissante des organisations non-gouvernementales et de la société civile en réseaux transnationaux facilite également la mobilisation et la coordination des activités de ces groupes de pression et d'intérêt. (Kim, 1997 :1140 ; Wright, 1999 :991-992) Les organismes non-gouvernementaux locaux sont dorénavant en mesure d'obtenir du

soutien matériel, financier, logistique et psychologique de leurs homologues à l'étranger et de coordonner leurs moyens de pression avec des démonstrations simultanées dans d'autres régions du monde afin d'accroître leur visibilité et l'efficacité de leurs activités. (Kim, 1997)

Dans le contexte des relations civilo-militaires, la transnationalisation de la société civile et des organisations non-gouvernementales a pour principale conséquence de profondément réduire la légitimité des régimes civilo-militaire autoritaires et des mesures de répression des libertés individuelles et d'affaiblir leur position au niveau national et international, car les organisations non-gouvernementales sont désormais en mesure de médiatiser leurs activités et d'en appeler à l'opinion internationale. (Diamond, 1994) Les organismes locaux peuvent également acquérir de l'expérience et de l'expertise à travers des programmes d'aide et d'échange internationaux avec leurs homologues étrangers, qui disposent parfois de moyens et de réseaux plus étendus. (Diamond, 1994 :13) La plus grande collaboration des organismes non-gouvernementaux au niveau national et transnational a plusieurs conséquences sur l'élaboration des politiques ainsi que sur les relations civilo-militaires. En présentant un front uni et en coordonnant leurs activités autour d'un objectif commun, les organisations non-gouvernementales et la société civile peuvent désormais être en mesure d'accentuer leur pression sur les autorités gouvernementales, là où auparavant des groupes et des factions isolés se neutralisaient mutuellement et pouvaient être ignorés par les régimes autoritaires. (Diamond, 1994 :9) D'autre part, la transnationalisation de la société civile et des organismes non-gouvernementaux facilite la diffusion de compétences techniques et administratives qui rendent plus efficace les moyens de pression et la mobilisation des acteurs sociaux. (Hernandez, 1994 :77) En effet, la professionnalisation croissante des organismes non-gouvernementaux se fait principalement à travers l'acquisition de nouvelles

capacités d'analyse des politiques et la formation technique du personnel de l'organisme. (Kim, 1997 :1143) Cette professionnalisation accrue des organismes non-gouvernementaux accroît leur crédibilité auprès de la population et des instances décisionnelles et leur fournit les outils nécessaires pour participer efficacement au débat entourant l'élaboration et l'application des politiques. (Chen, 2006 :90-91) La transnationalisation des réseaux des organismes non-gouvernementaux et de la société civile explique donc en bonne partie l'ascension et la prolifération de ces acteurs au sein de nombreux États, notamment en République de Corée et en République de Chine, où le nombre d'organismes non-gouvernementaux enregistrés a dramatiquement augmenté depuis la fin du régime civilo-militaire autoritaire. (Croissant, 2004 :369-370) Dans le contexte de l'évolution des relations civilo-militaires dans ces deux États, la multiplication des acteurs sociaux émanant de la société civile ainsi que l'extension de leurs réseaux aux organisations non-gouvernementales internationales explique en bonne partie le déclin du rôle politique des élites militaires à partir de 1990. (Lo, 2001) C'est pourquoi il est nécessaire de décortiquer le rôle précis de chacune des communautés épistémiques civiles ayant pris part dans le processus d'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Corée et en République de Chine, ceci afin d'étayer l'hypothèse d'une gestation domestique des normes relatives à un contrôle démocratique des forces armées.

L'analyse subséquente se concentrera par conséquent sur l'action des mouvements étudiants, des institutions religieuses et des organismes de défense des droits de la personne. Il sera notamment fait état de la mobilisation sociale de ces communautés épistémiques autour de la volonté de réduire l'influence politique des forces armées et d'institutionnaliser

le contrôle démocratique de celles-ci par les autorités civiles élues. (Kim, 1997) En effet, la recherche tend à démontrer que la neutralité politique des forces armées ainsi que le renforcement de la surveillance législative sur l'appareil militaire constituaient une priorité pour les forces démocratiques taïwanaises et coréennes et que ces impératifs ont contribué, en dépit de certaines divergences, à la convergence entre différents acteurs. (Jun, 2001 ; Lo, 2001 ; Kim, 1997)

3.5.2 Mouvements étudiants

L'émergence de mouvements étudiants pro-démocratiques en République de Corée et en République de Chine est d'une importance capitale dans l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique dans ces deux États. (Kim, 1997 :1138 ; Wright, 1999 :986-987) En effet, les universités, les collèges et les institutions académiques étaient traditionnellement des espaces de recrutement privilégiés des futures élites militaires et diffusaient largement l'idéologie du parti politique dominant. (Wright, 1999 :988-989) Les campus étaient de surcroît largement infiltrés par des agents et des informateurs des agences de sécurité chargés d'identifier et de dénoncer les animateurs des mouvements de dissidence étudiants. (Wright, 1999 :988) Dans la mesure où les forces armées de République de Chine et de République de Corée dépendent largement de la conscription obligatoire pour leurs effectifs, les institutions académiques et plus particulièrement les universités sont pour les élites militaires un carrefour stratégique au sein de la société car elles constituent leur bassin de recrutement principal. (Kuehn, 2008 :875-876 ; Saxer, 2004 :403) Lorsque les forces armées occupaient un rôle politique dominant dans les sociétés taïwanaise et coréenne, il n'était donc pas rare de dénombrier un nombre important d'organisations du parti sur les campus universitaires

afin d'embrigader la jeunesse et de prévenir l'émergence d'une conscience civile et démocratique au sein des étudiants. (Wright, 1999 :987-988) Les tentatives étudiantes de s'organiser en mouvements démocratiques ou de défense des libertés individuelles furent donc mal considérées par les élites militaires et donc enrayées, voire réprimées. (Wright, 1999 :988-989) La relation entre les forces armées et les mouvements étudiants est donc longtemps demeurée conflictuelle et la constitution des associations universitaires en force sociale cohérente fut d'une grande importance dans le déclin du rôle politique des élites militaires et des forces de sécurité, principalement en raison de leur alliance avec les autres acteurs de la société civile. (Wright, 1999 :993-995)

Initialement, la principale revendication des mouvements étudiants taïwanais et coréens ne concernait cependant pas la démocratisation du régime civilo-militaire autoritaire, mais plutôt l'obtention de libertés individuelles sur les campus, principalement des libertés d'association et d'expression. (Wright, 1999 :986) Ce n'est que lorsque ces droits furent chèrement acquis que l'activité des mouvements étudiants s'est tournée à l'extérieur des campus et vers les autres acteurs de la société civile, tels que les institutions religieuses, les organisations de défense des droits de la personne et les syndicats. (Wright, 1999 :1006-1007) C'est donc dans le contexte de l'alliance des communautés épistémiques de la société civile autour du processus de démocratisation que s'inscrit la participation des mouvements étudiants dans la libéralisation des régimes civilo-militaire autoritaire de République de Chine et de République de Corée. (Kim, 1997 :1144; Wright, 1999 :1006-1007) Les mouvements étudiants, en particulier ceux issus des universités, s'attaquèrent en effet aux symboles du régime civilo-militaire autoritaire et tentèrent d'en dénoncer les abus passés afin

d'attirer l'attention de la société civile sur ces questions. (Wright, 1999 :1007) Les plus grandes critiques concernaient notamment les répressions meurtrières du 28 février 1947 à Taiwan ainsi que celles des émeutes du 18 mai 1980 à Gwangju, en Corée du Sud. (Kim, 1997 :1136-1137 ; Wright, 1999 :1006-1007) Ces évènements avaient en effet fait un grand nombre de victimes parmi les protestataires étudiants et étaient depuis l'objet d'un important tabou dans la vie politique de ces deux États. (Jun, 2001 ; Lo, 2001) Toute référence ou commémoration, même indirecte, de ces évènements était formellement interdite par les forces armées et automatiquement associée par ces dernières à l'infiltration d'agents communistes. (Croissant et Kuehn, 2009 ; Kuehn, 2008 ; Saxer, 2004) Cette accusation fut sans contredit le principal argument des forces armées pour circonscrire l'activité des mouvements étudiants, et de la société civile en général pendant la période autoritaire. (Croissant, 2004) Quoiqu'il en soit, la dénonciation des massacres du 28 février 1947 et du 18 mai 1980 par les mouvements étudiants a débouchée sur une remise en question plus générale du rôle des forces armées et des agences de sécurité dans ces mesures de sécurité et surtout dans la sécurité interne. (Jun, 2001 :133; Lo, 2001 :151; Kim, 1997 :1140; Wright, 1999 :1006-1007) Il n'est donc pas exagéré de conclure que les mouvements étudiants ont été et demeurent une communauté épistémique importante dans la diffusion de normes relatives à un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée, puisqu'elles ont été en mesure d'affecter négativement la légitimité politique des forces armées et de supporter l'ascension d'élites civiles modérées, tels que les candidats *dangwai* en République de Chine. (Wright, 1999 :990) Ces accomplissements ne doivent toutefois pas faire oublier l'éclatement du mouvement étudiant en de nombreuses factions rivales ainsi que leur extraordinaire variété d'intérêts, de préférence et de moyens de

pression. (Wright, 1999 :1003-1005) Malgré leur pertinence en tant que communauté épistémique, les mouvements étudiants ne constituent pas en général une force sociale unie et homogène. De nombreuses divergences existent en effet entre différentes universités, différents leaders étudiants et entre les mouvements étudiants et les autres acteurs sociaux quant à l'initiative et la direction du mouvement civil. En République de Chine par exemple, de nombreux mouvements étudiants se sont fréquemment ressentis de l'attitude « dirigiste » des premières factions étudiantes, en particulier celles issues d'universités prestigieuses de la capitale comme la *National Taiwan University* (NTU). (Wright, 1999 :987) Les mouvements étudiants, qui ont commencé à émerger à partir de 1986 et qui ont culminé entre 1990 et 1994, constituent par conséquent des communautés épistémiques décentralisées aux intérêts et aux préférences variés, mais qui sont néanmoins d'une grande pertinence dans la libéralisation progressive du régime civilo-militaire autoritaire en République de Corée et en République de Chine. (Jun, 2001 ; Lo, 2001 ; Kim, 1997 ; Wright, 1999)

3.5.3 Institutions religieuses et organisations de défense des droits de la personne

Les institutions religieuses et les organisations de défense des droits de la personne ont eues une influence très positive sur l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée dans la mesure où elles constituent des pôles d'attraction très forts pour les éléments religieux ou réformistes de la société et qu'elles représentent souvent un segment social qui échappe à l'emprise des forces armées. (Kim, 1997 ; Laliberté, 2001) C'est pourquoi il est nécessaire d'examiner davantage la relation parfois antagoniste entre les forces armées et ces communautés épistémiques à vocation religieuse ou de plaidoyer.

Bien que des institutions religieuses et certains leaders ecclésiastiques peuvent promouvoir des idées conservatrices et apporter leur soutien officiel à un régime autoritaire, ils sont en général neutres politiquement en raison de la séparation de l'Église et de l'État et n'interviennent que rarement dans le débat public entourant l'élaboration des politiques. (Kim, 1997) Dans certaines circonstances, certaines factions religieuses modérées ou réformistes peuvent toutefois se joindre à d'autres éléments de la société civile et faire campagne pour l'abolition de certaines mesures discriminatoires ou de répression. (Kim, 1997) En raison de leur autorité morale, les institutions religieuses jouissent d'une légitimité que les autres acteurs sociaux ne possèdent pas et elles sont par conséquent capables de catalyser une volonté de réforme autour d'une philosophie de protestation souvent passive et pacifique. (Kim, 1988 ; Kim, 1997) Cela inclut notamment la commémoration d'événements tabous ou interdits, la célébration de messes et de services religieux en l'honneur de victimes du régime autoritaire, des marches pacifiques devant des monuments et des symboles des forces armées ainsi que des coalitions avec différents acteurs sociaux et communautaires, comme les mouvements étudiants et les organisations de défense des droits de la personne. (Diamond, 1994 ; Kim, 1997) En raison de leur statut religieux, les institutions ecclésiastiques bénéficient de surcroît d'une autonomie politique ainsi que d'une immunité limitée contre les mesures de répression, dans la mesure où l'arrestation et la détention de figures religieuses par les services de sécurité entraînent fréquemment un tollé au sein de l'opinion publique et affaiblit la légitimité du régime autoritaire. (Kim, 1997) Dans cette situation, celui-ci peut également subir la pression externe d'organismes et d'institutions religieuses internationales qui n'acceptent pas qu'un ecclésiastique soit emprisonné dans

l'exercice de ses fonctions. (Kim, 1997) En République de Chine, l'activité des institutions religieuses au sein du débat entourant l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique s'est principalement polarisée autour de l'Église presbytérienne comme le *Tong Kwang Light House Presbyterian Church* (Croissant et Kuehn, 2009 :208) En Corée du Sud, cette activité s'est également articulée autour du clergé presbytérien. Certaines éminentes figures ecclésiastiques coréennes, notamment Sun Myung Moon et Stephen Kim Sou-hwan, furent également une inspiration pour les forces réformistes de la société coréenne et prirent fait et cause pour le développement économique, la justice sociale et la libéralisation du régime autoritaire. (Croissant, 2004 :373 ; Kim, 1997 :1141) Dans ces deux États, le clergé presbytérien a par conséquent joué un rôle important dans le déclin de la légitimité politique des forces armées et des agences de sécurité et a été un acteur important des coalitions sociales qui ont animé la société civile taïwanaise et coréenne à partir de 1990. Cette implication sociale de l'Église presbytérienne en République de Chine et en République de Corée est intéressante, surtout si l'on considère le fait que les autres institutions religieuses, notamment le clergé bouddhiste, sont restées passives pendant la période autoritaire.

En ce qui concerne les organisations de défense des droits de la personne, celles-ci basent leur action sur le postulat que chaque individu possède des droits universels et inaliénables, qui ne peuvent lui être retiré ou violés sous aucun prétexte. (Wiarda, 2003) L'interdiction de ces organisations pendant la période autoritaire en République de Corée et en République de Chine est le résultat de la conviction des autorités militaires et des agences de sécurité que les groupes de défense des droits de la personne étaient infiltrés ou animés

par des agents communistes, qu'ils perturbaient gravement l'ordre social et constituaient une grave menace pour la sécurité intérieure. (Chen et Edmonds, 2006 :69 ; Kim, 1997 :1142)

L'assouplissement progressif des régimes autoritaires coréen et taïwanais à partir de la fin des années 1980 coïncide dans ce contexte avec la prolifération rapide des organisations de défense des droits de la personne et l'élargissement de leurs revendications. (Jun, 2001 ; Lo, 2001 ; Kim, 1997) Celles-ci s'étendent non seulement au rétablissement des libertés individuelles et politiques mais également au retrait des élites militaires de leur position politique dominante et au renforcement du contrôle démocratique et de la surveillance législative des forces armées. (Kim, 1997 :1138 ; Chen et Edmonds, 2006 :73) Ces organisations ont en effet ardemment milité en faveur du rétablissement des libertés civiles et politiques comme le droit d'association, la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique. (Lo, 2001 :155) En République de Chine, elles ont également contribué à l'abolition de la loi martiale et à la dissolution de la Garnison de Commandement de Taiwan en s'attaquant pacifiquement aux symboles de la période autoritaire et en s'associant à des élites politiques modérées, comme les députés *dangwai*, afin de promouvoir un programme politique réformiste. (Wright, 1999 :990) Les organisations de défense des droits de la personne s'organisent fréquemment autour de groupes minoritaires ou discriminés et diffusent leurs messages à travers des moyens pacifiques comme des manifestations, des marches de protestation et des démonstrations collectives destinées à attirer l'attention et susciter un débat public autour d'une question particulière. (Diamond, 1994 ; Kim, 1997 ; Wright, 1999 :1006) Ces organisations peuvent par conséquent être préoccupées par l'abolition d'une discrimination sociale, sexuelle, économique ou religieuse et cherchent idéalement à y parvenir par des moyens pacifiques. (Kim, 1997) Dans un régime autoritaire

comme la République de Chine et la République de Corée, leurs moyens de pression ainsi que la nature de leurs revendications les prédisposent donc à l'antagonisme des élites militaires et des agences de sécurité. Aux yeux des forces armées, les organisations de défense des droits de la personne perturbent gravement l'ordre social et remettent en question la légitimité politique des élites militaires et des mesures de répression. (Jun, 2001 :137 ; Kim, 1988 :64) C'est donc dans le contexte de cette remise en question et de l'alliance des organisations de défense des droits de la personne avec les autres communautés épistémiques qu'il est pertinent d'évaluer leur impact sur l'institutionnalisation du contrôle démocratique des forces armées en République de Corée et en République de Chine.

3.5.4 Diasporas

Le rôle des diasporas taïwanaise et coréenne dans la diffusion de normes de contrôle démocratique des forces armées est également pertinent et mérite d'être investigué. En effet, il est avéré que les diasporas maintiennent fréquemment un contact étroit avec leurs compatriotes restés au pays et entretiennent un certain nombre de réseaux à travers lesquels peuvent être diffusés certaines normes, idées et valeurs acquises dans les pays d'adoption. (Miller, Vandome et McBrewster, 2009 ; Scheffer, 2003) Bref, la possibilité existe que les diasporas peuvent agir en tant qu'entrepreneurs de norme et facilitent le transfert de certains modes opératoires entre leurs pays d'adoption et leur pays d'origine. (Miller, Vandome et McBrewster, 2009) En effet, les diasporas sont par essence des communautés transnationales qui se définissent selon une identité ethnique particulière et capables de s'organiser afin de promouvoir des intérêts particuliers, des préférences et des agendas politiques qui les concernent. (Miller, Vandome et McBrewster, 2009) Dans cette perspective, l'activité des

diasporas est triple et relève d'une grande importance pour le pays hôte et pour le pays d'origine.

En premier lieu, les diasporas peuvent s'organiser domestiquement dans leur pays d'accueil afin de maximiser leur influence politique et de promouvoir leurs intérêts particuliers. Ces réseaux s'affilient fréquemment, sous forme de lobbies, à des partis politiques et participent à l'élaboration des politiques régionales et nationales. (Miller, Vandome et McBrewster, 2009) Deuxièmement, les diasporas peuvent s'organiser au niveau national afin d'influencer la politique étrangère de leur pays d'accueil pour promouvoir les intérêts de leur pays d'origine et mettre de l'avant des politiques favorables à celui-ci. (Scheffer, 2003) Cette activité est particulièrement pertinente pour le domaine des relations civilo-militaires car la pression des diasporas sur la politique étrangère de leur pays d'accueil concerne fréquemment des questions de sécurité et touche par conséquent au domaine des relations stratégiques entre les pays, notamment en ce qui a trait à la vente d'armement et d'équipement militaire et à la signature de traités de défense et d'assistance mutuelle. (Chase, 2005 ; Pillsbury, 2006) Cette dynamique sera abondamment traitée dans les chapitres subséquents car elle est d'une importance capitale pour comprendre les fluctuations de la politique étrangère américaine à l'égard de la République de Corée et de la République de Chine. Les diasporas coréenne et taïwanaise aux États-Unis comptent en effet parmi les plus influentes et les mieux organisées, ce qui peut expliquer les tribulations du partenariat stratégique avec l'hégémon américain. (Pillsbury, 2006 :145 ; Kuehn, 2008 :76-77 ; Robinson, 1996 :1345-1347) En troisième lieu, les diasporas peuvent interagir directement avec les organisations internationales et non-gouvernementales, ce qui peut directement

court-circuiter les politiques domestiques et étrangères du pays d'accueil et illustre le caractère transnational des diasporas. Celles-ci sont donc en mesure d'exercer leur influence et de constituer des réseaux au niveau régional, national et international et de promouvoir la diffusion de certaines normes, idées et valeurs qui sont fréquemment compatibles avec les préférences de leur pays d'origine. (Scheffer, 2003) C'est pourquoi elles sont considérées comme des communautés épistémiques et peuvent agir en tant qu'entrepreneurs de normes pour la diffusion d'un régime civilo-militaire démocratique.

3.6 Conclusion

Les communautés épistémiques, aussi variées soient-elles, peuvent manifestement jouer le rôle d'entrepreneurs de normes et favoriser la diffusion de normes relatives à un régime particulier. (Legault, 2001) En ce qui concerne l'émergence et la consolidation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée, les communautés épistémiques civiles et professionnelles ont jouées un rôle de premier plan qui éclipse celui de l'hégémon américain et des organisations internationales. (Kim, 1997 ; Laliberté, 2001 ; Laliberté, 2002) Cette dynamique soulève la question d'une gestation domestique des normes relatives à un régime civilo-militaire démocratique et remet en question l'hypothèse d'un transfert de normes à travers l'hégémon ou la socialisation des organisations internationales. (Laliberté, 2001) Laliberté critique cette hypothèse puisqu'il est d'avis que les pressions de l'hégémon américain et des organisations internationales ne peuvent expliquer à elles seules l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée. En effet, l'hégémon américain a été notablement contradictoire en soutenant les régimes autoritaires du Guomindang et de la

faction Hanahoe pendant la Guerre froide. Malgré l'importance du partenariat stratégique qui les lie aux États-Unis, ce facteur ne peut expliquer à lui seul la démocratisation du régime civilo-militaire en République de Chine et en République de Corée. D'autre part, les organisations internationales ne peuvent être considérées comme responsable de la socialisation des régimes civilo-militaires de Taïwan et de Corée du Sud. En ce qui concerne la République de Chine, l'ambiguïté de son statut international l'empêche de participer à la plupart des organisations internationales. En ce qui a trait à la République de Corée, la plupart des organisations internationales auxquelles elle adhère n'obligent pas leurs membres à adopter des normes démocratiques. Pour Laliberté, l'hypothèse d'un transfert de normes à partir de l'hégémon ou des organisations internationales n'est pas suffisante, aussi est-il nécessaire d'envisager l'étude de l'autre catégorie d'entrepreneurs de normes – les communautés épistémiques. (Laliberté, 2001 :240) L'examen du rôle des communautés épistémiques professionnelles, des communautés épistémiques civiles ainsi que des communautés épistémiques transnationales mettra donc en lumière l'influence que ces dernières ont exercé à partir de 1980 sur le déclin du rôle politique des élites militaires en République de Chine et en République de Corée. La transnationalisation croissante de ces communautés épistémiques apporte une dimension supplémentaire à laquelle les chapitres subséquents, consacrés aux études de cas de la République de Chine et de la République de Corée, s'efforceront de répondre à travers l'analyse de leurs régimes civilo-militaires respectifs de 1980 à aujourd'hui.

Chapitre 3 : Évolution des relations civilo-militaires en République de Chine à Taiwan

4.1 Occupation japonaise 1895-1945 : Modernisation de Taiwan et émergence des forces armées en tant qu'acteur politique de premier plan

L'évolution des relations civilo-militaires en République de Chine trouve partiellement son explication dans l'annexion de Taiwan à l'Empire du Japon suite à la Guerre sino-japonaise (1894-1895) et à la signature du Traité de Shimonoseki en 1895. (Kuehn, 2008) En effet, l'occupation japonaise est une période charnière dans l'histoire de Taiwan et celle-ci a profondément transformé les structures politiques, sociales et économiques de l'île. La présence coloniale japonaise à Taiwan s'est en effet traduite par une rigoureuse politique d'assimilation sociale et culturelle (*kôminka*) et par la diffusion à grande échelle de la culture Shôwa à travers la population de l'île. (Cabestan et Le Pesant, 2009 :89) Il est important de faire mention de cette politique, bien qu'elle n'ait duré qu'une vingtaine d'année. La portée de la politique d'assimilation sociale et culturelle nipponne doit donc être nuancée. Les Japonais mirent rapidement sur pied un système d'éducation public afin d'asseoir leur autorité et de diffuser leur culture à travers la population, principalement chez les élites taïwanaises qui adoptent graduellement les coutumes nippones. Ce système d'éducation public mettait notamment l'accent sur la religion *shintô* et prônait des valeurs d'appartenance à l'Empire et de sacrifice au nom de l'Empereur. (Cabestan et Vermander, 2005 :57) La religion *shintô* a ainsi été diffusée de force à travers la population et celle-ci s'est progressivement assimilée au système de valeurs véhiculé par la puissance coloniale japonaise. L'apprentissage de la langue japonaise (*kokugo*) a également été rendu obligatoire dans les écoles primaires, de même que l'enseignement de l'histoire du Japon. (Cabestan et Le Pesant, 2009 :103) L'objectif de l'occupation coloniale japonaise était donc d'assimiler la

population taïwanaise et autochtone à l'Empire afin que Taïwan fasse éventuellement partie du territoire national. En 1936, un recensement estima ainsi que près de 32 pour cent de la population de Taiwan était nippophone, une proportion estimée à 51 pour cent en 1940. (Cabestan et Vermander, 2005 :72) Cet enseignement linguistique s'est également traduit par la diffusion du *Rescrit Impérial*, un système d'éducation destiné à enseigner les bases de la citoyenneté japonaise et le respect des structures impériales, notamment la dévotion envers l'Empereur. (Cabestan et Vermander, 2005) Les résultats de la politique d'assimilation japonaise furent relativement efficaces et celle-ci a durablement marqué les structures sociales et l'imaginaire de la population taïwanaise qui a vécu pendant cette période. Le Guomindang éprouvera notamment de nombreuses difficultés à « siniser » certains segments de la population après la rétrocession de l'île à la République de Chine en 1945. (Cheng, 1990 :49)

L'occupant japonais a également mis en place de nouvelles structures économiques et administratives destinées à favoriser l'industrialisation de l'île et l'exploitation de ses ressources. Des voies de chemin de fer et des routes ont notamment été construites afin d'accroître les communications et les transports et une réforme agraire a été initiée afin d'augmenter la production agricole. (Cabestan et Vermander, 2005 :77) De nombreux techniciens et administrateurs coloniaux sont de surcroît venus du Japon afin de rentabiliser la production industrielle et de prendre en charge les différents secteurs de l'administration publique. (Cabestan et Le Pesant, 2009) En raison de l'intérêt stratégique de Taiwan et des tensions qui régnaient entre la population locale et les occupants japonais, les forces armées impériales japonaises ont joué un rôle prépondérant dans l'occupation et la suppression des

mouvements de résistance sur l'île. (Cheng, 1990) En effet, les premières années du contrôle japonais furent marquées par une intense agitation politique des élites chinoises restées sur place et par la résistance armée des populations autochtones. L'administration coloniale japonaise s'est donc davantage apparentée, pendant l'ensemble de l'occupation, à un gouvernement militaire qu'à une administration civile. (Cheng, 1990 :42) De nombreux leviers de l'administration publique étaient en effet contrôlés par les officiers supérieurs du Commandement général et de nombreuses troupes étaient cantonnées sur l'île afin de pacifier la population et d'éviter des insurrections.

Cette situation a eu un impact considérable sur l'évolution future des relations civilo-militaires à Taiwan dans la mesure où la population avait déjà composé avec un régime civilo-militaire autoritaire où les forces armées jouaient un rôle politique de premier plan. Le Guomintang fut donc capable de combler le vide politique laissé par le départ des forces armées japonaises après 1945 en instaurant son propre régime civilo-militaire autoritaire et en remplaçant les élites militaires japonaises par ses propres officiers. (Cheng, 1990 :47) La principale différence entre l'administration militaire japonaise et l'administration mise en place par le Guomintang est que cette dernière est une administration civile qui s'appuie sur les forces armées et les instrumentalise pour ses propres fins politiques. (Cheng, 1990) Quoiqu'il en soit, l'occupation japonaise de Taiwan est un point de départ capital pour comprendre l'évolution des relations civilo-militaires de la République de Chine au XXe siècle dans la mesure où elle jette les bases de la modernisation économique et politique de Taiwan et crée un espace politique privilégié pour les forces armées au détriment des élites civiles, espace politique que le Guomintang peut ensuite s'approprier et instrumentaliser

pour ses propres fins. Il est cependant nécessaire d'étayer la notion de contrôle politique des forces armées car, comme il en a été question précédemment, le Guomindang est un parti politique civil qui s'appuie sur les forces armées et non une administration militaire. (Cheng, 1990 :53)

4.2 Dictature du Guomindang 1949-1988 : Contrôle politique des forces armées et régime civilo-militaire autoritaire

Contrairement aux apparences, le régime autoritaire instauré par le Guomindang en République de Chine à partir de 1949 n'était pas dominé par les forces armées et les élites militaires mais bien par les élites civiles. Bien que les élites militaires occupassent une position politique privilégiée au sein du Guomindang et de l'administration publique, elles étaient néanmoins sous la supervision et le contrôle étroits des élites civiles à travers la surveillance des commissaires politiques attachés aux forces armées. (Cheng, 1990 :54-55)

Le gouvernement du Guomindang sous les mandats de Chiang Kai-shek (1949-1975) et de Chiang Ching-kuo (1978-1988) était en effet un système à parti unique d'inspiration léniniste. (Cheng, 1990 :52-53) L'expérience de la République de Chine est en ce sens unique car l'utilisation de commissaires politiques est habituellement l'apanage des régimes communistes. (Cheng, 1990)

Le Guomindang avait décidé d'instaurer un système de commissaires politiques après avoir été témoin de son utilisation par l'Armée Populaire de Libération pendant la guerre civile. L'objectif principal de ce système était de s'assurer de la fidélité et de l'attachement politique des forces armées, notamment du corps des officiers, envers le parti civil. La

structure du système était d'ailleurs élaborée pour répondre à cet objectif. (Danopoulos et Watson, 1996 :328-329 ; Hung, Mo et Tuan, 2003 :179; Cheng, 1990 :55) Les commissaires politiques étaient en effet investis de l'autorité nécessaire pour surveiller et remettre en question les ordres des officiers et instruire les soldats selon la ligne idéologique du parti civil. Leurs tâches incluaient également l'éducation politique des forces armées ainsi que la diffusion de propagande au sein de celles-ci. L'on peut ainsi catégoriser le travail des commissaires politiques selon le travail du parti (*party work*) et le travail politique (*political work*). (Cheng, 1990 :56-58) Le travail du parti se définit par l'organisation du parti établi pour s'assurer du leadership politique et de l'application des politiques du parti au sein des forces armées. Ces fonctions sont exclusivement de nature politique. Le travail politique fait quant à lui référence aux méthodes d'encadrement destinées à promouvoir l'efficacité au sein des forces armées et se rapporte davantage à la gestion de facteurs humains, comme le moral des soldats. Ces fonctions sont de nature principalement militaires. (Hung, Mo et Tuan, 2003 :182-183 ; Cheng, 1990) :60-62 Le système de commissaires politiques se divisait également en un système de travail politique (*Zhenggong Zhidu*), connu aujourd'hui sous le terme de système de guerre politique (*political warfare, Zhengzhan Zhidu*) (Lasswell, 1997 :49-50 ; Laliberté, 2002 :88)

La principale conséquence de l'utilisation d'un tel système fut la création d'une force armée personnellement dévouée au Guomindang plutôt qu'à l'État et instrumentalisée afin de servir les intérêts du parti. Selon l'analyste taïwanais Arthur S. Ding, les forces armées sous les gouvernements de Chiang Kai-shek et de Chiang Ching-kuo étaient « le bras armé du Guomindang et non de la nation. L'armée était imbibée de l'idéologie du parti et s'efforçait

de mettre en application ses politiques. » (Ding, dans Chase, 2007 : 379) L'armée avait un caractère révolutionnaire et était par conséquent l'outil politique du Guomindang et le véhicule de l'idéologie du parti à travers la philosophie du *geminjun*. (Laliberté, 2002 :87) Le *geminjun* attribue aux forces armées de République de Chine un rôle plus important que la fonction traditionnelle de défense du territoire national contre une agression extérieure : l'unité nationale. L'armée y est en effet conçue comme une force nationaliste et révolutionnaire responsable de la socialisation politique (*zhenzhi shehuihua*) et de l'endoctrinement (*xuanchuanhua*) de la population. (Laliberté, 2002 :87) Malgré l'abolition de la loi martiale en 1987 et la fin de la Période de Mobilisation pour Supprimer la Révolution Communiste en 1991, l'armée conserve à ce jour cette perception par rapport à son rôle au sein de la société. En effet, une étude d'un « *think tank* » de Taipei sur les études de sécurité révèle que 95 pour cent des soldats de République de Chine estiment toujours être les véhicules du *geminjun*. (Laliberté, 2002 :87) Le rôle particulier des forces armées sous l'autorité du Guomindang incite par conséquent de nombreux analystes taïwanais à insister sur la dualité du contrôle civil sur l'établissement militaire (*Wenren Kongzhi*) et sur la nécessité d'en distinguer les deux dimensions. Selon eux, assumer qu'un régime civilo-militaire est démocratique parce que les forces armées sont dirigées par des civils (*Renwen Lingjun*) est insuffisant dans la mesure où ceux-ci appartiennent à un parti politique qui monopolise le pouvoir et en exclus les opposants. (Laliberté, 2002 :87) Dans ce contexte, ils estiment que le débat entourant la démocratisation des relations civilo-militaires en République de Chine doivent nécessairement prendre en considération le processus de nationalisation des forces armées (*Jundui Guojiahua*), processus à travers lequel celles-ci

cessèrent d'être sous l'influence exclusive du Guomindang. (Chase, 2007 :12 ; Chen et Edmonds, 2006 :69 ; Laliberté, 2002 :87)

Le système des commissaires politiques suppose par conséquent des liens organisationnels très étroits avec le parti civil ainsi qu'une autonomie organisationnelle importante envers le système de commandement militaire, puisque les commissaires sont directement responsables envers le parti civil. (Colton, 1979 ; Cheng, 1990) Pour cette raison, les commissaires politiques n'étaient pas choisis parmi les officiers militaires en service actif mais parmi les cadres civils du parti ayant une expérience dans les questions militaires ou l'éducation politique. À travers l'action de ces commissaires, la République de Chine n'était pas, malgré les apparences, dirigée par un gouvernement militaire mais plutôt par un parti hégémonique qui se servait des forces armées pour asseoir son autorité (Cheng, 1990 :55 ; Laliberté, 2002 :88). Le Guomindang était par conséquent une administration civile qui contrôlait politiquement les forces armées. En incluant les militaires à l'intérieur du parti (*Dangnei You Jun*) et en faisant de celui-ci le noyau des forces armées (*Junzhong You Dang*), le Guomindang pouvait ainsi s'assurer de la loyauté de l'armée (*Yi Dang Ling Jun*), et principalement du corps des officiers. (Laliberté, 2002 :88) Ainsi, trente-cinq pour cent des militaires étaient membres du parti en 1954, ce qui assurait un contrôle politique rigoureux des forces armées. (Laliberté, 2002 :89)

Toutefois, le contrôle politique des forces armées ne peut en aucun cas être associé au contrôle civil car les mécanismes de contrôle, de surveillance et d'imputabilité sont inexistants dans le premier cas. Outre le fait que les forces armées sont davantage dévouées

au parti qu'à l'État, il est pertinent de souligner que la surveillance législative est, dans le contexte du contrôle politique, quasi-inexistante. Le chef de l'état-major général (CGS) se rapportait en effet directement au Président et court-circuitait par conséquent le Cabinet ainsi que la surveillance législative (*legislative oversight*) que pouvait tenter d'exercer le Yuan Législatif. (Chase, 2007 :3-4 ; Cheng, 1990 :54-55) Les décisions concernant les politiques de défense, notamment le budget des forces armées, étaient prises exclusivement par le Président, le chef de l'état-major général et le Conseil de Sécurité Nationale sans que ceux-ci aient à en répondre devant le Yuan Législatif. Il n'y avait à cette époque pas de Ministère de la Défense Nationale et le rôle des civils dans le domaine de la défense était inexistant. (Chase, 2007) Ce type de contrôle est manifestement incompatible avec les principes de suprématie civile et de régime civilo-militaire démocratique dans la mesure où ceux-ci présupposent, selon Huntington, Janowitz et Finer, la subordination absolue des forces armées envers les autorités civiles, la neutralité des militaires dans les affaires politiques internes ainsi qu'une démarcation précise des responsabilités. (Huntington, 1957; Janowitz, 1960 ; Finer, 1962) En définitive, bien que le contrôle politique de l'appareil militaire garantisse la loyauté des forces armées et empêche l'émergence d'un pouvoir militaire indépendant, il provoque la politisation des forces armées et fournit aux élites militaires un accès privilégié à la sphère politique. (Hung, Mo et Tuan, 2003) Le processus de démocratisation commencé à la fin des années 1980 dû donc dès le début faire face au défi de démilitariser le système politique et dépolitiser les forces armées. (Kuehn, 2008 :878)

C'est donc dans l'objectif de corriger ces imperfections que fut aboli le système des commissaires politiques en 1988 et qu'ont émergé les premières volontés de réformer le rôle

politique et social des forces armées et d'institutionnaliser un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine. (Hung, Mo et Tuan, 2003 ; Cheng, 1990) Il sera notamment démontré que l'effritement progressif du contrôle politique des forces armées exercé par le Guomindang est principalement dû à l'activité des communautés épistémiques, qui se sont mobilisées autour de la réforme du régime civilo-militaire autoritaire à partir de 1986. La prochaine section examinera par conséquent les pressions exercées par les entrepreneurs de normes et les communautés épistémiques pendant les mandats de Lee Teng-hui (1988-2000) dans la mesure où ceux-ci coïncident avec l'assouplissement progressif du régime civilo-militaire autoritaire et du régime politique de la République de Chine. Il sera notamment souligné que les pressions des communautés épistémiques se sont polarisées autour de quatre paramètres fondamentaux qui constituent, selon Harold Trinkunas et David Kuehn, les quatre domaines fonctionnels des relations civilo-militaires : la défense externe, la sécurité interne, l'élaboration des politiques publiques ainsi que la sélection du leadership politique. (Kuehn, 2008 :871 ; Hsueh, 2003 :157 ; Trinkunas, 1999)

4.3 Pressions des entrepreneurs de normes et des communautés épistémiques 1987-2000 : Assouplissement progressif du régime civilo-militaire autoritaire et ouverture démocratique

L'assouplissement progressif du régime civilo-militaire autoritaire de la République de Chine coïncide avec l'arrivée au pouvoir de Lee Teng-hui en 1988. (Kuehn, 2008) Au cours de son premier mandat, celui-ci poursuit en effet les réformes initiées par Chiang Ching-kuo et consolida les gains démocratiques réalisés depuis l'abolition de la loi martiale en 1987 et de la période de mobilisation contre la rébellion communiste en 1991, notamment la levée de la censure médiatique et l'autorisation des partis politiques d'opposition, comme

le Parti démocrate progressiste (PDP). (Kuehn, 2008) Des réformes furent également apportées à l'Assemblée Nationale en 1991 et au Yuan législatif en 1992 avec la tenue d'élections législatives afin de renouveler les effectifs de ces institutions, dont plusieurs députés étaient en poste sans interruption depuis 1949. (Kuehn, 2008) La bureaucratie fut de surcroît progressivement ouverte aux Taïwanais, dans le but d'atténuer la ségrégation existant entre la population taïwanaise de la République de Chine et les Chinois Han continentaux. Il est ici important de préciser qu'à partir de l'arrivée du Guomintang à Taiwan, la population d'origine taïwanaise fut victime d'une importante ségrégation qui lui interdisait l'accès aux postes gouvernementaux, à la bureaucratie et aux charges d'officier au sein des forces armées. L'incident du 28 février 1947 est à l'origine de ce clivage entre la population née à Taïwan (*Bendiren*) et la population chinoise venue du continent dans le sillage de l'exil du Guomintang. (*Waishengren*) (Laliberté, 2002 :389) L'ensemble de ces charges étaient strictement réservées aux Chinois continentaux et cette ségrégation fut responsable d'un important clivage ethnique. Dans le contexte des forces armées, les Chinois Han constituaient l'écrasante majorité du corps des officiers, et le clivage ethnique au sein de la population civile s'est reproduit au sein de l'appareil militaire. La fin de cette ségrégation à partir du mandat de Lee Teng-hui a beaucoup fait pour la stérilisation politique et la professionnalisation des forces armées car de nombreux jeunes officiers taïwanais promus par Lee étaient très dynamiques et se sont opposés à la vieille garde des officiers continentaux. Le gouvernement de Lee Teng-hui entreprit une série d'ouvertures démocratiques qui permirent le rétablissement progressif des libertés civiles, et qui culminèrent en 1996 avec les premières élections présidentielles à suffrage universel à être tenues en République de Chine. (Croissant et Kuehn, 2009) Celles-ci marquèrent la victoire

du Guomindang et de Lee Teng-hui et la transition démocratique de la République de Chine semblait alors être en bonne voie. En effet, l'administration de Lee ainsi que sa politique réformiste bénéficiaient d'un large soutien de la part de la population taïwanaise qui voyait en lui un acteur capable d'apporter des réformes politiques cruciales sans nécessairement rompre avec le passé et provoquer des désordres civils. (Wong, 2003 :248) Lee était d'autre part, aux yeux des États-Unis, le garant d'une certaine continuité avec la politique du Guomindang contre l'indépendance de jure de Taiwan et l'administration américaine était dans ce contexte soucieuse de ne pas déplaire aux autorités de Beijing. (Robinson, 1996 ; Saunders, 2005 ; Yahuda, 1996) L'administration de Lee Teng-hui bénéficiait par conséquent d'un important soutien domestique de la part de la société civile taïwanaise, qui aspirait depuis longtemps à l'abolition des mesures autoritaires, particulièrement de la loi martiale et de la Garnison de Commandement de Taiwan. (Kuehn, 2008) L'abolition de ces mesures, conjuguée au rétablissement progressif des libertés civiles, ne sont en ce sens pas étrangers à la mobilisation croissante de la société civile et à la constitution de nombreuses communautés épistémiques, notamment des mouvements étudiants, des groupes religieux et des organisations de défense des droits de la personne. (Wong, 2003 ; Wright, 1999) La fin de la Guerre froide a également porté un dur coup à la légitimité des mesures autoritaires et les pressions américaines en faveur de leur abolition ont également contribué à saper progressivement l'autorité du corps des officiers et à renforcer celle des autorités civiles. (Robinson, 1996) En tant que premier civil à exercer la présidence de la République de Chine, Lee Teng-hui a par conséquent bénéficié d'un important soutien domestique et international dans sa politique de réforme et il est crédité des premières ouvertures

démocratiques et de l'assouplissement progressif du régime civilo-militaire autoritaire de la République de Chine. (Cabestan, 1995)

De nombreux écueils faisaient cependant toujours obstacle à la consolidation démocratique du régime politique taïwanais, principalement au niveau des relations entre les forces armées et le gouvernement civil. Dans le contexte des relations civilo-militaires, Lee Teng-hui fut en effet incapable d'institutionnaliser un régime civilo-militaire démocratique dans la mesure où les forces armées conservèrent une importante autonomie institutionnelle et continuèrent d'esquiver la surveillance législative des autorités civiles. (Kuehn, 2008 :871-872) Ceci est en partie attribuable à la politique d'apaisement traditionnellement pratiquée par le Guomindang et reprise par Lee Teng-hui. Cette politique visait essentiellement à prévenir un possible conflit civilo-militaire en récompensant la loyauté des forces armées tout en s'assurant de la convergence des intérêts militaires avec ceux du gouvernement civil. (Kuehn, 2008) Dans l'ensemble, les relations de Lee avec les élites militaires furent néanmoins tendues, sans doute parce qu'en tant que technocrate civil, il n'avait pas cultivé de réseau personnel au sein des forces armées avant son arrivée au pouvoir. (Kuehn, 2008 :875-876) D'autre part, le leadership militaire est longtemps demeuré hostile à Lee Teng-hui en raison de ses origines taïwanaises et de son absence de passé militaire. (Croissant et Kuehn, 2009 :194)

Dans ces conditions, l'administration de Lee a eu recours à plusieurs stratégies pour consolider le contrôle démocratique des forces armées. En premier lieu, Lee a su jouer des rivalités entre les différents services des forces armées et nommer de jeunes officiers

taïwanais, diminuant ainsi la proportion d'officiers continentaux au sein du leadership militaire. (Kuehn, 2008 ; Trinkunas, 1999) Ces stratégies lui ont notamment permis d'affaiblir les réseaux des élites militaires conservatrices et d'établir une base de loyauté personnelle au sein des forces armées. (Trinkunas, 1999 :10) Selon David Kuehn, les stratégies d'apaisement, de surveillance et de division mises en place par l'administration de Lee Teng-hui ont jeté les bases de la démocratisation des relations civilo-militaires en République de Chine, mais les forces armées demeuraient intimement liées au Guomindang et un doute important subsistait quant à l'obéissance éventuelle du corps des officiers à un autre parti politique, nommément le Parti Démocratique Progressiste. (Kuehn, 2008 :877-878) Il faudra en effet attendre l'élection de Chen Shui-bian à la présidence de la République de Chine en 2000 pour qu'une réforme substantielle du régime civilo-militaire soit entreprise à travers la promulgation de la Loi Organique du Ministère de la Défense Nationale et des Deux Lois sur la Défense Nationale.

4.4 Loi Organique du Ministère de la Défense Nationale et les Deux Lois sur la Défense Nationale : Institutionnalisation et consolidation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine à Taiwan

Les Deux Lois sur la Défense Nationale (*Guofangfa*) et la Loi Organisationnelle du Ministère de la Défense Nationale (*Guofangbu Zuzhifa*) furent votées par le Yuan législatif le 29 janvier 2000 et sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2002. (Chase, 2007 :5, Chen, 2006 :80). Ces réformes marquent la culmination d'une décennie d'efforts législatifs de la part de l'opposition (principalement du PDP) pour institutionnaliser la suprématie civile et un régime civilo-militaire démocratique, sur les plans financiers législatifs et judiciaires. (Chase, 2007 :10 ; Chen, 2006 :80-82 ; Chen et Edmonds, 2006 :82-83 ; Laliberté, 2002 :91)

La réforme des affaires militaires en République de Chine s'articule principalement autour de trois axes : la civilianisation (*Wenrenhua*), la professionnalisation et la nationalisation (*Benthua* ou *Taiwanhua*) des forces armées. (Lo, 2001 :161 ; Chen, 2006 :82 ; Laliberté, 2002 :89). Jusqu'en 1994, la majorité du corps des officiers et plus particulièrement des généraux, n'était pas originaire de Taiwan. (Laliberté, 2002 :89) Cette ségrégation au sein des forces armées constituait un obstacle majeur à l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique et les réformes se sont efforcées de résoudre cette situation.

L'établissement du contrôle civil sur l'établissement militaire ainsi que la réorganisation de la bureaucratie de la défense constituaient d'autre part les deux éléments fondamentaux de ces réformes et cette étude mettra en évidence les succès ainsi que les obstacles qu'elles ont rencontrés. Il sera démontré que ces réformes sont en quelque sorte une réponse à la modernisation croissante de l'Armée Populaire de Libération en Chine et que le principal obstacle à leurs mises en œuvre demeure les réticences de la hiérarchie militaire à admettre des bureaucrates civils dans l'administration militaire. Ces réticences persistent malgré le consensus général des haut-gradés militaires autour de la mission exclusivement défensive désormais dévolue aux forces armées. (Chase, 2007 :5 ; Chen, 2006 :82)

La principale contribution de ces réformes est de jeter les bases de la surveillance législative et de la participation civile aux affaires militaires en unifiant les systèmes de commandement et d'administration militaire, auparavant séparés, et en rendant obligatoire la présence de civils au sein de la bureaucratie militaire. La Loi Organisationnelle du Ministère

de la Défense Nationale stipule notamment qu'un bureaucrate civil doit obligatoirement occuper le poste de ministre de la défense et avoir autorité sur les systèmes d'administration et de commandement militaire. (Article 12 de la Loi sur la Défense Nationale) Le chef de l'état-major général devient ainsi subordonné au ministre de la Défense pour tout ce qui a trait à l'administration des forces armées, notamment l'attribution des ressources budgétaires et les dotations en armes et en équipement. Selon la Loi Organisationnelle du Ministère de la Défense Nationale, « le ministre de la Défense est globalement en charge des affaires militaires nationales de République de Chine. » (Loi Organisationnelle du Ministère de la Défense Nationale, dans Chase, 2007 :9) Le texte de la loi donne ainsi au Ministère de la Défense autorité sur un certain nombre de questions et de services qui relevaient auparavant de la juridiction exclusive du Quartier-Général de l'état-major (*General Staff Headquarters*, GSH), notamment la politique de défense, la stratégie militaire, les prévisions budgétaires et le développement des forces armées. (Chase, 2007 :10 ; Hickey, 2006 :45 ; Kuehn, 2008 :876 ; *Defense Report of the Republic of China*, 2002) Le ministre de la Défense est donc désormais investi de l'autorité sur les systèmes de commandement militaire et administratif, qui sont pour la première fois fusionnés sous la juridiction d'un seul officiel. Un bureaucrate civil contrôle par conséquent, du moins en théorie, l'administration et le commandement des forces armées, l'allocation des ressources et de l'armement, ainsi que l'élaboration des stratégies de défense. (Chase, 2007 ; Swaine et Mulvenon, 2001)

Cette disposition permet de renforcer la surveillance législative du Yuan Législatif à travers la Commission des Affaires Militaires dans la mesure où le ministre de la Défense et le chef de l'état-major général doivent désormais rendre compte de leurs administrations

respectives devant le Yuan Législatif. Cela fait suite à la demande croissante de l'opinion publique quant à l'obtention de davantage d'informations relatives aux affaires militaires. (Lo, 2001 :151-152). La publication annuelle d'un Livre Blanc sur les affaires militaires s'inscrit dans le contexte de ces préoccupations et illustre les capacités de la société civile à influencer les relations civilo-militaires. Ces réformes tiennent également compte du processus de nationalisation (*Guojiahua*) et de civilianisation (*Wenrenhua*) des forces armées afin qu'elles soient davantage le reflet de la nation et qu'elle soit libres de toute influence politique. (Laliberté, 2002 :83) Les Lois sur la Défense Nationale interdisent en effet toute propagande ou tentative de recrutement politique à l'intérieur des forces armées et stipulent la neutralité de celles-ci dans les affaires politiques internes de la République de Chine, réforme qui avait déjà été entreprise par Lee Teng-hui (Hickey, 2006 :46 ; Laliberté, 2002 :91 ; *Defense Report of the Republic of China*, 2002)

Les réformes des affaires militaires de République de Chine ont porté fruit dans de nombreux domaines. Ainsi, la société civile est considérablement mieux informée des débats dans le domaine de la défense et le Yuan Législatif peut désormais exercer un contrôle plus étroit, notamment en ce qui concerne l'attribution des ressources budgétaires et les dotations en armes et en équipement. (Lo, 2001 :159 ; Chase, 2008 :716) Les mécanismes de surveillance, de transparence et d'imputabilité se sont multipliés, notamment avec la parution d'un Rapport Annuel du Ministère de la Défense Nationale, véritable livre blanc des affaires militaires. (Hickey, 2006 :45) D'autre part, les forces armées semblent aujourd'hui être réconciliées avec leur mission de défense du territoire national et accepter, bon gré mal gré, le principe de suprématie civile et d'être subordonnées aux autorités civiles. Cela se traduit

par un déclin généralisé de l'activité politique au sein des forces armées et par une participation largement décroissante aux affaires internes de la république. (Chase, 2007; Hickey, 2006 ; Kuehn, 2008)

4.5 Défis et obstacles demeurant dans la consolidation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine : problèmes de deuxième génération

Toutefois, l'établissement militaire continue de fournir les principaux obstacles à l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique. La principale embûche se situe au niveau de la « civilianisation » de la bureaucratie de la défense, dans la mesure où peu de bureaucrates civils ont en réalité intégré le ministère de la Défense, malgré les dispositions légales en ce sens. Ainsi, même si la Loi sur la Défense Nationale stipulait qu'un tiers des employés du ministère devait être des civils, seuls 167 sur 570 étaient des civils au 1^{er} novembre 2004. (Chase, 2007 :15) Cette situation provient essentiellement du nombre limité de civils ayant des compétences dans l'analyse de la défense et les affaires de sécurité nationale et des difficultés à les recruter. La communauté d'experts civils de la défense demeure à ce jour sous-développée à Taïwan. (Chase, 2007 :15-16)

Un autre problème vient du fait que même si la loi prévoit que le ministre de la Défense soit un civil, la quasi-totalité des officiels qui ont occupé ce poste étaient des officiers à la retraite ou récemment retirés pour occuper cette position. (Chase, 2007 ; Edmonds et Tsai, 2006 ; Kuehn, 2008 ; Laliberté, 2002) La principale raison invoquée par les militaires pour justifier cette situation est qu'à leur avis, un civil sans expérience des affaires militaires ne saurait être qualifié pour gérer adéquatement le ministère de la défense

et qu'une expertise militaire est absolument nécessaire à cette fonction. (Lo, 2001) Il est donc manifeste que la « civilianisation » des affaires militaires demeure très théorique et que les dispositions légales en ce sens ne sont remplies qu'en apparence. C'est dans ce contexte qu'Andrew Cottey, Timothy Edmunds et Anthony Forster insistent sur la nécessité de prendre en considération les problèmes de seconde génération et de se concentrer sur la question de la gestion démocratique et de la mise en œuvre des politiques de défense et de sécurité. (Cottey, Edmunds et Forster, 2002 :37-38) Bien que la question de l'établissement du contrôle civil sur les affaires militaires demeure essentielle, il est donc également primordial d'étendre le contrôle démocratique et la surveillance législative aux politiques de défense et de sécurité et c'est dans ce contexte que les communautés épistémiques jouent un rôle important. Leur participation croissante au processus décisionnel dans ce domaine leur permet en effet d'agir en tant que relais du principe de suprématie civile et d'accroître le champ d'action de la surveillance législative sur les affaires militaires. (Chen et Edmonds, 2006) Correctement mobilisées, les communautés épistémiques sont de surcroît susceptibles de renforcer la légitimité du gouvernement civil et de faire pression sur les autorités militaires. (Kim, 1997) La section suivante s'efforcera par conséquent d'étayer davantage le rôle des communautés épistémiques dans le processus de démocratisation du régime civilo-militaire en République de Chine.

4.6 Le rôle des communautés épistémiques dans l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine

L'impact véritable des communautés épistémiques sur une question politique particulière est toujours difficile à évaluer avec certitude, sans doute en raison de leur

extraordinaire diversité et variété de moyens d'action. Leur rôle dans l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine est toutefois indissociable de la libéralisation de la société taïwanaise à partir de l'abolition de la loi martiale et de la modernisation de ses forces armées à partir du milieu des années 1990. (Wright, 1999 :1006-1007) À des fins d'analyse, l'examen du rôle des communautés épistémiques dans la démocratisation des relations civilo-militaires en République de Chine peut se décliner en deux parties, soit l'impact de la mobilisation des communautés épistémiques issues de la société civile et la participation des communautés épistémiques professionnelles à l'élaboration des politiques de défense et de sécurité. L'ensemble de ces réseaux forme une connexion susceptible d'influencer, voire de déterminer l'issue du processus décisionnel dans la mesure où les autorités politiques, qu'elles soient civiles ou militaires, sont contraintes de prendre en considération l'opinion, ou du moins l'existence de ces communautés épistémiques. (Lazega, 1994) La constitution de réseaux épistémiques est, dans cette perspective, déterminante dans l'évolution d'une question politique particulière car, comme le rappelle Ching-Pu Chen, « le processus décisionnel n'est pas le résultat d'un choix unique et rationnel mais plutôt le produit de négociations, de compromis et de conflits entre les parties prenantes et les groupes d'intérêt. » (Chen, 2006 :87) En participant activement au processus décisionnel, en militant en faveur d'une décision particulière ou en fournissant une expertise nécessaire, les communautés épistémiques sont par conséquent porteuses d'une activité normative, voire socialisante, car elles contribuent à véhiculer des idées, des normes et des valeurs qu'elles contribuent à diffuser au sein des réseaux auxquels elles s'agrègent. (Lazega, 1994)

Dans le contexte des relations civilo-militaires, cette activité normative inclut notamment l'application des principes, des normes, des règles et des procédures décisionnelles relatives à un régime de contrôle civil libéral-démocratique. (Lambert, 2009) Le rôle des communautés épistémiques au sein des relations civilo-militaires est également susceptible de s'étendre au cadre constitutionnel (valeurs, administration civile de la défense, budget annuel et civilianisation du ministère de la défense), à la planification et la budgétisation des politiques de défense (imputabilité et transparence, planification des politiques de défense et conception de la sécurité nationale) ainsi qu'à l'organisation interne des forces armées (définition du cadre juridique, droits civique et obligations militaires des soldats, lois sur le service militaire, lois sur la conscription et code pénal militaire). (Lambert, 2009 :409-410) Ceci étant dit, il est primordial de distinguer l'activité militante déployée par les communautés épistémiques issues de la société civile de l'expertise fournie par les communautés épistémiques professionnelles dans la mesure où elles obéissent à des logiques différentes. (Lazega, 1994)

Dans le contexte de la transformation des relations civilo-militaires en République de Chine, les communautés épistémiques issues de la société civile se sont manifestées dès l'abolition de la loi martiale et le rétablissement des libertés individuelles, notamment de la liberté d'association et de la liberté d'expression. (Wright, 1999 :986) La caractéristique principale de ces communautés épistémiques, et intrinsèquement leur plus grand avantage, est le fait qu'elles existent et qu'elles agissent *indépendamment* de l'État et qu'elles agissent collectivement afin d'assurer la transparence et l'imputabilité de celui-ci, de ses institutions ainsi que de ses dirigeants. (Diamond, 1994) Pendant le mandat de Lee Teng-hui, ces

communautés épistémiques se sont cristallisées autour d'un désir de démocratisation de la vie politique et elles ont fourni au gouvernement de Lee les arguments nécessaires pour entreprendre une série de réformes destinées à libéraliser la vie publique et les mécanismes de l'État et s'opposer avec succès aux éléments conservateurs du Guomindang. (Hung, Mo et Tuan, 2003 :193 ; Wong, 2003 :248) À travers une mobilisation et une action pacifiques, les communautés épistémiques civiles sont progressivement parvenues à rallier des acteurs d'horizons divers comme les mouvements étudiants issus des universités, le clergé de l'Église presbytérienne comme le *Tong-Kwang Light House Presbyterian Church* et des mouvements de défense des droits de la personne. Ces groupes civiques se sont spécialisés dans la commémoration d'événements et de lieux symboliques, notamment la commémoration du Massacre du 28 février 1947 et de la Terreur Blanche qui s'ensuivit. Ces manifestations ont été initiées dès les années 1970 par le mouvement *Justice et Paix 228* et reprises par de nombreux acteurs civils jusqu'en 1995, lorsque le gouvernement de Lee émit des excuses officielles et institua un congé national pour commémorer les victimes. (Kuehn, 2008) Cet événement continue toujours de stigmatiser l'activité de la société civile taïwanaise, comme le démontre une manifestation pacifique organisée par la coalition pan-verte le 28 février 2004 et qui rassembla, selon les estimations, près de deux millions de personnes. (Croissant et Kuehn, 2009) Pour de nombreuses communautés épistémiques issues de la société civile, cet événement demeure fortement associé au passé autoritaire de la République de Chine ainsi qu'aux forces armées et constitue en quelque sorte le catalyseur de leurs revendications relatives à la démocratisation du régime civilo-militaire. (Wright, 1999) L'émergence de la société civile en tant qu'acteur important du régime civilo-militaire taïwanais peut ainsi être attribuée au refus croissant de celle-ci de continuer à donner la

priorité à la croissance économique au détriment des ouvertures démocratiques et à son désir de réduire le rôle politique des forces armées. (Wiarda, 2003 :74) Ainsi, l'émergence et la croissance de la société civile y serait en corrélation avec le développement socioéconomique, celle-ci ne survenant qu'après la stabilisation de la société et la consolidation de l'économie. (Koonings et Kruijt, 2002, Wiarda, 2003 :74) Quoiqu'il en soit, les principales réformes demandées par la société civile concernaient principalement l'abolition des restrictions relatives aux droits humains, à la liberté d'association, de parole et d'assemblée ainsi qu'aux activités des mouvements étudiants. (Wiarda, 2003 :78 ; Wright, 1999 :986) La société civile demeurerait toutefois éminemment fragile et volatile et soumise à de nombreuses pressions de la part de l'État. (Wiarda, 2003 :79)

En République de Chine, les communautés épistémiques issues de la société civile se sont donc essentiellement constituées en opposition au régime bureaucratique-autoritaire du Guomindang et aux mesures de répression exercées par les forces armées. (Wong, 2003) La multiplication de leurs activités à partir des années 1990 a provoqué une scission au sein du Guomindang entre les factions modérées et radicales du parti, dans la mesure où les éléments modérés s'opposaient à la répression de la société civile et préféraient opérer une libéralisation graduelle du régime politique en place. (Wong, 2003) Ces éléments modérés, notamment le futur président Lee Teng-hui, trouvaient au sein de la société civile un argument de poids pour convaincre les éléments radicaux de ne pas s'opposer aux réformes démocratiques entreprises à partir du milieu des années 1990. Dans le contexte des relations civilo-militaires, les forces armées ont cependant conservé certains droits de veto relatifs à leur organisation interne et se sont initialement opposées avec succès aux tentatives de Lee

d'affaiblir leur prééminence politique. (Chase, 2007 ; Kuehn, 2008) En effet, Lee ne bénéficiait pas de la base de soutien nécessaire parmi la société civile pour entreprendre une refonte complète du régime civilo-militaire dans la mesure où celle-ci n'était initialement pas le principal cheval de bataille des communautés épistémiques civiles. (Trinkunas, 1999 :19-20) Leur priorité était davantage située au niveau de la réorganisation de la bureaucratie de la défense et de la consolidation du contrôle démocratique des forces armées, notamment à travers la création de mécanismes législatifs de surveillance, de transparence et d'imputabilité. (Chase, 2007 :5) L'institutionnalisation de la neutralité politique des forces armées et la civilianisation de l'administration militaire faisait également partie de ces priorités. (Chase, 2007 :6 ; Laliberté, 2002 :91)

Les premières tentatives de desserrer l'emprise du Guomindang sur les forces armées sont attribuables aux réformes de Lee Teng-hui. Celui-ci a en quelque sorte préparé le terrain pour les réformes de Chen Shui-bian, en promulguant notamment la Loi sur les Organisations Civiles en 1989, qui renforça les droits civiques. (Laliberté, 2002 :90). Lee est également responsable de la nomination de plusieurs officiers taïwanais, ce qui a réduit la proportion de continentaux au sein du corps des officiers. (Laliberté, 2002 :91) Mais c'est principalement les réformes de Lee concernant la neutralité politique au sein des forces armées qui ont jeté les bases d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine. Durant la dernière année du mandat de Lee, une loi concernant la défense nationale a été votée. Celle-ci interdisait au personnel militaire de détenir une position au sein d'un parti politique et de concourir pour une fonction publique. Le texte de la loi empêchait de surcroît les partis politiques d'inciter ou de forcer le personnel militaire à rejoindre un parti ou une

organisation politique. Enfin, la loi interdisait toute activité politique au sein des forces armées. (Laliberté, 2002 :91) Lorsque les Deux Lois sur la Défense Nationale et la Loi Organisationnelle du Ministère de la Défense sont entrées en vigueur en 2002, la neutralité politique des forces armées a facilité la consolidation du contrôle démocratique.

Après l'élection de Chen Shui-bian à la présidence de la République de Chine en 2000, l'attention de la société civile s'est davantage concentrée sur les relations civilo-militaires et les forces armées ont dû consentir, à travers la Loi Organique du Ministère de la Défense et les Deux Lois sur la Défense Nationale, à l'institutionnalisation du contrôle démocratique des affaires militaires. (Wong, 2003 :249-250) Le débat politique entourant l'élaboration de ces lois au Yuan législatif fut fortement médiatisé et provoqua la mobilisation de nombreuses communautés épistémiques civiles autour du désir d'accroître la transparence des affaires militaires ainsi que l'imputabilité de l'établissement de la défense. (Wong, 2003 :250) Face à cette mobilisation, le haut commandement des forces armées n'eut pas d'autre choix que d'accepter les réformes proposées par le gouvernement de Chen dans la mesure où celui-ci disposait, grâce aux communautés épistémiques civiles, de la légitimité et du soutien nécessaire pour confronter le corps des officiers et imposer son programme de civilianisation des affaires militaires. (Hung, Mo et Tuan, 2003)

En ce qui concerne la transnationalisation de la société civile taïwanaise, la création d'organisations non-gouvernementales à vocation internationale peut être interprété comme une alternative à la diplomatie conventionnelle ainsi qu'un moyen d'accroître la visibilité de la République de Chine sur le plan international. Le statut juridique international de la

République de Chine étant ambigu, la multiplication de ces organisations permet ainsi d'en atténuer l'isolement et de constituer des réseaux avec des organisations similaires à travers le monde, principalement avec des diasporas ainsi qu'aux États-Unis. (Scheffer, 2003 ; Yahuda, 1996) Dans le contexte des relations civilo-militaires en République de Chine, cette dynamique a notamment permis d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les violations des droits de la personnes commises par le régime autoritaire et de faciliter la diffusion de normes et de valeurs relatives à la suprématie civile. (Yahuda, 1996)

Les communautés épistémiques professionnelles ont de surcroît activement participé à la transformation du régime civilo-militaire autoritaire de la République de Chine dans la mesure où leur expertise leur a permis d'intégrer les instances décisionnelles relatives aux affaires militaires. (Chase, 2007 :14-15 ; Chen, 2006 :90-92) La modernisation des forces armées de la République de Chine, destinée à répondre à la modernisation croissante de l'Armée Populaire de Libération, a en effet entraîné la complexification des politiques de défense et de sécurité et l'administration publique a de plus en plus été contrainte de faire appel à ces communautés épistémiques pour fournir de l'expertise sur ces politiques. (Chase, 2007 :15-16 ; Chen, 2006 :90-91) Dans ce contexte, l'intégration de communautés épistémiques professionnelles comme les « *think tanks* » dans le processus décisionnel facilite indirectement la civilianisation des affaires militaires et permet à un plus grand nombre de civils de participer activement à l'élaboration des politiques de défense et de sécurité. (Scott, 1999) La production intellectuelle des communautés épistémiques permet également à l'administration publique de disposer d'une source de savoir alternative et de ne plus dépendre exclusivement du corps des officiers pour se procurer l'expertise nécessaire à

l'élaboration des politiques de défense et de sécurité. (Chen, 2006 :92-93) Même si les communautés épistémiques professionnelles n'ont pas toujours volontairement influencé la démocratisation du régime civilo-militaire de la République de Chine, il n'en demeure pas moins que la fusion de leurs réseaux avec ceux du gouvernement a indirectement facilité la transmission de principes, de normes et de valeurs compatibles avec un régime civilo-militaire démocratique. Cette transmission s'est principalement fait au niveau de l'élaboration des politiques de défense et de sécurité et de l'acquisition d'armement et d'équipement militaire, comme il en sera question dans la section suivante. (Chase, 2008)

4.7 Partenariat stratégique avec les États-Unis : Sécurité, transfert de normes, vente d'armes et relation ambiguë

Le rôle des États-Unis dans la démocratisation du régime civilo-militaire de la République de Chine est incontournable car, en tant qu'hégémon du système international, ceux-ci sont un entrepreneur de normes de premier plan et la relation stratégique qu'ils entretiennent avec la République de Chine en font le partenaire principal de cet État ainsi que le garant ultime de sa sécurité. (Laliberté, 2002) À travers leur accord de défense mutuelle signé en 1954, le *Taiwan Relations Act* de 1979 et les Six Assurances de 1982, les États-Unis se sont progressivement affirmés comme les garants de la sécurité et de l'autonomie de la République de Chine face aux intentions belliqueuses de la République populaire de Chine. (Robinson, 1996 :1349-1350 ; Saunders, 2005 :974) Le soutien américain au régime autoritaire de Chiang Kai-shek s'inscrivait essentiellement dans la logique stratégique de la Guerre froide et visait à prévenir l'expansion du communisme en Asie. (Chase, 2007) Au-delà d'une aide économique importante fournie par l'administration américaine, le

partenariat stratégique entretenu entre la République de Chine et les États-Unis a été un vecteur important de transmission de normes, de principes, de valeurs et de modes opératoires relatifs aux relations civilo-militaires. Il est en effet indiscutable que les forces armées de République de Chine ont intégré des normes relevant du régime civilo-militaire américain à travers les nombreux échanges militaires entre les deux États, notamment les programmes d'entraînement d'officiers de République de Chine dans les académies militaires, les exercices conjoints et les ventes d'équipements militaires prévus par le *Taiwan Relations Act*. (Kuehn, 2008 :882-883) D'autre part, bien qu'aucune force américaine ne stationne de manière permanente sur le territoire de la République de Chine, la présence de la Septième Flotte américaine dans la région implique de nombreuses manœuvres conjointes avec les forces armées, la marine et l'armée de l'air de République de Chine et les officiers taïwanais sont accoutumés de travailler en coopération avec leurs homologues américains. (Chase, 2005 ; Edmonds et Tsai, 2003) Enfin, une mission militaire américaine est déployée en permanence en République de Chine à travers l'*American Institute in Taiwan*. Celle-ci a essentiellement pour but de coordonner la coopération militaire entre les deux États, de faciliter les échanges entre les officiers taïwanais et américains, de superviser les tractations entourant les ventes d'armement et d'équipements militaires et de s'assurer que ceux-ci sont adéquatement utilisés par les forces armées de République de Chine, en accord avec la doctrine purement défensive de cet État. (Chase, 2008 ; Robinson, 1996 ; Pillsbury, 2006 ; Saunders, 2005)

Le partenariat stratégique entre les États-Unis et la République de Chine demeure toutefois ambigu du point de vue de la démocratisation du régime civilo-militaire taïwanais

dans la mesure où celui-ci à longtemps été un obstacle à ce processus. En effet, les administrations américaines ont continuellement soutenu le régime autoritaire du Guomindang pendant l'ensemble de la Guerre froide et les forces armées américaines ont essentiellement transmis à leurs homologues des normes d'efficacité et de professionnalisme militaire, mais pas forcément de contrôle démocratique des forces armées. (Pillsbury, 2006 ; Laliberté, 2002 ; Wong, 2003) Les contradictions de la diplomatie américaine à cet égard sont flagrantes et ce n'est qu'après la fin de la Guerre froide et le début du processus de démocratisation du régime politique taïwanais que l'administration américaine a ouvertement fait pression sur le gouvernement taïwanais pour que celui-ci relâche la sévérité des mesures autoritaires. (Laliberté, 2002) Il apparaît donc opportun de relativiser l'impact de l'hégémon américain dans la libéralisation du régime civilo-militaire autoritaire de République de Chine dans la mesure où la transmission de normes d'efficacité et de professionnalisme militaire par les forces armées américaines est sans contredit l'un des facteurs explicatifs de cette transition, mais elle ne suffit pas à expliquer à elle seule l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine.

En effet, les premières tentatives de secouer le joug du régime autoritaire étaient d'origines domestiques et émanaient principalement des communautés épistémiques issues de la société civile, comme les mouvements étudiants et l'Église presbytérienne de Taiwan, ainsi que d'opposants politiques comme Chen Shui-bian. (Wong, 2003) D'autre part, ces tentatives ont été réprimées par le régime autoritaire avec le soutien tacite du gouvernement américain car elles étaient attribuées à des agitateurs pro-communistes qui menaçaient l'ordre social. (Wong, 2003) Ce n'est qu'après la fin de la Guerre froide et que les classes

moyennes ont commencé à intégrer les communautés épistémiques civiles que l'administration américaine a commencé à officiellement désapprouver les mesures autoritaires et à soutenir la civilianisation du régime, en soutenant notamment la candidature de Lee Teng-hui au détriment de candidats issus des forces armées.(Wiarda, 2003 :74)

En conclusion, le partenariat stratégique entre les États-Unis et la République de Chine est certes un élément important pour expliquer l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique mais ne présente pas, en raison des vicissitudes et des contradictions de la diplomatie américaine, un argument suffisant pour exclure d'autres facteurs explicatifs. C'est dans cette perspective que l'examen des communautés épistémiques est essentiel car celles-ci ont non seulement initiées le débat entourant la libéralisation progressive du régime civilo-militaire autoritaire, elles sont également une condition *sine qua none* de la résolution des problèmes de seconde génération, en particulier l'institutionnalisation du contrôle démocratique des forces armées. (Cottey, Edmunds et Forster, 2002 ; Saxer, 2004) Cette dynamique ne peut toutefois être pleinement comprise sans considérer la menace immanente que fait peser l'Armée populaire de Libération sur l'existence de la République de Chine, dans la mesure où cette épée de Damoclès influence fortement la mission dévolue aux forces armées taïwanaises ainsi que leur rôle au sein de la société.

4.8 Existence d'une menace externe importante : Modernisation de l'APL

L'Armée populaire de Libération représente depuis 1949 la menace militaire la plus importante à laquelle sont confrontées les forces armées de République de Chine. (Cabestan,

2003) Au-delà de leur antagonisme historique, la République de Chine et la République populaire de Chine furent absorbés dans le contexte géostratégique plus large de la Guerre froide et, après la Guerre de Corée (1950-1952), la République de Chine fut intégrée dans la ceinture de bastions capitalistes érigée par les États-Unis pour contrer l'expansion du communisme en Asie. (Robinson, 1996 :1349-1350) La menace qu'a fait peser l'Armée populaire de Libération sur la République de Chine explique dans cette perspective le rôle historique traditionnellement dévolu aux forces armées ainsi que leur proximité avec les cercles du pouvoir du Guomindang. (Pillsbury, 2006 :147) Étonnamment, le gouvernement de République de Chine adopta un système de contrôle politique des forces armées similaire à celui de la République populaire et les deux armées reposaient essentiellement, pendant la Guerre froide, sur un système de conscription et d'embrigadement massif de la population mâle sous l'uniforme. (Hung, Mo et Tuan, 2003) Les forces armées qui résultaient de ce système étaient certes très nombreuses numériquement, mais elles étaient souvent peu professionnelles et par conséquent peu efficaces. (Chase, 2007 :3-4) C'est au début des années 1990 que l'Armée populaire entama un vaste programme de modernisation et de reconversion destiné à réduire les effectifs des forces armées et accroître le professionnalisme et l'efficacité des unités. Le complexe militaro-industriel chinois s'est également modernisé et fait de plus en plus peser sur la République de Chine la menace de missiles balistiques, comme l'a démontré la crise de 1996. (Cabestan, 2003) Cette modernisation est capitale dans l'évolution des relations civilo-militaires en République de Chine dans la mesure où les forces armées n'ont eu d'autre choix que d'entreprendre un programme de modernisation similaire et de se concentrer exclusivement sur leur mission de défense externe, plutôt que d'intervenir dans la vie politique. (Chase, 2007 ; Pillsbury, 2006)

D'autre part, cette situation a fait en sorte que la doctrine militaire de la République de Chine a évolué vers une doctrine exclusivement défensive qui a indirectement favorisé la rationalisation des effectifs de l'armée et la réduction de son poids politique, dans la mesure où l'efficacité et le professionnalisme des unités et des officiers sont devenus primordiaux, davantage que les contacts politiques. (*Defense Report of the Republic of China*, 2002)

En raison de la détente relative des relations sino-taïwanaises depuis environ dix ans, il est permis de se questionner sur la menace réelle que fait peser l'Armée populaire de Libération sur l'existence de la République de Chine. En effet, la multiplication des liens économiques et commerciaux entre les deux États, conjuguée aux assurances américaines, fait sérieusement réfléchir à la tangibilité d'une invasion chinoise et laisse supposer que le *statu quo* militaire, politique et diplomatique est susceptible de perdurer. (Cabestan, 1995 ; Cabestan, 2003) Toutefois, l'incertitude entourant le statut de la République de Chine ainsi que la simple existence de la menace posée par le programme balistique de l'APL fait en sorte qu'une menace externe importante continue de peser, en théorie, sur la République de Chine. Ce fait est très important pour les relations civilo-militaires dans la mesure où les forces armées semblent destinées à occuper un rôle important dans la société. Toutefois, le déclin relatif de la menace chinoise ainsi que la reconversion des forces armées de République de Chine en une entité professionnelle, apolitique et exclusivement défensive sont certainement des facteurs explicatifs de l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique. (Kuehn, 2008 ; Shambaugh, 1996)

Chapitre 4 : Institutionnalisation progressive d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Corée

5.1 Protectorat japonais sur la Corée 1905-1945: Facteur endogène qui explique le rôle politique actuel des forces armées

Le contrôle colonial japonais en Corée constitue, comme pour la République de Chine, le point de départ de l'analyse des relations civilo-militaires sud-coréennes. En effet, l'occupation japonaise de la Corée à partir de 1905 présente d'étonnantes similitudes avec la présence nipponne à la même période et celles-ci ne peuvent être ignorées. Comme à Taiwan, les Japonais ont en effet établi une rigoureuse présence coloniale marquée par le développement rapide des infrastructures, de l'agriculture et de l'industrie ainsi que par la diffusion à grande échelle de la culture japonaise afin de faciliter l'intégration de la Corée à l'Empire. (Dudden, 2006 :65 ; Kimura, 1995 :556 et 569) La politique d'assimilation culturelle pratiquée par le Japon en Corée ne fût cependant pas sans créer des tensions entre la population locale et la puissance coloniale et de nombreux soulèvements et insurrections ponctuèrent l'occupation japonaise. Le soulèvement populaire du mouvement *Samil* en 1919 fut ainsi durement réprimé par l'armée et la police japonaises et provoqua la mort de près de 7000 opposants au régime colonial nippon et l'emprisonnement de 40 000 autres. (Dudden, 2006) L'instabilité du protectorat japonais sur la Corée amena ainsi les forces armées et les divers services de sécurité à maintenir une présence importante, jouer un rôle important dans l'administration coloniale et participer activement à la gestion de la colonie coréenne, de concert avec les *zaibatsus* installés en Corée. (Dudden, 2006 : 135 ; Kimura, 1995 :564) À partir du début de la Guerre sino-japonaise en 1937, la Corée est devenue un bassin de main-d'œuvre et de ressources naturelles essentiel pour l'Empire et près de 20 pour cent de la production industrielle japonaise venait de ce protectorat. (Kimura, 1995) Dans le contexte

des relations civilo-militaires coréennes, il est essentiel de préciser qu'à partir du conflit sino-japonais et de la Seconde Guerre mondiale, une proportion substantielle de cette production industrielle était constituée d'équipement militaire et d'armement destiné aux forces armées japonaises. C'est donc dans ce contexte qu'émerge progressivement en Corée un important complexe militaro-industriel et ce facteur sera d'une importance capitale dans l'évolution des relations civilo-militaires en République de Corée. (Kimura, 1995 :567) Les forces armées ont de surcroît enrôlé un grand nombre de Coréens pour servir sous l'uniforme japonais pendant la Guerre sino-japonaise (1937-1945) et la Seconde Guerre mondiale (1941-1945) (Dudden, 2006). Il est dans ce contexte indubitable que l'existence prolongée d'un régime civilo-militaire autoritaire pendant le protectorat japonais a eu un impact considérable sur l'évolution des relations civilo-militaires de la République de Corée. Au moment de l'indépendance, celle-ci devait en effet composer avec un important complexe militaro-industriel, ainsi que la présence d'importants effectifs militaires, notamment américains, chargés de démobiliser l'armée japonaise. (Kim, 2004 :269-270) La crainte de l'expansion communiste, largement véhiculée pendant l'occupation japonaise, facilita également la prise de pouvoir par les élites militaires sous le prétexte de protéger la nation contre une attaque de mouvements communistes. (Kim, 1978)

C'est donc dans ce contexte que survient l'élection en 1948 de Syngman Rhee à la présidence de la République de Corée du Sud. Bien que Rhee ait longtemps combattu l'occupation japonaise de la Corée, notamment à travers la création de l'Armée pour la restauration de l'indépendance, et qu'il était un apôtre fervent de l'autonomie coréenne, il dû néanmoins composer avec l'héritage économique, social et culturel du protectorat japonais et

les relations civilo-militaires sous son égide ne furent pas réellement transformées. (Croissant, 2004 :365 ; Saxer, 2004 :385) Rhee reprit ainsi à son profit le régime civilo-militaire autoritaire établi par les Japonais et gouvernant de manière autocratique avec le soutien tacite des États-Unis. Le protectorat japonais sur la Corée constitue par conséquent un point de départ incontournable dans l'étude des relations civilo-militaires coréennes car, contrairement à la République de Chine, il n'y a pas eu de purge des collaborateurs coréens au moment de l'indépendance et ceux-ci furent maintenus en poste par les autorités militaires américaines, notamment la police et les forces de sécurité. (Dudden, 2006) Dans cette perspective, de nombreux officiers coréens appelés à jouer un rôle important dans l'évolution du régime civilo-militaire coréen avaient été formés dans les forces armées japonaises. L'on peut notamment penser à Park Chung-hee, qui fut diplômé de l'académie militaire japonaise en Mandchourie en 1944. (Dudden, 2006 ; Seo, 2007)

5.2 Dictature de Syngman Rhee : 1948-1960

La présidence de Syngman Rhee fut marquée par un événement capital dans l'histoire des relations civilo-militaires coréennes : la Guerre de Corée (1950-1953) et la partition de la Corée en deux entités distinctes, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. (Seo :52-53) Carl Saxer est dans ce contexte d'avis que « le rôle important des forces armées dans la société sud-coréenne était attribuable à la division de la péninsule coréenne. [...] La République de Corée et la République populaire démocratique de Corée étaient en ce sens deux États rivaux qui se sont en partie définis en fonction de leurs commanditaires respectifs et qui se sont tous deux érigés en États de garnison, où les forces armées étaient particulièrement influentes. » (Saxer, 2004 :385) L'insécurité

croissante provoquée par la partition de la péninsule coréenne, conjuguée à l'invasion de la République de Corée par la Corée du Nord en 1950 expliquent en ce sens la rigidité et l'intransigeance du régime de Syngman Rhee ainsi que le rôle politique prépondérant joué par les forces armées à partir de l'indépendance. (Seo, 2007 :54-55) En s'appuyant sur l'état de guerre, Rhee fût en effet capable de consolider sa dictature personnelle et d'y associer les forces armées en raison du contexte stratégique de la Guerre froide. Celui-ci était en effet très favorable à l'intervention des forces armées dans la vie politique, dans la mesure où elles étaient perçues comme un rempart important contre l'expansion communiste. (Desch, 1999) Dans cette perspective, le soutien constant apporté par les États-Unis au régime de Syngman Rhee tend à invalider l'hypothèse d'un transfert de normes à travers l'hégémon du système international et incite à suggérer une hypothèse alternative pour expliquer l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Corée. (Laliberté, 2001 :251) Le ressentiment croissant de la population coréenne à l'endroit de la présence militaire américaine suggère également que la transmission de normes de contrôle démocratique des forces armées n'est qu'en partie attribuable au partenariat stratégique entretenu avec les États-Unis. (Kim, 2004 ; Kim, Parker et Jun, 2006)

Pendant ses trois mandats consécutifs, Syngman Rhee parvint à maintenir la cohésion et l'unité des forces armées, mais cela s'est fait au prix de concessions considérables consenties aux forces armées. En tant que technocrate civil, Rhee est parvenu à s'assurer de la loyauté des forces armées au moyen d'une politique d'apaisement basée sur l'attribution d'un droit de veto consenti aux militaires sur leur propre juridiction. (Kim, 1978 :840-841) Parmi celles-ci, l'on peut notamment inclure, le contrôle exclusif du budget des forces

armées, un recrutement exclusivement auto-défini ainsi qu'une vaste juridiction militaire. La réservation de postes ministériels pour des militaires, l'existence de pouvoirs discrétionnaires sur la défense nationale et la sécurité interne ainsi qu'une représentation parlementaire spéciale faisaient également partie des privilèges consentis aux forces armées. (Croissant, 2004 :365-366) Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que le régime de Syngman Rhee ait été qualifié d'autocratique et d'autoritaire et marqué par le clientélisme et la corruption, l'aide américaine étant notamment attribuée en priorité aux proches du régime. (Dudden, 2006) Rhee a également manipulé la Constitution coréenne à de nombreuses reprises afin d'assurer sa réélection et cette situation a attisé le ressentiment de la société civile envers son administration. C'est d'ailleurs à l'issue d'irrégularités dans les élections de 1960 que des manifestations étudiantes, soutenues par des enseignants, ont provoqué la démission de Syngman Rhee et la fin de la Première République. (Saxer, 2004 :385) Le rôle des communautés épistémiques dans l'émergence d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Corée apparaît dès lors comme une hypothèse intéressante dans la mesure où le rôle des mouvements étudiants dans la démission de Syngman Rhee constitue un précédent et suggère que celle-ci est davantage due à des facteurs endogènes à la Corée du Sud. L'expérience démocratique de la Deuxième République (1960-1962) sera cependant de courte durée et connaîtra une fin prématurée avec le coup d'État de Park Chung-hee en 1961 et son élection subséquente à la présidence en 1963. (Dudden, 2006 ; Seo, 2007)

5.3 Dictature de Park Chung-hee 1961-1979 : IIIe et IVe République

Park Chung-hee s'empara du pouvoir en République de Corée à l'issue d'un coup d'État mené le 16 mai 1961 en compagnie de jeunes colonels issus de l'Académie Militaire

de Corée. (Croissant, 2004 ; Laliberté, 2001 ; Saxer, 2004) La particularité de ce coup d'État est qu'il n'était pas mené par l'ensemble des forces armées mais bien par une faction à l'intérieur de celles-ci. Selon Carl Saxer, les putschistes ont en effet agi à l'insu du commandement des forces armées et ne représentaient pas la volonté de l'ensemble des forces armées, mais plutôt celle d'une minorité d'officiers qui reprochaient à leurs supérieurs leur refus de réprimer le soulèvement étudiant qui avait précipité la chute du gouvernement de Syngman Rhee l'année précédente. (Saxer, 2004 :385) Ce n'était donc pas les forces armées en tant qu'organisation qui ont supplanté la hiérarchie politique et militaire mais bien une faction à l'intérieur de celle-ci. (Croissant, 2004 :365 ; Laliberté, 2001 :249-250) Ce fractionnement des forces armées s'est également traduit par une polarisation croissante autour des différentes promotions de l'Académie Militaire de Corée et plus particulièrement par un régionalisme grandissant au sein des forces armées. Les officiers issus de l'Académie Militaire de Corée qui étaient originaires de Kyongsang, la région natale de Park Chung-hee, jouissaient en effet d'un traitement privilégié et se voyaient octroyés des postes stratégiques au sein de l'administration, des forces armées et des services de sécurité. (Croissant, 2004 :366-367 ; Laliberté, 2001 :235 ; Saxer, 2004 :386) Cette disposition leur permettait notamment de monopoliser l'accès au réseau gouvernemental et de dicter l'élaboration des politiques de défense et de sécurité. Ces politiques s'articulaient notamment autour d'une doctrine de sécurité nationale absolue ainsi que d'un puissant sentiment anti-communiste hérité de la socialisation de nombreux officiers dans les forces armées impériales japonaises et de l'expérience de la Guerre de Corée. (Croissant, 2004 :366-368) Dans cette perspective, la sécurité du régime politique autoritaire avait préséance sur la sécurité de l'État et de la nation et les forces armées avaient pour tâche de protéger l'ensemble de ces constituantes, y

compris le régime autoritaire. D'autre part, même si le gouvernement exerçait théoriquement son contrôle sur les forces armées, le cadre institutionnel du contrôle civil ainsi que la surveillance législative de l'appareil militaire étaient très faibles, voire inexistants. (Saxer, 2004 :387) Sans être ouvertement un régime militaire, la IIIe République de Park Chung-hee était par conséquent un régime quasi-civil bénéficiant d'un soutien important des forces armées. (Laliberté, 2001 ; Saxer, 2004)

Une fois au pouvoir, Park institua temporairement un régime ouvertement militaire, le Conseil Suprême de Reconstruction Nationale (CSRN), afin d'institutionnaliser l'hégémonie politique des forces armées sous l'apparence d'un régime quasi-civil dirigé par le président-général Park. (Croissant, 2004) Une fois son pouvoir personnel consolidé, Park s'est retiré des forces armées et a été élu à la présidence en 1963. Plusieurs de ses officiers se sont également retirés afin d'occuper des fonctions dans le nouveau gouvernement ou des sièges à l'Assemblée Nationale au sein du nouveau parti de Park, le Parti de la République Démocratique (PRD). Dans ce contexte, la IIIe République sous la dictature personnelle de Park Chung-hee ne peut être considérée comme un régime militaire au sens strict du terme. En effet, Car Saxer estime que « même si la base principale du pouvoir de Park reposait sur les forces armées et les services de renseignement, ceux-ci n'étaient pas un acteur politique en tant qu'institution dans la mesure où la Constitution obligeait les forces armées à maintenir une neutralité politique. » (Saxer, 2004 :386) Dans les faits cependant, les militaires participaient activement au processus décisionnel et d'anciens officiers occupaient des postes stratégiques dans l'ensemble des agences gouvernementales. En effet, 27.5 pour cent des membres du cabinet présidentiel pendant la IIIe République étaient des officiers à la

retraite, contrairement à seulement 5.1 pour cent pendant la Ire République. Au sein de l'Assemblée Nationale, cette proportion est passée de 1.5 pour cent pendant la Ire République à 11.6 pour cent pendant la dictature de Park Chung-hee. (Croissant, 2004 :366)

Ce positionnement stratégique des élites militaires garantissait de manière informelle la domination politique des forces armées ainsi que la militarisation de l'État et de la société. Dans ce contexte, les élites militaires ont poursuivi à partir des années 1950 une politique de sécurité nationale absolue destinée à militariser la société sud-coréenne, en particulier la population mâle. Afin de soutenir les forces armées régulières et d'étendre la socialisation militaire à la société civile, deux organisations paramilitaires furent également créées : le Corps de Défense Civile (*Civil Defense Corps*) et le Corps de Défense Étudiant (*Student Home Defense Corps*). (Croissant, 2004 :367) Outre le fait que ces deux organisations paramilitaires étaient destinées à organiser la société civile sous forme de milice et à fournir un entraînement militaire sommaire à la population et aux étudiants des écoles secondaires et universitaires, elles servaient également à embrigader la société civile sous les drapeaux et ainsi surveiller l'activité de communautés épistémiques comme les mouvements étudiants. (Croissant, 2004) Le régime autoritaire de Park Chung-hee prêtait donc manifestement une attention particulière à l'activité des communautés épistémiques dans la mesure où celles-ci avaient précédemment provoqué le renversement du régime de Syngman Rhee et demeuraient une menace aux yeux des militaires car elles étaient associées à des mouvements communistes. (Croissant :369 ; Saxer, 2004 :385) La répression efficace exercée par les services de renseignement, en particulier l'Agence Centrale de Renseignement de Corée (KCIA – *Korean Central Intelligence Agency*), conjuguée à la militarisation de la société civile ont limité l'émergence de fortes communautés épistémiques

dédiées à la démocratisation des relations civilo-militaires coréennes pendant le régime de Park Chung-hee. (Laliberté, 2001 :248) Mais c'est en réalité à travers l'emphase mise par celui-ci sur le développement des structures économiques de la République de Corée que Park Chung-hee parvient à légitimer la rigidité de son régime et circonscrire l'activité des communautés épistémiques. (Saxer, 2004 :385)

Il est en effet intéressant d'examiner de quelle manière la dictature personnelle de Park Chung-hee est parvenue à légitimer son autorité, dans la mesure où celui-ci avait mis un terme à l'expérience démocratique de la IIe République et que les mouvements civils qui avaient renversé Syngman Rhee demeuraient actifs au sein de la société. Bien que Park se soit abondamment appuyé sur les forces armées et les services de sécurité, c'est principalement en multipliant les liens avec les milieux d'affaires et en associant le gouvernement au processus de développement économique qu'il est parvenu à légitimer le régime autoritaire de la IIIe République. (Saxer, 2004 :385) Contrairement à la République de Chine, la participation du régime autoritaire à l'essor industriel est un élément capital dans l'évolution des relations civilo-militaires coréennes dans la mesure où l'existence en République de Corée de grands conglomérats industriels a longtemps influencé l'élaboration des politiques économiques. Ces conglomérats – ou *chaebol* – sont inspirés des *zaibatsus* japonais et constituent les piliers de l'économie sud-coréenne. (Saxer, 2004) Hyundai, Samsung et LG en sont de bons exemples. L'exemple de Hyundai, fondé en 1967, est dans ce contexte particulièrement pertinent en raison de son implication importante, depuis sa fondation, dans la fabrication d'équipement militaire et la construction navale pour les forces armées. (Seo, 2007 :314) L'alliance entre les milieux d'affaire et les élites militaires

renforçait ainsi la position des forces armées au sein du gouvernement, dans la mesure où elles étaient en mesure de légitimer des politiques autoritaires en prétextant leur participation à la croissance économique. (Kim, 1978 ; Saxer, 2004) La position économique et politique des forces armées était ainsi renforcée par leur accès privilégié aux ressources économiques. La position économique dominante des militaires était encore accrue par le fait qu'elles constituaient un tremplin essentiel pour la promotion sociale et l'accès à des carrières dans la fonction publique, les entreprises d'État et les conglomérats industriels. (Croissant, 2004 :367) La fusion des réseaux d'affaire et des réseaux militaires explique donc en bonne partie comment les forces armées sont devenues, à partir de la IIIe République, le principal instrument de mobilité sociale dans la société sud-coréenne en monopolisant pour elles-mêmes l'accès aux postes stratégiques de l'économie et de la bureaucratie. (Croissant, 2004 :367 ; Saxer, 2004) Une carrière dans les forces armées était donc essentielle pour prétendre à un emploi de cadre dans la fonction publique ou un *chaebol*. La politique d'expansion économique pratiquée par Park Chung-hee a ainsi permis au réseau politique des forces armées de fusionner avec les réseaux d'affaire et d'associer les classes moyennes émergentes au programme politique de la IIIe République. (Saxer, 2004 :386-387) Cette pratique a notablement atténué l'impact des communautés épistémiques sur les relations civilo-militaires dans la mesure où les milieux d'affaire et les classes moyennes supportaient la politique économique du régime autoritaire et acceptaient que les forces armées jouent un rôle important dans l'essor économique de la nation. Cette situation a persisté pendant les Ve et VIe République, dirigée respectivement par Chun Doo-hwan et Roh Tae-Woo. (Croissant, 2004)

5.4 Chun Doo-hwan 1980-1987 : Fractionnement des forces armées et faction *Hanawoe*

Chun Doo-hwan prit le pouvoir en 1980 à la suite de l'assassinat, en 1979, de Park Chung-hee par Kim Jae-kyu, alors à la tête de la KCIA. (Croissant, 2004) Le coup d'État qu'il mena le 12 décembre 1979 en tant que lieutenant-général commandant le Commandement de la Sécurité et de la Défense (DSC – *Defense Security Command*) lui permit en effet d'arrêter, sans l'autorisation du président Choi Kyu-ha, le chef d'état-major des forces armées, le général Jeong Seung-hwa, et de prendre le contrôle direct des forces armées avec le soutien de la faction *Hanahwoe*. (Croissant, 2004 ; Saxer, 2004) Jeong était à l'époque le chef d'état-major de l'armée sud-coréenne et était en charge de l'application de la loi martiale. Accusé du meurtre de Park Chung-hee par Chun Doo-hwan, Jeong s'était attiré l'inimitié de ce dernier car il avait cherché à interdire les factions politiques, comme la *Hanahoe*, au sein des forces armées. (Seo, 2007 :225-226) Issue de l'Académie Militaire de Corée, la faction secrète *Hanahoe* opérait au sein des forces armées regroupait des officiers originaires de Kyongsang et elle demeure identifiée aux régimes de Park Chung-hee, Chun Doo-hwan et Roh Tae-woo. Elle regroupait essentiellement des gradués de la onzième promotion de l'Académie Militaire de Corée, graduée en 1955, et elle conserva un pouvoir occulte très important sur les forces armées et la vie politique jusqu'à sa dissolution forcée pendant le mandat de Kim Young-sam et les procès de Chun Doo-hwan et Roh Tae-woo. (Laliberté, 2001) Chun fut nommé à la tête de la KCIA en 1980 et participa à ce titre à la répression du soulèvement de Gwangju, le 18 mai 1980. (Croissant, 2004 :368 ; Laliberté, 2001 :236 ; Saxer, 2004 :393) Ce soulèvement est capital dans l'analyse des relations civilo-militaires sud-coréennes car il fut le fait de mouvements étudiants et de syndicats qui protestaient contre l'extension de la loi martiale et le coup d'État militaire. (Croissant,

2009 :369) Ce soulèvement s'inscrivait dans la foulée de la renaissance des mouvements de démocratisation après la chute du régime de Park Chung-hee, qui a culminé avec les manifestations pour la levée de la loi martiale à Séoul le 15 mai 1980. Lors de ces démonstrations, environ 100 000 personnes protestèrent contre la loi martiale imposée par le gouvernement militaire de Chun Doo-hwan. Les protestataires réclamaient également le rétablissement des libertés civiles, comme la liberté de presse, ainsi que la démocratisation et la réforme des institutions de la république. Ces manifestations étaient principalement le fait de mouvements étudiants, de professeurs et d'intellectuels dissidents qui étaient déjà en butte avec le régime autoritaire de Park Chung-hee. (Croissant, 2004 ; Kim, 1997) Ceux-ci s'étaient regroupés en syndicats étudiants et universitaires après avoir été expulsés des campus en raison de leur activisme pro-démocratique. (Croissant, 2004) Des dissidents comme Kim Dae-jung, dont le fief était d'ailleurs Gwangju, commençaient en effet à mobiliser l'attention de la société civile contre le régime autoritaire et à militer en faveur d'un programme de réforme destiné à démocratiser les institutions de la république coréenne. (Kim, 1997 :1136) La libéralisation des relations civilo-militaires était dans ce contexte le principal cheval de bataille des communautés épistémiques coréennes dans la mesure où les forces armées et les services de renseignement étaient dorénavant perçus comme l'obstacle principal à la démocratisation. (Kim, 1997) Les communautés épistémiques ont en effet commencé, à partir du régime de Chun Doo-hwan, à remettre en question la justification de l'hégémonie politique des forces armées, à savoir protéger le régime politique, la nation et la république contre la menace communiste. Les communautés épistémiques coréennes ont donc à partir de ce moment commencé à constituer des réseaux parallèles et concurrents aux réseaux des forces armées et des services de sécurité et à mettre en évidence les dissensions

existant au sein de l'appareil militaire sud-coréen. (Croissant, 2004 :369 ; Saxer, 2004 :394)

Le mouvement civil en faveur de la démocratisation restait cependant divisé entre Kim Young-sam et Kim Dae-jung et Chun Doo-hwan fut en mesure de faire élire son dauphin, le général Roh Tae-woo aux élections présidentielles à suffrage universel de décembre 1987. (2007 :302) Toutefois, l'activité des communautés épistémiques a certainement fait en sorte que ces élections se soient déroulées plus démocratiquement que les élections précédentes et que plusieurs détenus politiques soient relâchés entre 1988 et 1990. (Seo, 2007) La mainmise des forces armées et des services de renseignement sur l'appareil politique de la République de Corée est cependant demeuré importante, principalement en raison de la faction *Hanahwoe* qui continuait de monopoliser l'accès au pouvoir. (Laliberté, 2001) Toutefois, d'importants changements sociaux et politiques étaient en train de survenir auxquels Roh Tae-woo serait éventuellement incapable de résister.

5.5 Dictature de Roh Tae-woo 1988-1993

Bien que Chun Doo-hwan ait dû accepter le principe d'une élection présidentielle à suffrage universel en raison des manifestations du 8 juillet 1987 à Séoul, il parvint néanmoins à exploiter la division des forces d'opposition et à faire élire son dauphin, le général Roh Tae-woo. Roh était toutefois soumis aux pressions croissantes de la société civile sud-coréenne et sa marge de manœuvre pour maintenir le régime civilo-militaire autoritaire s'effritait rapidement, notamment en raison de la visibilité internationale croissante de la République de Corée. (Kim, 1997 :1139 ; Saxer, 2004 :389) Le mandat de Roh a en effet coïncidé avec deux événements internationaux majeurs dans l'histoire de la Corée, soit l'organisation des Jeux Olympiques de Séoul en 1988 et l'entrée conjointe des

deux Corées aux Nations Unies en 1991. (Croissant, 2004 :369 ; Saxer, 2004 : 389) Ces deux évènements ont en effet fourni à la société civile sud-coréenne le tremplin idéal pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les abus du régime autoritaire et ont considérablement réduit la marge de manœuvre du régime autoritaire quant aux mesures de répression des mouvements d'opposition. (Croissant, 2004 :369 ; Saxer, 2004 :389) Pendant l'ensemble de son mandat, Roh s'est substantiellement éloigné des mesures autoritaires de ces prédécesseurs et a consenti à un certain nombre d'ouvertures démocratiques, conditionnellement à ce que les forces armées et les services de sécurité demeurent étroitement associés au pouvoir. La société civile, en particulier les milieux étudiants, demeurait cependant fermement opposée au gouvernement de Roh et à la corruption endémique qui y était pratiquée et réclamait la libération des prisonniers politiques détenus par les services de sécurité. (Kim, 1997) Ces accusations de corruption reviendraient plus tard hanter Roh Tae-woo et son prédécesseur Chun Doo-hwan, lorsqu'une importante campagne anti-corruption serait lancée par Kim Young-sam en 1993 et que la faction *Hanahwoe* dans son ensemble serait mise en cause dans le massacre de Gwangju. Dans l'ensemble, le mandat de Roh fut marqué par la poursuite de l'expansion économique sud-coréenne, mais l'opposition croissante des classes moyennes aux mesures autoritaires signifiait que la société civile n'était plus encline à accepter les mesures de répression sous prétexte d'assurer la stabilité économique et politique du pays. En effet, la société civile refusait désormais de sacrifier ses droits démocratiques et s'opposait de plus en plus ouvertement aux forces de sécurité en réclamant la libération des prisonniers politiques. (Croissant, 2004 :369 ; Saxer, 2004 :389) Le gouvernement de Roh dû donc consentir à de

nombreux compromis avec les forces d'opposition, et en particulier avec Kim Young-sam, qui s'affichait progressivement comme la figure de proue du mouvement contestataire.

5.6 Premières ouvertures démocratiques du régime civilo-militaire autoritaire sous Kim Young-sam 1993-1998

L'élection de Kim Young-sam à la présidence de la République de Corée en 1993 est significative pour plusieurs raisons. Candidat soutenu par le président sortant Roh Tae-woo, Kim Young-sam était en effet le premier civil à accéder à la fonction suprême depuis 1960 et à ne pas appartenir à la faction *Hanahwoe*. (Saxer, 2004 ; Seo, 2007) L'élection de Kim Young-sam marquait également un éloignement progressif des politiques autoritaires des gouvernements de Chun Doo-hwan et Roh Tae-woo dans la mesure où Kim était un ancien opposant politique notoire et avait passé près de trente ans dans les forces d'opposition, ayant été le principal rival de Park Chung-hee. (Laliberté, 2001 :235-236) Après avoir démissionné de son siège à l'Assemblée Nationale pour protester contre les réformes constitutionnelles de Syngman Rhee, il est devenu la figure de proue du mouvement contestataire avec Kim Dae-jung pendant les régimes militaires de Park Chung-hee et de Chun Doo-hwan. En raison de son activisme pro-démocratique, il fut expulsé de l'Assemblée Nationale et banni de la vie politique de 1980 à 1985. (Dudden, 2006) En 1983, il a initié une importante grève de la faim pour protester contre les mesures autoritaires du régime de Chun Doo-hwan. (Seo, 2007) Réalisant que sa défaite aux élections présidentielles de 1987 était dûe à la division des forces d'opposition et à sa rivalité avec Kim Dae-jung, il a fusionné son parti avec celui de Roh Tae-woo et parvint à être élu à la présidence en 1993. (Saxer, 2004 ; Seo, 2007)

En tant qu'ancien opposant politique, Kim Young-sam s'est efforcé de se distancer des élites militaires et de capitaliser sur la volonté de la société civile de démocratiser les institutions républicaines. Son premier geste politique fut ainsi d'initier une importante campagne anti-corruption et d'exiger que les haut-fonctionnaires et les officiers de haut rang publient leurs dossiers financiers et s'exposent à la surveillance législative de l'Assemblée Nationale, ce qui précipita la démission de nombreux officiers conservateurs associés aux régimes de Chun Doo-hwan et Roh Tae-woo. (Croissant, 2004 :371-372) Kim Young-sam fit également arrêter ces derniers dans le cadre de la campagne anti-corruption et ils furent condamnés à des peines de prison, éventuellement allégées par Kim Dae-jung. (Croissant, 2004 :373) Cette purge des milieux militaires conservateurs a en quelque sorte marquée le point de départ de la rupture avec le passé autoritaire et militariste de la République de Corée et a sans contredit stimulé l'intérêt de la société civile coréenne pour réformer les relations civilo-militaires. En effet, la légitimité de Kim Young-sam pour entreprendre la campagne anti-corruption, la purge de la faction *Hanahwoe* et les procès de Chun Doo-hwan et Roh Tae-woo était puissamment renforcée par le soutien de la société civile et des communautés épistémiques, comme l'illustrent les sondages menés à cette époque dans les principaux journaux sud-coréens. (Croissant, 2004 :373-374) Dans le cadre de sa politique de libéralisation politique, Kim Young-sam fit également libérer et amnistier de nombreux prisonniers politiques du régime militaire, notamment ceux arrêtés dans le cadre du soulèvement de Gwangju et du coup d'État du 12 décembre 1979 de Chun Doo-hwan, que Kim qualifia lui-même de « mutinerie ». (Croissant, 2004 ; Saxer, 2004)

Malgré cette rupture apparente avec les milieux conservateurs, les réformes démocratiques entreprises par Kim Young-sam ne purent complètement aboutir et demeurèrent incomplètes dans le cadre des relations civilo-militaires, principalement en raison de la crise financière qui affecta la Corée du Sud à partir de 1997 et de plusieurs scandales qui éclaboussèrent des proches du président. (Croissant, 2004 :374-375) Dans cette perspective, les procès anti-corruption intentés contre Chun Doo-hwan et Roh Tae-woo ont parfois été perçus comme une tentative de Kim Young-sam de détourner l'attention de conflits politiques importants, notamment la crise financière et la restriction des libertés syndicales. (Saxer, 2004 :397-398) L'institutionnalisation du contrôle démocratique des forces armées demeurerait également problématique puisque les forces armées continuaient à bénéficier d'une importante autonomie institutionnelle quant à leur budget et leurs ressources financières et que le pouvoir législatif n'avait pas encore développé de mécanismes efficaces pour assurer la transparence et l'imputabilité du haut-commandement militaire. (Croissant, 2004) Quoiqu'il en soit, le mandat de Kim Young-sam est extrêmement significatif pour les relations civilo-militaires sud-coréennes car le contrôle civil des forces armées commença à s'instituer et qu'une rupture s'était opérée avec le passé autoritaire grâce à la dissolution de la faction *Hanahwoe*. La consolidation d'un régime civilo-militaire démocratique restait cependant à parachever, ce qui sera l'œuvre de Kim Dae-jung.

5.7 Consolidation et institutionnalisation du régime civilo-militaire démocratique sous Kim Dae-jung 1998-2003

Le parcours politique de Kim Dae-jung est certainement intéressant dans la mesure où il fut l'un des opposants les plus acharnés au régime autoritaire de la République de

Corée, de Syngman Rhee à Chun Doo-hwan. Opposant de Park Chung-hee aux élections présidentielles de 1971, il fut kidnappé en 1973 par des agents des services de sécurité sud-coréens et ne dû son salut qu'à l'intervention de diplomates américains opposés à la politique conservatrice de Nixon, en particulier l'ambassadeur américain en Corée du Sud, Philip Habib. (Dudden, 2006 ; Kim, 1997) Kim Dae-jung fut ensuite emprisonné jusqu'en 1978 pour son opposition au régime de Park Chung-hee. Libéré en 1979, il fut de nouveau emprisonné et condamné à mort par Chun Doo-hwan pour son implication dans le soulèvement de Gwangju mais des pressions américaines permirent encore une fois de commuer sa peine. (Seo, 2007 :330-331) Exilé aux États-Unis jusqu'en 1985, il fut de nouveau assigné à résidence à son retour en Corée du Sud mais il prit part malgré tout aux élections présidentielles de 1987. Son incapacité à s'entendre avec Kim Young-sam divisa les forces d'opposition et permit la victoire de Roh Tae-woo. Après avoir été de nouveau défait par Kim Young-sam en 1992, il fut finalement élu en 1998 et mena à bien un important programme de réformes, économiques, sociales et politiques. (Seo, 2007) Dans le contexte des relations civilo-militaires, il promulgua des lois très strictes relatives à la transparence et l'imputabilité des forces armées et des grandes entreprises. (Croissant, 2004) Il opéra de surcroît un important rapprochement avec la Corée du Nord à travers la politique dite « du Rayon de Soleil » (*Sunshine Policy*), qui stipulait que bien que la République de Corée ne tolérerait aucune provocation de la part de la Corée du Nord, la Corée du Sud ne tenterait en aucun cas d'absorber la Corée du Nord et cherchait activement la coopération. (Saxer, 2004 :387) Cette politique de conciliation, bien qu'elle ait montré ses limites et reçue sa part de critiques, est intéressante du point de vue des relations civilo-militaires car elle invalide désormais la doctrine de sécurité absolue prônée par les forces armées et les services

de sécurité et dépossède ceux-ci de leur fonction de sécurité interne, puisque la chasse aux agents communistes infiltrés n'est plus une priorité du gouvernement. (Croissant, 2004 ; Saxer, 2004) Ainsi, bien que la Corée du Nord n'ait pas substantiellement réduit son déploiement militaire le long de la frontière et qu'elle ait continué à procéder à des provocations ponctuelles, notamment à travers la multiplication d'essais nucléaires, les principaux effets de la politique du « Rayon de Soleil » se sont manifestés au niveau domestique et ont permis de réduire le rôle politique autrefois monopolisé par les forces armées. Celles-ci se concentrent désormais exclusivement à leur mission de défense externe et elles se sont progressivement dépolitisées grâce à l'adoption de normes de professionnalisme et d'efficacité militaire. (Croissant, 2004 :368 ; Croissant et Kuehn, 2009 :209) Le mandat de Kim Dae-jung, qui a pris fin en 2003, peut donc être vu comme le moment où le contrôle démocratique des forces armées est réellement institutionnalisé en République de Corée et bien que des problèmes de seconde génération surgissent ponctuellement, le régime civilo-militaire démocratique sud-coréen a tenu le coup jusqu'à maintenant. Les crises militaires récentes avec la Corée du Nord, notamment la poursuite de la Guerre du Crabe, le torpillage de la corvette sud-coréenne *Cheonan* le 26 mars 2010 (Incident de Baengnyeong) et le bombardement de Yeonpyeong le 23 novembre 2010, n'ont en effet pas débouché sur un conflit ouvert entre les deux Corées et les forces armées sud-coréennes sont demeurées loyales au gouvernement civil démocratiquement élu. Les mandats des successeurs de Kim Dae-jung, Roh Moo-hyun et Lee Myung-bak, ont ainsi confirmé la consolidation du contrôle démocratique des forces armées et la vigueur de la société civile et des communautés épistémiques sud-coréennes.

5.8 Partenariat stratégique avec les États-Unis : présence militaire américaine, transfert de normes et relations ambivalentes

La principale différence entre le partenariat stratégique entre la République de Chine et les États-Unis, et celui entre ceux-ci et la République de Corée est la présence physique d'un contingent des forces armées américaines sur le territoire de la Corée du Sud. (Kim, 2004) En effet, depuis la fin de la Guerre de Corée, entre 25 000 et 30 000 militaires américains y sont stationnés en permanence dans le cadre d'un Accord sur le Statut des Armées à travers lequel le commandement américain assurerait la direction des forces alliées en cas de conflit avec la Corée du Nord. (Kim, 2004 :270 ; Kim, Parker et Jun, 2006 :433) Bien que cette situation soit remise en question et pourrait être révisée d'ici 2012, la subordination militaire sud-coréenne au commandement américain demeure un sujet de préoccupation pour la société civile de Corée du Sud et entraîne un certain nombre de frictions qui mettent en doute l'hypothèse d'une transmission exclusivement américaine d'un régime civilo-militaire démocratique. En effet, les forces américaines stationnées en Corée du Sud ont certainement contribué à transmettre des normes d'efficacité et de professionnalisme militaire. (Laliberté, 2001 :243) Toutefois, le fait qu'elles bénéficient d'un statut d'extraterritorialité qui les protège contre les poursuites judiciaires sud-coréennes en cas de crime commis en République de Corée n'est pas sans créer d'importantes frictions avec le gouvernement et la population sud-coréenne, qui trouvent parfois la présence américaine encombrante. (Kim, 2004 ; Kim, Parker et Jun, 2006) Le partenariat stratégique est ainsi teinté d'une sorte d'ambiguïté où la société sud-coréenne est parfois ouvertement hostile à la présence américaine et réclame ouvertement le départ des troupes étrangères, notamment quand des militaires américains échappent à la justice sud-coréenne en raison

de leur statut d'extraterritorialité. (Kim, 2004) Ces querelles diplomatiques sont cependant atténuées en cas de tension avec la Corée du Nord et les frictions entre alliés sud-coréens et américains fluctuent généralement en fonction du niveau de tension entre les deux Corées. (Kim, Parker et Jun, 2006)

En ce qui concerne les relations civilo-militaires, il apparaît nécessaire de rappeler que les administrations américaines successives ont soutenu le régime autoritaire sud-coréen dans le cadre d'une politique de soutien aux régimes anti-communistes, même si ceux-ci ne respectaient pas les droits de la personne. (Kemp et Hudlin, 1992) Toutefois, l'hégémon américain a parfois agi en tant qu'entrepreneur de normes démocratiques en Corée du Sud, même si ces pressions étaient généralement le fait de fonctionnaires courageux et en désaccord avec la politique officielle du gouvernement américain, comme ce fut le cas des diplomates qui sont intervenus pour sauver Kim Dae-jung ou l'accueillir aux États-Unis. (Croissant et Kuehn, 2009 :206) L'attitude des États-Unis à l'endroit du régime civilo-militaire sud-coréen est donc longtemps demeurée contradictoire mais elle s'est affirmée positivement après la fin de la Guerre froide et l'élection de Kim Dae-jung dans la mesure où l'hégémon américain a soutenu la politique du « Rayon de Soleil » et continue d'exercer sa médiation dans le conflit larvé qui continue d'opposer les deux Corées. (Kim, Parker et Jun, 2006 :438) L'affirmation selon laquelle les États-Unis sont entièrement responsables de l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en Corée du Sud doit donc être nuancée, dans la mesure où le partenariat stratégique est certainement un facteur explicatif mais occulte le fait que des communautés épistémiques sud-coréennes militaient en faveur de la démocratisation des relations civilo-militaires à l'époque où l'administration

américaine soutenait ouvertement le régime autoritaire. (Laliberté, 2001 :242-243) Il est également opportun de souligner que, contrairement à la République de Chine, la République de Corée ne dépend pas exclusivement des États-Unis pour ses besoins en armement et en équipement et ne souffre pas d'un isolement diplomatique qui la force à se plier aux exigences américaines. (Croissant, 2004 ; Saxer, 2004)

5.9 Existence d'une menace externe importante : Corée du Nord

Une similitude importante entre la situation stratégique de la République de Chine et la République de Corée est l'existence d'une menace externe d'envergure à proximité du territoire national. Dans le contexte du conflit entre les deux Corées, l'absence de traité de paix signifie qu'un état de guerre larvé continue de persister entre les deux États et des altercations ponctuelles le long de la frontière et dans l'espace maritime viennent rappeler que la menace nord-coréenne demeure réelle. (Bae, 2010) Outre la persistance de la division territoriale, les provocations répétées de la Corée du Nord ainsi que son désir affiché de développer un armement nucléaire opérationnel font en sorte que les forces armées sud-coréennes continuent d'exercer une influence importante sur le processus décisionnel et d'être extrêmement visibles au sein de la société. (Bae, 2010 ; Croissant, 2004) Le rapprochement de la politique du « Rayon de Soleil » n'a certes pas désamorcé la tension entre les deux Corées, mais le fait que les forces armées et les services de sécurité ne monopolisent plus, sous prétexte de traquer les agents communistes infiltrés, la sécurité interne signifie qu'elles peuvent désormais se concentrer exclusivement sur leur rôle de défense externe. (Saxer, 2004) Les incidents récents ont démontré que le commandement des forces armées entendait s'acquitter exclusivement de cette tâche et que le gouvernement civil

était en mesure d'exercer son contrôle sur l'établissement de la défense. (Bae, 2010) En ce qui concerne la société civile, la perception de la menace nord-coréenne dépend de la génération interrogée, puisque ceux et celles qui ont vécu la Guerre de Corée demeurent hostiles à un rapprochement avec la Corée du Nord. Toutefois, une majorité de Sud-Coréens, soit environ 60 pour cent, soutenait en 2003 la politique du « Rayon de Soleil » ainsi que la plupart des partis de gauche. (Croissant, 2004 :376) Cela signifie qu'une partie substantielle de la population est favorable à la démilitarisation de la société et à la réduction des effectifs des forces armées en cas de résolution du conflit avec la Corée du Nord, ce qui souligne l'intérêt de la société civile pour la civilianisation du régime civilo-militaire.

5.10 Conclusion

En définitive, l'évolution des relations civilo-militaires de la République de Corée est sensiblement différente de celle de la République de Chine, mais présente néanmoins plusieurs similitudes. En premier lieu, la République de Corée a été fortement influencée par le modèle japonais et a hérité des infrastructures et de l'organisation économique et sociale de la période coloniale nipponne. (Kimura, 1995 ; Seo, 2007) Considérant ce modèle et l'histoire passée de la péninsule coréenne, les forces armées ont traditionnellement occupé un rôle politique prépondérant dès les premiers instants de la République de Corée. En second lieu, la République de Corée s'est au cours de la Guerre froide érigée en un bastion capitaliste menacé par l'État communiste et soutenu par les États-Unis. Le contexte géostratégique de la Guerre froide a dans ce contexte permis de légitimer l'emprise des militaires, puis de la faction *Hanahwoe* sur le pouvoir. (Laliberté, 2001) Toutefois, l'amélioration des conditions économiques, la détente entourant la fin de la Guerre froide

ainsi que l'opposition croissante des classes moyennes et des communautés épistémiques a progressivement effrité la légitimité des élites militaires conservatrices et a permis à des bureaucrates civils et à d'anciens opposants politiques d'accéder pacifiquement au pouvoir. Contrairement à la République de Chine, le régime autoritaire a ardemment participé au processus de développement économique et s'est impliqué dans de nombreux conglomérats-les *chaebols*. Cette politique de participation active à l'économie avait essentiellement pour but de légitimer le pouvoir des militaires et d'assurer la stabilité de la nation. (Croissant, 2004 :367-368 ; Seo, 2007 : 164-165) En associant les milieux d'affaires et les classes moyennes au pouvoir, les élites militaires conservatrices étaient ainsi en mesure de disposer d'une base de soutien influente et d'orienter le développement économique en fonction de leurs intérêts. (Kim, 1978) Afin d'établir des conditions propices au développement économique, les militaires ont donné la priorité à celui-ci au détriment de la démocratisation. Ils estimaient qu'il était nécessaire d'assurer l'ordre et la stabilité pour favoriser l'investissement et les exportations et ils ont donc centralisé le pouvoir et disproportionnellement renforcé l'autorité de l'exécutif. Cette politique s'est inévitablement accompagné d'une configuration corporatiste et bureaucrate-autoritaire de l'État ainsi que par des interconnexions étroites entre l'État et les milieux d'affaire. (Wiarda, 2003 :74-75) De sévères restrictions sur les libertés individuelles et sur l'activisme étudiant et syndical étaient de surcroît imposées. Selon Howard Wiarda, « c'est seulement après que la stabilité eut été acquise, qu'une économie performante eut été développée, qu'une classe moyenne eut émergé, et que les menaces internes et externes eurent diminué qu'un véritable pluralisme a été autorisé. » (Wiarda, 2003 :74) C'est ironiquement l'opposition des milieux d'affaire, des classes moyennes et des communautés épistémiques qui a forcé les élites

militaires conservatrices et la *Hanahwoe* a abdiquer leur position politique dominante et à céder le pouvoir à des bureaucrates civils comme Kim Young-sam. (Kim, 1997) Comme en République de Chine, l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique ne fut pas une affaire harmonieuse et la consolidation du contrôle démocratique des forces armées connut plusieurs tribulations pendant les mandats de Kim Young-sam et de Kim Dae-jung, mais les mécanismes institutionnels en vigueur aujourd'hui ainsi que la vitalité de la société civile semblent indiquer qu'un retour au passé autoritaire et militariste est improbable en République de Corée. (Kim, 2009)

En ce qui concerne les différences fondamentales avec la République de Chine, il est nécessaire de souligner le fait que la République de Corée a physiquement été l'objet d'une invasion de la Corée du Nord et conserve le souvenir de la Guerre de Corée. Dans cette perspective, la présence d'un important contingent militaire américain sur le sol sud-coréen a été d'une importance capitale pour la diffusion de normes d'efficacité et de professionnalisme militaire mais beaucoup moins pour la transmission de normes de contrôle civil et démocratique des forces armées. (Laliberté, 2001 :242-244) Les nombreuses contradictions de la politique étrangère américaine pendant la Guerre froide ainsi que les frictions diplomatiques entourant la présence militaire américaine en Corée du Sud suscite des interrogations légitimes concernant un transfert de normes démocratiques exclusivement attribuable à l'hégémon américain. (Kim, 2004 ; Kim, Parker et Jun, 2006) Le fait que l'essentiel de cette acquisition de normes se soit principalement fait à travers l'activité des communautés épistémiques ne peut cependant entièrement occulter le caractère déterminant du partenariat stratégique avec les États-Unis ainsi que l'opposition de diplomates américains

comme Philip Habib. C'est toutefois l'inlassable activisme d'opposants politiques comme Kim Young-sam et Kim Dae-jung et de la société civile, notamment les mouvements étudiants, qui ont véritablement forcé les élites militaires conservatrices à accepter les réformes démocratiques et à se soumettre à la primauté du pouvoir civil. (Wright, 1999 :986-987)

6. Conclusion

6.1 Similarités et différences dans l'évolution des relations civilo-militaires de République de Chine et de République de Chine à partir de 1980

Les similitudes entre le parcours historique et politique de la République de Chine et la République de Corée depuis le début du XXe siècle sont nombreuses, ce qui renforce les bases pour une comparaison de leurs relations civilo-militaires respectives. En premier lieu, les deux États ont en quelque sorte accédés à la modernité à travers l'occupation coloniale japonaise et ont adopté le modèle de développement économique et politique diffusé par l'empire nippon, notamment un pouvoir exécutif fort et centralisé ainsi qu'un rôle important dévolu aux forces armées. En second lieu, les forces armées étaient, en République de Chine perçues comme l'élément fondateur de la nation et de l'identité nationale et cette perception s'est essentiellement traduite par la fusion des rôles de défense externe et de sécurité interne au sein d'une seule et même entité. Cette situation n'est pas survenue en République de Corée dès le départ mais s'est affirmé durant la Guerre de Corée. En troisième lieu, les deux États sont tous les deux issus d'une partition du territoire national et vivent depuis leur fondation respective sous la menace d'une agression de la part d'un État communiste hostile. Cette menace externe importante a renforcé la position dominante des forces armées et a favorisé l'éclosion d'une doctrine de sécurité absolue basée sur le contexte géostratégique de la Guerre froide. Les deux États ont donc bénéficié du soutien américain à travers un partenariat stratégique et l'hégémon américain a, dans ce contexte, favorisé les régimes autoritaires-bureaucratiques alors en place car ils constituaient un rempart contre l'expansion du communisme en Asie. La République de Chine et la République de Corée ont de surcroît adopté un modèle de développement économique basé sur la centralisation des capacités de

production ainsi que sur les exportations et les investissements étrangers, au détriment de la libéralisation politique et du pluralisme démocratique. Dans les deux cas, c'est la fin de la Guerre froide ainsi que le refus croissant des classes moyennes et de la société civile de sacrifier leurs libertés civiles au profit de la croissance économique et de la sécurité interne qui ont mené au changement. En terminant, la transition démocratique des deux États s'est faite de manière similaire, c'est-à-dire graduellement et pacifiquement. Dans les deux cas, un bureaucrate civil choisi par les élites conservatrices a assuré une ouverture démocratique progressive, sans toutefois rompre entièrement avec le passé autoritaire. Et dans les deux États, c'est seulement après la première passation officielle du pouvoir à un parti d'opposition et qu'un opposant politique d'envergure eût été élu à la présidence que la consolidation démocratique ainsi que l'institutionnalisation du contrôle démocratique des forces armées devint effective.

Des contrastes importants sont néanmoins apparents dans l'évolution politique, économique et sociale des deux États. En premier lieu, la centralisation et le modèle économique adopté diffèrent sensiblement dans la mesure où la Corée du Sud, contrairement à la République de Chine, a adopté un modèle de développement économique articulé autour de grands conglomérats et de grandes entreprises – les *chaebols*. Et contrairement à la République de Chine, l'État s'est étroitement associé à ces conglomérats et a largement participé au développement économique, ce qui n'a pas eu lieu en République de Chine. D'autre part, la politisation des forces armées s'est opérée de manière différente dans les deux États, à travers un système de contrôle politique en République de Chine et la factionalisation en République de Corée. D'autre part, la nature du partenariat stratégique

entretenu avec les États-Unis est différente en raison de la présence physique d'un important contingent militaire américain sur le territoire national de la Corée du Sud, tandis que l'alliance américano-taïwanaise se limite à des assurances diplomatiques qui garantissent l'appui américain en cas d'offensive de l'APL, ainsi qu'à une aide financière et matérielle. (Chase, 2008). Dans cette perspective, l'impact de l'hégémon américain en tant qu'entrepreneur de normes ne peut que différer sensiblement en raison de la nature différente du partenariat. En terminant, les deux États ont un statut international totalement différent dans la mesure où la République de Chine n'est pas internationalement reconnue en tant que nation souveraine et souffre d'un isolement diplomatique auquel n'est pas soumise la Corée du Sud. Cette situation a notamment un impact sur la participation respective des deux États à des organisations internationales et, par conséquent, sur la nature de leur régime civilo-militaire.

6.2 Communautés épistémiques : Vecteur principal de la transformation des relations civilo-militaires de la République de Chine et de la République de Corée

Bien que cette étude ait démontré que les communautés épistémiques ne peuvent en aucun cas constituer l'unique facteur explicatif de l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée, elles constituent néanmoins le vecteur principal de cette transformation et ce davantage que l'hégémon et les organisations internationales. Malgré le fait que les communautés épistémiques n'aient pas systématiquement fait la promotion de normes compatibles avec un régime civilo-militaire démocratique, elles ont néanmoins créé des réseaux alternatifs qui ont concurrencé les réseaux préalablement établis par les élites militaires et elles ont constitué une source de

savoirs alternatifs pour l'administration publique, affaiblissant du même coup le monopole intellectuel des militaires sur l'élaboration des politiques de défense et de sécurité. En ce qui concerne les communautés épistémiques issues de la société civile, leur division ne peut occulter le fait qu'elles sont majoritairement responsables de l'institutionnalisation de la transparence et de l'imputabilité des forces armées dans la mesure où leur soutien a été indispensable aux administrations réformistes de Kim Young-sam, Kim Dae-jung et Chen Shui-bian. Leur activisme a en effet fourni à ces administrations la légitimité nécessaire pour entreprendre la réforme des relations civilo-militaires et s'attaquer au monopole des élites militaires conservatrices sur les affaires militaires. La transnationalisation des communautés épistémiques et de la société civile a de surcroît renforcé leur cohésion et diversifié l'éventail de leurs moyens d'action. Plus important encore, l'activité des communautés épistémiques, bien qu'elle n'ait pas toujours été compatible avec un régime civilo-militaire démocratique, était déjà bien présente en République de Chine et en République de Corée avant que l'hégémon américain et les organisations internationales ne commencent à y promouvoir des normes de contrôle démocratique des forces armées. Les communautés épistémiques, en particulier celles issues de la société civile, ne sont de surcroît guère sujettes aux tribulations de la diplomatie internationale et elles sont restées relativement constantes dans leurs revendications pendant le processus de transition et de consolidation démocratique.

Pour conclure, ce sont les communautés épistémiques et certains intellectuels des milieux dirigeants qui ont réellement inquiété le leadership autoritaire pendant la période de dictature et les mesures de restrictions des libertés civiles comme la loi martiale étaient justement conçues pour limiter leur activité et leur multiplication. Les tentatives

d'endoctriner et d'embrigader la société civile pendant la Guerre froide illustrent à quel point les élites militaires craignaient les communautés épistémiques, au même titre que la répression des soulèvements de 1947 en République de Chine et de 1980 en République de Corée. Il apparaît donc opportun de conclure que l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée est principalement attribuable à des facteurs endogènes comme les communautés épistémiques et que l'hypothèse d'un transfert de normes exclusivement exogène est certes recevable, mais souffre d'un certain nombre de contradictions. Cette constatation entraîne par conséquent un certain nombre de conclusions qui sont fort pertinentes pour l'étude future des relations civilo-militaires, notamment au niveau des problèmes de seconde génération.

6.3 Nécessité de repenser l'étude des relations civilo-militaires pour prendre en compte la consolidation et l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique : les problèmes de deuxième génération

L'emphase mise dans cette étude sur l'action normalisante des communautés épistémiques s'inscrit dans la nécessité, soulevée notamment par Andrew Cottey, Timothy Edmunds, Anthony Forster et Carl Saxer, de repenser l'étude des relations civilo-militaires afin de non seulement prendre en compte l'émergence d'un contrôle démocratique des forces armées mais également sa consolidation à travers l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique. (Cottey, Edmunds et Forster, 2002 ; Saxer, 2004) C'est dans cette perspective que s'inscrivent les problèmes de deuxième génération auxquels sont confrontées les administrations civiles après avoir entrepris la démocratisation de leur régime civilo-militaire, et c'est également dans ce contexte que les communautés épistémiques prennent de l'importance. En effet, les communautés épistémiques sont souvent les mieux outillées pour

assurer que la transparence et l'imputabilité des forces armées demeurent effectives et faire en sorte que le régime civilo-militaire démocratique ne subisse pas de recul. Les communautés épistémiques possèdent en effet la capacité de mobiliser l'opinion de la société civile et de diffuser rapidement de l'information à travers leurs réseaux, ce que les autres entrepreneurs de normes ne sont pas toujours en mesure de faire. En effet, les entrepreneurs de normes comme l'hégémon et les organisations internationales s'intéressent essentiellement aux problèmes de première génération et cessent parfois de soutenir les administrations civiles lorsque celles-ci sont confrontées aux problèmes de seconde génération. (Cottey, Edmunds, et Forster, 2002) C'est donc essentiellement les communautés épistémiques, en particulier celles issues de la société civile, qui assurent une certaine forme de suivi et qui s'intéressent aux problèmes de seconde génération, car elles sont davantage concernées par l'évolution de leur contexte domestique.

6.4 Contribution de la République de Chine et de la République de Corée pour la compréhension des relations civilo-militaires et perspectives futures

L'analyse de l'évolution des relations civilo-militaires de la République de Chine et de la République de Corée est significative pour la discipline des relations civilo-militaires et pour la politique comparée, et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, le parcours de la République de Chine et de la République de Corée indique qu'il est possible d'institutionnaliser pacifiquement le contrôle démocratique des forces armées après une longue période d'autoritarisme et d'instrumentalisation de l'appareil militaire à des fins politiques. L'exemple de ces deux États est en ce sens un modèle possible pour les autres

nations aux prises avec un régime civilo-militaire autoritaire ou des problèmes de première génération.

En second lieu, l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique en République de Chine et en République de Corée nous amène à nuancer la théorie des régimes et l'hypothèse d'un transfert de normes exclusivement attribuable aux entrepreneurs de normes étrangers. L'évolution des relations civilo-militaires de ces deux États depuis la démocratisation expose dans cette perspective les limites de la théorie des régimes et de l'argument selon lequel l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique y soit exclusivement attribuable à une influence extérieure. Cette étude tend ainsi à souligner la participation prépondérante des communautés épistémiques et de la société civile de ces deux États pour expliquer ce phénomène, plutôt que de favoriser une explication culturelle ou des déterminants exogènes, c'est-à-dire un transfert de normes à travers des entrepreneurs normatifs comme l'hégémon et les organisations internationales. Une hypothèse alternative a donc été recherchée du côté des communautés épistémiques et de la théorie des politiques gouvernementales pour comprendre en quoi leurs réseaux sont susceptibles d'avoir un impact sur la démocratisation des relations civilo-militaires et de supplanter ceux des élites militaires conservatrices. C'est également dans le contexte de cette hypothèse alternative que le choix des communautés épistémiques comme unité de base de cette analyse que s'inscrit la considération des problèmes de seconde génération, tels que soulevés par Cottey, Edmunds et Forster. (Cottey, Edmunds et Forster, 2002) L'étude des communautés épistémiques et du parcours de la République de Chine et de la République de Corée permet en ce sens d'élargir le champ des relations civilo-militaires et d'approfondir la

compréhension des phénomènes de transition et de consolidation d'un régime civilo-militaire démocratique, et de ne plus se circonscrire uniquement aux problèmes de première génération. Sur le plan théorique, l'exemple de la République de Corée et de la République de Chine achève de démontrer que les modèles théoriques classiques élaborés pendant la Guerre froide ne sont plus adaptés et que le concept de professionnalisme militaire n'est plus suffisant pour garantir le contrôle démocratique des forces armées. L'objectif de cette étude est par conséquent de proposer une approche alternative basée sur les communautés épistémiques.

En ce qui concerne la portée de la comparaison des relations civilo-militaires de la République de Chine et de la République de Corée, les conditions exceptionnelles des deux États doivent absolument être considérées. En effet, la présence japonaise, le partenariat stratégique avec les États-Unis et l'existence d'une menace externe importante sont autant de paramètres particuliers et exceptionnels qui affectent les résultats de cette analyse. En ce sens, une comparaison approfondie du parcours des deux États permet de souligner les conditions uniques et exceptionnelles de la République de Chine et de la République de Corée. C'est d'ailleurs cette comparaison qui permet d'affirmer que les résultats de cette analyse sont particuliers et nécessitent une analyse approfondie et détaillée. Leur évolution parallèle et la synchronie de leur processus de démocratisation, notamment dans le domaine des relations-civilo militaires, constituent en ce sens un phénomène particulier et singulier qu'il est intéressant d'étudier. Qui plus est, la comparaison entre ces deux États suscite davantage de questions qu'elle n'en résout. En effet, comment y expliquer l'institutionnalisation de normes de contrôle démocratique des forces armées malgré

l'absence des conditions jugées *a priori* nécessaires? Quel fut le vecteur principal de ce phénomène? Quel a été l'impact des circonstances historiques et géopolitiques? En définitive, la mise en perspective de ces deux études de cas offre des résultats singuliers que l'on peut considérer comme propres aux deux États étudiés.

En terminant, l'étude des relations civilo-militaires de la République de Chine et de la République de Corée demeure déterminante dans la mesure où la menace d'un conflit militaire continue de peser sur ces régions et qu'un recul politique soit toujours possible. Dans ces éventualités, la compréhension de ces phénomènes est capitale puisqu'elles auraient un impact considérable sur les relations internationales ainsi que sur la stabilité géopolitique de la région. Il convient toutefois de souligner les accomplissements effectués par la société et les gouvernements civils de ces deux États dans le domaine des relations civilo-militaires, un accomplissement qui semble résister à l'épreuve du temps et laisse supposer qu'un retour au passé autoritaire est peu probable en raison de la subordination des forces armées au contrôle civil et de la consolidation du contrôle démocratique à travers l'amélioration des mécanismes de surveillance existants . En République de Chine, l'amélioration des relations culturelles et économiques avec la Chine populaire ainsi que la vitalité de la société civile permet d'envisager le perfectionnement des mécanismes de surveillance et d'imputabilité des forces armées et de réduire l'importance des budgets militaires. Le retour du Guomindang au pouvoir avec l'élection de Ma Ying-jeou en 2008 indique de surcroît que la neutralité politique des forces armées est maintenant un fait avéré et que le contrôle démocratique de celle-ci est institutionnalisé, malgré la persistance de certaines irrégularités. Les perspectives futures sont néanmoins favorables, particulièrement

si la civilianisation du ministère de la défense se poursuit et que les échanges continuent de s'améliorer avec la Chine populaire.

En ce qui concerne la République de Corée, la dissolution de la faction *Hanahwoe* a pavé la voie à l'institutionnalisation d'un régime civilo-militaire démocratique et à la dépolitisation des forces armées. Bien que la vitalité de la société civile laisse supposer qu'une résurgence du régime autoritaire soit peu probable, la persistance de la menace posée par la République populaire de Corée ne permet pas de désamorcer la tension militaire et d'envisager une réconciliation prochaine de la péninsule coréenne. Les récents accrochages militaires ne constituent évidemment pas un contexte propice à la démilitarisation totale de la société sud-coréenne dans la mesure où, bien que les militaires ne soient plus au pouvoir et que la population ne soit plus embrigadée ou épiée, les forces armées demeurent visibles au sein de la société et continuent de participer activement au processus décisionnel, puisque les politiques de défense et de sécurité sont prioritaires. Le contrôle démocratique des forces armées semble toutefois bien institutionnalisé, puisque les crises récentes n'ont pas ébranlé le régime civilo-militaire démocratique et que l'administration civile a pu gérer la situation et parvenir à une solution diplomatique sans interférence des élites militaires. Les perspectives futures pour le régime civilo-militaire démocratique sud-coréen sont par conséquent favorables, surtout si la société civile continue d'être favorable à l'élargissement des mécanismes de surveillance, de transparence et d'imputabilité des forces armées afin de prévenir la corruption, qui constitue à l'heure actuelle le problème de deuxième génération le plus important en République de Corée. (Saxer, 2004:384-385)

Bibliographie

ALBRIGHT, David E., « Comparative Conceptualize of Civil-Military Relations », *World Politics*, Vol. 32, No. 4, Juillet 1980, p. 553-576

ALLISON, Graham et ZELIKOW, Philip, *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, Longman, 1999, 416p.

BAE, Jong-Yun, « South Korea Strategic Thinking Toward North Korea: The Evolution of the Engagement Policy and Its Impact upon US-ROK Relations » *Asian Survey*, Vol. 50, No. 2, Mars-Avril 2010, p. 335-355

BECHTOL, Bruce E., « Civil-Military Relations in the Republic of Korea », *Korea Observer*, Vol. 36, No. 4, 2005, p. 603-630

BENJAMIN, Roger W. et EDINGER, Lewis J., « Conditions for Military Control over Foreign Policy Decisions in Major States: A Historical Exploration », *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 15, No. 1, Mars 1971, p. 5-31

BLAND, Douglas, « A Unified Theory of Of Civil-Military Relations », *Armed Forces & Society*, Vol. 26, No. 1, Automne 1999, p. 7-26

CABESTAN, Jean-Pierre, *Taiwan, Chine populaire : l'impossible réunification*, Paris, IFI, 1995, 201p.

CABESTAN, Jean-Pierre, *Chine-Taiwan, la guerre est-elle concevable?: la sécurité extérieure de Taiwan face à la menace de la Chine Populaire*, Paris, Institut de stratégie comparée, 2003, 407p.

CABESTAN, Jean-Pierre et VERMANDER, Benoît, *La Chine en quête de ses frontières : la confrontation Chine-Taiwan*, Paris, Science Po, 2005, 283p.

CABESTAN, Jean-Pierre et LE PESANT, Tanguy, *L'esprit de Défense de Taiwan Face à la Chine*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2009, 256p.

CHASE, Michael S., « Defense Reform and Civilian Control in Taiwan », *China Brief*, Vol. 6, No.22, 2007, p. 1-16

CHASE, Michael S., « US-Taiwan Security Cooperation: Enhancing an Unofficial Relationship », dans Nancy Bernkopf Tucker (ed), *Dangerous Strait*, New York, Columbia University Press, 2005, p.1-22

CHASE, Michael S., « Taiwan's Arms Procurement Debate and the Demise of the Special Budget Proposal: Domestic Politics in Command », *Asian Survey*, Vol. 48, No. 4, 2008, p. 703-724

CHEN, Ching-Pu, « Defense Policy-making and Civilian Roles », *Taiwan's Defense Reform*, ed. Martin Edmonds et Michael M. Tsai, Routledge, New York, 2006, p. 79-95

CHEN, York et EDMONDS, Michael « An Overview of Taiwan Defense Reform » *Taiwan's Defense Reform*, ed. Martin Edmonds et Michael M. Tsai, Routledge, New York, 2006, p. 63-78

CHENG, Hsiao-Shih, *Party-military relations in the PRC and Taiwan*, Boulder, Westview, 1990, 153p.

CHOW, Peter, TUAN, Francis et WHANG, Zhi, « The Impacts of WTO Membership on Economic/Trade Relations among the Three Chines Economies: China, Hong Kong and Taiwan », *Pacific Economic Review*, Vol. 6, No. 3, Octobre 2001, p. 419-444

COLTON, Timothy J., *Commissars, Commanders, and Civilian Authority: The Structure of Soviet Military Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 1979, 365p.

COTTEY, Andrew, EDMUNDS, Timothy et FORSTER, Anthony, « The Second Generation Problematic: Rethinking Democracy and Civil-Military Relations », *Armed Forces & Society*, Vol. 29, No. 1, 2002, p. 31-56

CROISSANT, Aurel, « Riding the Tiger: Civilian Control and the Military in Democratizing Korea », *Armed forces & Society*, Vol. 30, No. 3, Printemps 2004, p. 357-381

CROISSANT, Aurel et KUEHN, David, « Patterns of Civilian Control of the Military in East Asia's New Democracies », *Journal of East Asian Studies* 9, 2009, p. 187-217

DANOPOULOS, Constantine P. et WATSON, Cynthia, *The Political Role of the Military: An International Handbook*, Greenwood Press, Westport, 1996, 517p.

DANOPOULOS, Constantine, « Military Dictatorships in Retreat : Problems and Perspectives » dans DANOPOULOS, C. (sous la direction de) *The Decline of Military Regimes :The Civilian Influence*, Westview Press, Boulder, 1988, p. 1-24.

DESCH, Michael C., *Civilian Control of the Military: The Changing Security Environment*, John Hopkins University Press, Baltimore, 1999, 232p.

DIAMOND, Larry « Towards Democratic Consolidation » *Journal of Democracy*, Vol. 5, No. 3, Juillet 1994, p. 4-17.

DUDDEN, Alexis, *Japan's Colonization of Korea: Discourse and Power*, University of Hawaii Press, Honolulu, 2006, 215p.

EVERTS, Philip P., *Democracy and Military Force*, Palgrave, New York, 2002, 256p.

FARNEL, J. Franck, *Le Lobbying: Stratégies et techniques d'intervention*, Éditions Organisation, Paris, 1994, 174p.

FEAVER, Peter D., *Armed Servants: Agency, Oversight and Civil-Military Relations*, Harvard University Press, Cambridge, 2003, 381p.

FINER, S.E., *The Man on Horseback: The Role of the Military In Politics*, Londres, Pall Mall Press, 1962, 268p.

FLORINI, Ann, « The Evolution of International Norms », *International Studies Quarterly*, Vol. 40, No. 3, Septembre 1996, p. 363-389

FRAVEL, Taylor, « Towards Civilian Supremacy: Civil-Military Relations in Taiwan's Democratization », *Armed Forces & Society*, Vol. 29, No. 1, 2002, p.57-84

GUTTIERI, Karen, « Professional Military Education in Democracies », dans BRUNEAU, T. et TOLLEFSON, S. (sous la direction de) *Who Guards the Guardians and How*, University of Texas Press, Austin, 2006, 317p.

HAAS, Peter, « Introduction : Epistemic communities and international policy coordination » *International Organization*, Vol. 46, No. 1, Hiver 1992, p. 1-35

HERNANDEZ, Carolina G., « Controlling Asia's Armed Forces », dans DIAMOND, L. et PLATTNER, M. (sous la direction de) *Civil-military relations and democracy*, John Hopkins University Press, Baltimore, 1994, p.66-80

HICKEY, Dennis V., « China's military modernization and Taiwan's defense reforms: programs, problems and prospects » dans EDMONDS, M. et TSAI, M. (sous la direction de) *Taiwan Defense Reform*, Routledge, New York, 2006, p. 41-60

HUNG, Lu-hsun, MO, Ta-hua et TUAN, Fu-chu, « The Evolution of the ROC's Military-Societal Relations: From Militarized Society to Socialized Military », dans *Defending Taiwan: The Future of Taiwan's Defense Policy and Military Strategy*, ed. Martin Edmonds et Michael M. Tsai, Routledge, New York, 2003, p. 177-208

HUNTINGTON, Samuel P., *The Soldier and the State*, Cambridge, Harvard University Press, 1957, 534p.

HSUEH, Chao-yung, « National Identity and Conflicting Loyalty and Obedience in the ROC Armed Forces », *Issues and Studies*, Vol. 39, No. 4, 2003, p. 145-162

JANOWITZ, Morris, *The Professional Soldier*, Presse Libre, Glencoe, 1960, 464p.

JUN, Jinsok, « Consolidating Democratic Civilian Control » dans *Coercion and Governance: The Declining Role of the Military Asia*, ed. Muthiah Alagappa, Stanford University Press, Stanford, 2001, p. 121-142

KEMP, Kenneth et HUDLIN, Charles, « Civil Supremacy over the Military: Its Nature and Limits », *Armed Forces & Society*, Vol. 19, No. 1, 1992, p. 7-26

KIM, Euiyoung, « The Limits of NGO-government in South Korea », *Asian Survey*, Vol. 49, No. 5, Septembre-Octobre 2009, p. 873-894

KIM, Eugene C.I., « The Value Congruity between ROK Civilian and Former Military Party Elites », *Asian Survey*, Vol. 18, No. 8, Août 1978, p. 838-846

KIM, Eugene C.I., « After the Coup : South Korea Creates a New Political Order » dans DANOPOULOS, C. (sous la direction de) *The Decline of Military Regimes : The Civilian Influence*, Westview Press, Boulder, 1988, p. 45-74

KIM, Sunhyuk, « State and Civil Society in South Korea's Democratic Consolidation: Is the Battle Really Over », *Asian Survey*, Vol. 37, No. 12, Décembre 1997, p. 1135-1144

KIM, Jinwung, « Ambivalent Allies: Recent South Korean Perceptions of the United States Forces Korea (USFK) », *Asian Affairs*, Vol. 30, No. 4, Hiver 2004, p. 268-285

KIM, Myongsob, PARKER, Suzanne et JUN, Young Choi, « Increasing Distrust of the USA in South Korea », *Revue Internationale de Science Politique*, Vol. 27, No. 4, Octobre 2006, p. 427-445

KIMURA, « The Economics of Japanese Imperialism in Korea 1910-1939 » *Economic History Review*, Vol. 48, No. 3, 1995, p. 555-574

KOONINGS, Kees et KRUIJT, Dirk, « Military Politics and the Mission of Nation Building », dans KOONINGS, K. Et KRUIJT, D. (sous la direction de) *Political Armies: The Military and Nation Building in the Age of Democracy*, Zed Books, Londres, 2002, p. 9-34

KUEHN, David, « Democratization and Civilian Control of the Military in Taiwan » *Democratization*, Vol. 15, No. 5, Décembre 2008, p. 870-890

KRASNER, Stephen D., *International Regimes*, Cornell University Press, Cornell, 1983, 372 pages

LALIBERTÉ, André, « Vers un regime civilo-militaire démocratique en Corée du Sud », *Études Internationales Numéro Spécial*, Vol. 32, No. 2, Juin 2001, p. 233-251

LALIBERTÉ, André, « Lessons from Taiwan » dans LEGAULT, A. et SOKOLSKY, J. (sous la direction de) *The Soldier and the State in the Post-Cold War Era*, Special Issue of *Queen's Quarterly*, 2002, p. 83-111

LAMARQUE, Gilles, *Le Lobbying*, Que Sais-je, No. 895, PUF, Paris, 1994

LAMBERT, Alexandre, *Democratic Civilian Control of Armed Forces in the post-Cold War Era*, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), Genève, 2009, 416p.

LASSWELL, Harold, *Essays on the Garrison State*, Transaction Publishers, New Jersey, 1997, 143p.

LAZEGA, Emmanuel, « Analyse de réseaux et sociologie des organisations », *Revue française de sociologie*, Vol. 35, No. 2, Avril-Juin 1994, p. 293-320

LEE- Wei-chin, « The Greening of the Brass: Taiwan's Civil-Military Relations Since 2000 », *Asian Security*, Vol. 3, No. 3, 2007, p. 204-227

LEGAULT, Albert, « Démocratie et Transfert de Normes : les relations civilo-militaires », *Études Internationales*, Vol. 32, No.2, 2001, p.169-201

LENG, Tse-Kang, « Dynamics of Taiwan-Mainland China Economic Relations: The Role of Private Firms », *Asian Survey*, Vol. 38, No. 5, Mai 1998, p. 494-509

LINZ, Juan et STEPHAN, Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996, Chapitres 3-4, p. 38-72

LIU, To-hai, « A Taiwanese Perspective on the DPRK' Nuclear Test », *The Icfai University Journal of International Relations*, Janvier 2009, Vol. 3, No. 1, p. 48-64

LO, Chih-cheng, « Taiwan: The Remaining Challenges », dans ALAGAPPA, M. (sous la direction de) *Coercion and Governance: The Declining Role of the Military in Asia*, Stanford University Press, Stanford, 2001, p. 143-164

LO, Ping-Hsiung, « The Republic of China armed services human resource policy », dans EDMONDS, M. et TSAI, M. (sous la direction de) *Taiwan Defense Reform*, Routledge, New York, 2006, p. 191-206

LOVELL, John P. et ALBRIGHT, *To Sheathe the Sword: Civil-Military Relations in the Quest for Democracy*, Greenwood Press, Westport, 1997, 230p.

MAIOR, George Christian et WATTS, Larry, *Globalization of Civil-Military Realitions: Democratization, Reform and Security*, Enciclopedica Publishing House, Bucarest, 2002, 670p.

MILLER, Frederic, VANDOME, Agnes et MCBREWSTER, John, *Diaspora*, VDM Publishing House, 2009, 134p.

MOON, Chung-in et KANG, Mun-gu, « Democratic Opening and Military Intervention in South Korea: Comparative Assessment and Implications », dans *Politics and Policy in the New Korean State: From Roh Tae-Woo to Kim Young-Sam*, ed. James Cotton, New York, St Martin's Press, 1995, p. 170-192

Defense Report of the Republic of China, Ministère de la Défense Nationale, République de Chine, 2002

O'DONNELL, Guillermo et SCHMITTER, Philippe, *Transitions from Authoritarian Rule : Tentative Conclusions About Uncertain Democracies*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1986, 256p.

PILLSBURY, Michael, « The Role of the United States in Taiwan's Defense Reform », *Taiwan's Defense Reform*, Routledge, 2006, p. 143-149

ROBINSON, Thomas W., « America in Taiwan's Post-Cold War Foreign Relations » , *The China Quarterly*, No. 148, Special Issue: Contemporary Taiwan, Décembre 1996, p. 1340-1361

RUSSELL, Richard L., « Civilian Masters and Military Servants: A Review Essay », *Political Science Quarterly*, Vol. 119, No. 1, Printemps 2004, p. 171-178

SAUNDERS, Philippe C., « Long-Term Trends in China-Taiwan Relations: Implications for U.S.-Taiwan Policy », *Asian Survey*, Vol. 45, No. 6, Novembre-Décembre 2005, p. 970-991

SAXER, Carl J., « Generals and Presidents: Establishing Civilian and Democratic Control in South Korea », *Armed Forces & Society*, Vol. 30, No. 3, Printemps 2004, p. 383-408

SCHEFFER, Gabriel, *Diasporas Politics: At home abroad*, Cambridge University Press, Cambridge, 2003, 290p.

SCOTT, James, « Transnationalizing democracy promotion: The role of Western political foundations and think-tanks », *Democratization*, Vol. 6, No. 3, Automne 1999, p. 146-170

SEBENIUS, James K., « Challenging Conventional Explanations of Cooperation : Negotiation Analysis and the Case of Epistemic Communities », *International Organization*, Vol. 46, No. 1, Hiver 1992, p. 323-365

SEO, Joong-Seok, *Contemporary History of South Korea*, Korea Democratic Foundation, Seoul, 2007, 351p.

SHAMBAUGH, David, « Taiwan's Security: Maintaining Deterrence amid Political Accountability », *China Quarterly*, No. 148, Special Issue: Contemporary Taiwan, Décembre 1996, p. 1284-1318

SHEN, Ming-Shih et TSAI, Chen-tin, « An Analysis of the Republic of China's military organization and force structure », *Taiwan's Defense Reform*, Routledge, New York, 2006, p. 96-123

SWAINE, Michael, « Deterring Conflict in The Taiwan Strait: The Successes and Failures of Taiwan's Defense Reform and Modernization Program », *Carnegie Paper*, No. 46, Juillet 2004, p.1-36

SWAINE, Michael et MULVENON, James C., *Taiwan's Foreign and Defense Policies: Features and Determinants*, RAND, Santa Monica, 2001, 172p.

SWAINE, Michael, *Taiwan's National Security, Defense Policy, and Weapons Procurement Processes*, RAND, Santa Monica, 1999, 78p.

TIEN, Hung-mao et CHU, Yun-han, « Building Democracy in Taiwan », *The China Quarterly*, No. 148, Special Issue: Contemporary Taiwan, Décembre 1996, p. 1141-1170

TIEN, Hung-mao et CHENG, Tun-jen, « Crafting Democratic Institutions in Taiwan », *The China Journal*, No. 37, Janvier 1997, p. 1-27

TRINKUNAS, Harold, « Ensuring Democratic Civilian Control of the Armed Forces in Asia », *East-West Center Occasional Papers, Politics and Security Series*, No.1, Octobre 1999, p. 4-27.

TSAI, Michael et LIN, Jason C., « Funding for Taiwan's Defense Reform », *Taiwan Defense Affairs*, Vol. 4, No. 2, Hiver 2003-2004, p. 232-259.

WANG, T.Y. et CHANG, Andy G., « External Threats and Political Tolerance in Taiwan », *Political Research Quarterly*, Vol. 59, No. 3, Septembre 2006, p. 377-388.

WIARDA, Howard J., *Civil Society: The American Model and Third World Development*, Westview Press, Boulder, 2003, 170p.

WELCH, Claude E. Jr., « Military disengagement from politics: Paradigms, processes, or random events », *Armed Forces & Society*, Vol. 18, No. 3, Printemps 1992, p. 323-342.

WONG, Joseph, « Deepening Democracy in Taiwan », *Pacific Affairs*, Vol. 76, No. 2, Été 2003, p. 235-256

WRIGHT, Theresa, « Student Mobilization in Taiwan: Civil Society And Its Discontents », *Asian Survey*, Vol. 39, No. 6, Novembre-Décembre 1999, p. 986-1008

YAHUDA, Michael, « The International Standing of the Republic of Taiwan », *The China Quarterly*, No. 148, Special Issue: Contemporary Taiwan, Décembre 1996, p. 1319-1339